

La douce revanche de M. Moubarak

Le président égyptien Hosni Moubarak a tout lieu de savourer, comme une douce victoire, la longue tournée qu'il entreprend le samedi 9 janvier dans six pays du Golfe. Rarement voyage officiel aura tant ressemblé à une réhabilitation. Plus de huit ans après les accords de Camp David qui mirent pratiquement en quarantaine l'Égypte du président Sadat, le cœur du monde arabe bat de nouveau sur les bords du Nil. Le drapeau égyptien flotte fièrement à nouveau dans neuf pays arabes qui, en quelques semaines, ont rétabli leurs relations diplomatiques avec La Caire, conformément au feu vert donné début novembre au sommet d'Amman. Le voyage de M. Moubarak dans le Golfe, c'est d'abord un symbole: la fin de l'ostracisme, la revanche sur un trop long opprobre.

Le chef de l'État égyptien pourrait dédier sa victoire à l'émir Khomeiny. Car c'est bien l'abstention agressive du pétrolier de la révolution islamique qui a poussé les petits et fragiles États du Golfe dans les bras de l'Égypte. Anxieux pour la survie même de leurs régimes, les dirigeants de l'Arabie saoudite et leurs voisins ont vu dans l'Égypte, où vivent quatre Arabes sur dix, à la fois un contrepoids et un bouclier face aux ambitions du khomeinisme.

Qu'attendre concrètement de cette visite ? Une grande chose est sûre: l'Égypte, dont plusieurs milliers de «volontaires» servent en Irak, n'a pas l'intention d'envoyer des troupes dans le Golfe. Soucieux de ne pas se laisser entraîner dans un affrontement direct avec l'Irak, le rais s'efforcera d'éviter, avant son départ, le projet que lui prêtait la presse arabe, de dépêcher dix mille hommes dans les États de la région en échange d'un pactole de 4,5 milliards de dollars. « Nous ne sommes pas des mercenaires », a tranché M. Moubarak. Les Égyptiens ont d'ailleurs un trop mauvais souvenir de leur intervention au Yémen, il y a vingt-cinq ans, pour se lancer dans une nouvelle aventure.

Il n'empêche que l'Égypte souhaite mettre au point avec ses amis arabes retrouvés une stratégie commune qui suppose un certain degré de coordination en matière de défense et de sécurité. L'envoi, par exemple, d'un nombre accru de conseillers militaires égyptiens est à l'ordre du jour. Avec un demi-million d'hommes sous les drapeaux, l'Égypte dispose d'une pépinière de techniciens à même de gérer dans le Golfe des systèmes d'armes sophistiqués, notamment dans le domaine de la défense anti-aérienne. Une centaine d'entre eux se trouvent déjà au Koweït; d'autres servent à Oman et dans les Émirats.

L'Égypte peut aussi faire profiter ses alliés de son expérience face au danger de subversion islamiste, pour éviter notamment la réédition de la tuerie qui ensanglanta l'an dernier le pèlerinage de La Mecque. Les pays du Golfe pourraient en retour réactiver leur participation à l'industrie égyptienne d'armement. Le « grand frère » égyptien aimerait aussi voir les pays du Golfe alléger son fardeau économique, en accordant leur aide financière et en accueillant chez eux en plus grand nombre des travailleurs égyptiens. Que M. Moubarak atteigne ou non tous les objectifs de sa mission dans le Golfe, une chose est sûre: son prestige en sortira grandement renforcé. Il va en sortir grand avant son prochain voyage, fin janvier, aux États-Unis et en Europe.

M 0146 - 0110 - 6,00 F
5790146006000 01110

Censure et résistance au changement

Les réformes provoquent des grincements en URSS

La politique de M. Mikhaïl Gorbatchev provoque des grincements de plus en plus perceptibles en URSS. Tant les transformations entreprises dans les méthodes de gestion que la volonté déclarée de dire la vérité sur certains chapitres de l'histoire de l'Union soviétique se heurtent à des résistances croissantes que le secrétaire général du Parti communiste semble avoir du mal à surmonter.

De toutes parts sont signalés des signes de mauvaise volonté, voire d'obstruction, dans la mise en œuvre de la réforme économique. Jeudi 7 janvier, le bureau politique a jugé utile de critiquer le PC ukrainien - dont le chef, M. Choukharbitchi, est l'un des rares anciens «brejnéviens» survivants au sein de la direction du parti - pour son peu d'empressément et d'efficacité à promouvoir la «perestroïka» dans la ville de Kiev.

Mais le débat est au moins aussi épineux au sujet de la «transparence» et singulièrement sur le point de savoir jusqu'où doit aller la recherche publique de la vérité sur les années du stalinisme.

La censure - en principe supprimée - s'oppose bel et bien à la publication de certains articles traitant de cette époque. Cet aspect de la «glasnost» a sans aucun doute été abordé vendredi lors d'une réunion, présidée par M. Gorbatchev, à laquelle avaient été convoqués les dirigeants des principaux médias soviétiques.

Il est significatif, dans ce contexte, que M. Gromyko ait fait publiquement l'éloge, vendredi également, du rôle joué par Staline dans le règlement de la question polonaise au lendemain de la seconde guerre mondiale.

(Lire page 4 l'article de SYLVIE KAUFFMANN.)

Alors qu'un rapport officiel préconise le contrôle des marchés

Les incertitudes de l'économie américaine entraînent la rechute de Wall Street

L'indice Dow Jones a brutalement chuté, le vendredi 8 janvier, de 6,8 % à la Bourse de New-York. Cette plus forte baisse depuis le lundi noir 19 octobre a été provoquée par des prévisions pessimistes sur l'économie américaine et l'inflation. Dans ce contexte, le rapport de M. Brady, demandé par le président Reagan, sur la réforme du marché boursier, a été mal accueilli par les milieux financiers américains.

WASHINGTON de notre correspondant

Quelle journée ! Après avoir commencé dans une euphorie que l'on trouvait, de nouveau, maladroite, le vendredi 8 janvier aura été, une fois de plus, une journée d'espoir déçu.

Si l'annonce d'une nouvelle baisse du chômage, descendu à 5,8 %, a donné un coup de fouet à l'indice Dow Jones dès les premières minutes de la séance à la Bourse de New-York, l'amplification des rumeurs concernant les chiffres du déficit budgétaire pour 1988 et 1989 et du déficit commercial pour le mois de

novembre, et d'une possible hausse des taux d'intérêt a suffi pour déclencher une chute inexorable.

Lorsque le marteau du préposé de la corbeille frappa la fin de la séance, l'indice Dow Jones avait perdu 140 points, servant ainsi de sinistre lever de rideau au «show» de la journée, celui que l'ancien sénateur Nicholas Brady allait commencer, quelques minutes plus tard, à l'occasion de la remise de son volumineux rapport sur la réforme des marchés boursiers.

CHARLES LESCAUT. (Lire la suite et nos informations page 13.)

La visite de M. Honecker

Approfondir le dialogue entre la France et la RDA. PAGE 3

Accident de télécabine

Un mort et deux blessés à Val-d'Isère. PAGE 16

Fuites au Conseil supérieur de la magistrature

Rocambolesque enquête. PAGE 6

Paris-Dakar

Un mort dans l'accident d'un camion. PAGE 16

«Grand Jury RTL-le Monde»

M. Louis Mermaz, député socialiste de l'Isère, invité dimanche de 18 h 15 à 19 h 30.

Dates

Il y a soixante-dix ans, l'affaire Caillaux, par Jean-Denis Bredin. PAGE 2

Le sommaire complet se trouve en page 16

Deux semaines de procès pour Action directe

Le sang et les confitures

Fin de partie pour Action directe. C'est un adversaire en déconfiture que va juger, à partir du lundi 11 janvier, la quatrième chambre du tribunal correctionnel de Paris. Avec la majeure consécration des honneurs de la guerre: les cages en verre à l'épreuve des balles, et tout le déploiement de forces et de précautions devenu rituel des procès de terrorisme. 350 pages de réquisitoire, deux semaines d'audience: on n'a reculé devant rien pour traiter spectaculairement ces vingt-quatre prévenus - dont deux sont détenus en Italie, et un est en fuite - le ban et l'arrière-ban de l'organisation dissoute, même si leur grève de la faim laisse planer un doute sur la venue des «vedettes». Jean-Marc Rouillan, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron. Dans la salle aménagée pour l'occasion, l'escouade des prévenus et de leurs gardiens enva-



hira les bancs de la presse, les journalistes étant priés d'émigrer sur ceux du public avec leurs genoux pour pupitre.

L'écrasante défaite d'Action directe n'est pas seulement «militaire». Quelle doit être aujourd'hui l'amertume des terro-

ristes s'ils contemplent l'Etat qu'ils rêvent d'abattre et cette société qu'ils vomiraient confusément. Le «complexe militaro-industriel» est toujours debout. La France vend des armes à qui lui en demande, comme l'a assez montré l'actualité récente.

L'argent, la réussite régulent et s'affichent dans toutes les images que la société donne d'elle-même. Le pays semble comme anesthésié par ce consensus mou. DANIEL SCHNEIDERMANN. (Lire la suite page 6.)

LE MONDE diplomatique Janvier 1988

DÉFENSE LES ARMES DE L'EUROPE par CLAUDE JULIEN
L'Europe n'a jamais vraiment cherché à élaborer de politique commune de défense. Elle s'est toujours retranchée derrière la facile protection américaine. Claude Julien montre les avantages d'une unité économique et militaire en Europe: une défense vraiment autonome, un réel pouvoir d'arbitrage entre les Deux Grands.

LA RÉVOLTE DES PALESTINIENS UN CRI ÉTOUFFÉ
Les émeutes palestiniennes dans les territoires occupés par Israël sont le révélateur d'un profond malaise: précarité du statut et de la vie quotidienne des civils palestiniens, incapacité d'Israël et des grandes puissances à leur apporter une solution économique et politique. Le Monde diplomatique explique les raisons de cette impasse.

En vente chez votre marchand de journaux

La version française de «Intervista»

Fellini, traduction, trahison

Federico Fellini a renoncé à la saisie de la version française d'Intervista. Mais il maintient sa plainte contre le distributeur du film.

Il est tentant de considérer la colère de Federico Fellini contre la version française d'Intervista comme un caprice de diva. Il est tentant de taxer sa plainte déposée contre la société distributrice AMLF de fuite. Il est tentant d'accuser le maestro d'irresponsabilité lorsqu'il demande la saisie immédiate (quitte à y renoncer vendredi) des soixante-neuf copies en exploitation, alors que son film remporte en France un vrai succès et a rassemblé depuis le 23 décembre dernier plus de cent mille spectateurs à Paris seulement.

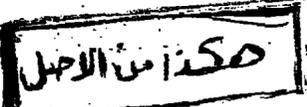
Il faut résister à la tentation. Et, après les avoir rappelées pour mémoire, dépasser les querelles de personnes et aborder le fond du feuilleton, sa véritable signification. Il n'y a plus soudain de futilité ni de caprice. Et le procès, dès lors, glisse, mine de rien, de Courteline vers Kafka. Lorsque Intervista est présenté hors compétition au Festival de Cannes en mai dernier, il est accueilli par une ovation debout et remporte à l'unanimité du jury le Prix du quarantième anniversaire. Le film comporte évidemment des sous-titres. Ils ont été réalisés sous le contrôle de Fellini et avec sa complète approbation par Marie-Claire Sinko, qui fut, entre autres, la collaboratrice de Rosellini, et Jacqueline Risset, agrégée d'italien et traductrice de Dante...

Les droits de distribution pour la France sont alors achetés par la société AMLF, dirigée par M. Richard Pezet. Qui va investir sans hésiter pour la sortie d'Intervista sur le territoire national: budget de lancement et de publicité, 1 million et demi de francs, tirage des soixante-neuf copies, 690 000 francs, frais de doublage et de sous-titrage, environ 400 000 francs. Pezet, dans la perspective d'une sortie d'Intervista à Noël, passe alors commande du texte de la version doublée à Jean-

Pierre Carasso, traducteur littéraire lui aussi (plutôt d'auteurs anglophones). Mais dans le même temps, et sans que Fellini en soit en rien averti, il demande également au même Carasso de «revoir» les sous-titres de Jacqueline Risset, dont il ne conteste pas la qualité artistique mais qu'il juge techniquement insuffisants. Initiative dont on peut penser qu'elle vise à améliorer le confort de vision du public français mais qui, du point de vue de Fellini, équivaut à un viol de la parole donnée, à un mépris avéré de son œuvre et de sa personne.

DANIELE HEYMANN. (Lire la suite page 8.)

Lire page 8
La déclaration de Federico Fellini
Les arguments des traducteurs



صكذ من الاجل

Dates

IL Y A SOIXANTE-DIX ANS

Joseph Caillaux est arrêté pour trahison

par Jean-Denis Bredin

LE 11 décembre 1917, Emile Deschanel, président de la Chambre des députés, avait annoncé à ses collègues qu'il était saisi d'une demande de levée de l'immunité parlementaire dirigée contre... M. Joseph Caillaux, député de la Sarthe, ancien président du conseil. M. Joseph Caillaux aurait eu, en 1916, en 1917, des « intelligences avec l'ennemi ». La peine de mort est encourue.

Caillaux sait ce que veut le gouvernement. Quand Poincaré, président de la République, Poincaré, l'ami d'autrefois, a appelé — un mois plus tôt — le vieux Clemenceau, qu'il déteste, à constituer le gouvernement, les poursuites contre Caillaux ont été placées dans la corbeille de noces. A Barrès, devenu son confident, Poincaré a confié : « Je me suis mis d'accord avec Clemenceau sur deux points : 1) arrêter Caillaux ; 2) combattre jusqu'au bout », et Poincaré, avocat mué en procureur, a remis au nouveau président du conseil un réquisitoire de vingt-deux pages qu'il a pris la peine de rédiger de sa main. Pour lui, « M. Caillaux s'est trouvé fatalement au carrefour où se croisent tous les chemins de la trahison ». Clemenceau ne s'est pas fait prier. « Caillaux est un bandit », a-t-il déclaré dès le 21 novembre au président de la République aussitôt rassuré, et « Justice sera faite ». Quand Clemenceau a lu, à la Chambre, sa déclaration présidentielle demeurée célèbre : « La guerre. Rien que la guerre... La justice passe. Le pays connaîtra qu'il est défendu », Caillaux a compris ce qui l'attendait. Car il est le symbole politique du pacifisme, et en cette fin de l'année 1917 le pacifisme se confond avec la trahison. Caillaux peut ranger ses papiers, prendre ses dispositions testamentaires. Quel sort l'attend ? Celui de Jaurès ? Le fossé de Vincennes ? La Haute Cour ? Son destin désormais ne dépend plus de lui.

redoutable quand, en janvier 1914, il a été élu, en quelques heures, presque par surprise, le Parti radical, qui se cherchait un chef. Le très radical Gaston Doumergue, que Poincaré vient de désigner comme président du conseil, n'a pu faire autrement que d'appeler au ministère des finances son ami Caillaux, président du parti. Caillaux revenu aux affaires ? Pour quoi faire ? La paix avec l'Allemagne ? Les regards sont tournés vers les élections législatives qui auront lieu en avril 1914 ; socialistes et radicaux se rapprochent, les désistements mutuels sont prévus. Caillaux déjoue avec Jaurès. Va-t-on vers un gouvernement de la gauche ? Un gouvernement des réformes sociales et de la trahison ? Il faut se débarrasser de Caillaux, ministre des finances, qui semble devenu le véritable maître du gouvernement Doumergue. Caillaux revenu aux affaires,

son chargeur. La meurtrière est arrêtée quelques minutes plus tard. Paul Bourget, présent, l'entend dire : « C'était le seul moyen d'en finir. Il n'y a pas de justice en France ».

Ces coups de revolver ont brisé la carrière de Caillaux. Il pourra être réélu, sans peine, en mai 1914 dans son département de la Sarthe. Henriette Caillaux pourra être acquittée par la cour d'assises, le 28 juillet 1914, le jour même où l'Autriche déclarera la guerre à la Serbie, les ennemis de Caillaux auront fait leur travail. Car le nouveau gouvernement de la gauche, qui l'emporte aux élections de 1914... c'est le socialiste Viviani qui le dirigera, non le radical Caillaux, tout occupé par le procès de sa femme assassin. La campagne de Calmette, le geste désespéré de Henriette, ont fait manquer à Caillaux le rendez-vous que l'histoire lui avait sans doute donné.

organise une manifestation si violente que la troupe doit intervenir. Et Maurras prévient que « le remède public » n'a été encore administré qu'« à dose volontairement modérée et atténuée ». Partout Caillaux, dont le courage est intraitable, protège sa femme. Il ne supporte pas la moindre offense. En octobre 1916 ils sont en Italie, à Montecatini d'abord, puis à Florence, où ils louent un coffre et déposent quelques titres, des bijoux et des manuscrits. Etourderie ? Ce coffre ouvert en pays étranger nourrirait plus tard les pires soupçons. A Rome, le « couple meurtrier » fréquente des gens charmants, la marquise Ricci qui n'est pas marquise, mais très proche de milieu pro-allemands, Cavallini le concubin de la marquise, ancien député qui cache ses condamnations. La presse italienne s'émue, puis le Quai d'Orsay, puis le gouvernement français. Caillaux doit revenir en janvier 1917. Les « conversations » italiennes se retrouveront, elles aussi, bientôt au dossier d'instruction...

La fausse marquise Bolo Paçha

Quand le gouvernement de Clemenceau demande la levée de l'immunité parlementaire de Caillaux, celui-ci sait qu'elle est inéluctable. La raison d'Etat sublimée par la guerre exige des traités et des châtiments. Le 22 décembre, Caillaux monte à la tribune de la Chambre. Il sait que depuis le 5 février le capitaine Bouchardon, magistrat détaché comme juge d'instruction auprès du troisième conseil de guerre, instruit implacablement. Il instruit contre X... Contre tout le monde. Contre Caillaux. Le 29 septembre, Bouchardon a fait arrêter un certain Bolo Paçha, journaliste à ses heures, qui a reçu de l'argent allemand pour infébrer la ligne politique du *Journal* en faveur de l'ennemi. Bolo sera vite condamné à mort et fusillé. On découvre qu'il a connu Caillaux en 1911, qu'en juillet 1914 et encore en 1915 ils ont déjeuné, dîné ensemble.

Le capitaine Bouchardon instruit aussi l'affaire du *Bonnet rouge*, petit journal d'extrême gauche, qui, avant la guerre, a prêché le rapprochement franco-allemand pour défendre la paix... Le directeur du *Bonnet rouge*, Vigo, dit Almeraya, ancien anarchiste, qui a accumulé les condamnations politiques, est arrêté en août 1917... et quelques jours après il est retrouvé mort, dans sa prison, étranglé avec un lacet de soulier aux barreaux de son lit. Or Caillaux a correspondu avec ce Vigo, et au moment du procès de Henriette, il a subventionné le *Bonnet rouge* pour obtenir des articles favorables à sa femme. C'est tout. Ce n'est rien ? C'est beaucoup trop. Trop de traîtres autour de Caillaux. Trop de prétextes à éliminer...

Le 22 décembre, à la tribune, Caillaux demande lui-même la levée de son immunité parlementaire. Il plaide pour soi, il reprend chaque détail de l'accusation, il s'adresse à Clemenceau, président du conseil, il lui rappelle les années de leur travail commun, il lui rappelle les atrocités de la raison d'Etat, l'horreur de la calomnie. « Je n'voquerai rien, dit-il, qui m'abaisse et qui vous diminue, monsieur le président du conseil, en vous demandant si je suis le seul qui ait connu des aventuriers ? » Mais Clemenceau ne peut plus rien entendre. Le pays doit savoir qu'il est défendu. Caillaux est un symbole, et ce symbole doit être condamné...

Le 14 janvier 1918, à 9 heures du matin, un commissaire de police et trois inspecteurs de la sûreté se présentent chez Caillaux Joseph, ancien président du conseil, inculpé d'« intelligences avec l'ennemi ». On l'arrête dans sa salle de bains. Il est conduit à la prison de la Santé, incarcéré dans le quartier de haute surveillance. Dans ce même quartier se trouvent les cellules des condamnés à mort, remplis des traîtres qui ont frappés la justice et la raison d'Etat. Ils attendent le poteau de Vincennes. Radieux, Clemenceau rend compte à Poincaré : « Caillaux est à la prison de la Santé... Il semble en pleine santé ».



ROUIL

L'imprudence et Faction

Quel singulier destin. Caillaux en a orgueilleusement décrit les débuts en 1914, lors du procès de sa femme : « Millionnaire à mon berceau, fils de ministre, inspecteur des finances après de brillantes études, à trente-cinq ans l'entraînant triomphalement à la Chambre... Triomphalement ? Il exagérera toujours ses succès. Mais il est vrai qu'à trente-six ans — en 1899 — il a été le jeune ministre des finances de Waldeck-Rousseau, qu'en 1906 il est devenu — pour trois ans — le ministre des finances de Clemenceau, qu'en 1911 le président Fallières l'a appelé à former le gouvernement... Mais ce qui caractérise ce destin, c'est moins sa réussite que l'accumulation des haines qu'il n'a cessé d'alimenter. Barrès a décrit Caillaux comme « l'homme le plus hat de France... ».

Le caractère de Caillaux y est pour quelque chose. Orgueilleux et même fat dans une société de faux modestes, insolent, aimant plaie, et surtout déplaie, fier d'être riche, portant monocle, chassant à courre, affichant ses maîtresses quand les autres les cachent, préférant les marginaux qui l'amusaient aux « personnalités » qui l'ennuyaient, multipliant les mots cruels ou méprisants, imprudent aussi — mais, dira-t-il fièrement à la Chambre, « l'imprudence est inséparable de l'action... » — il n'a jamais eu ni le souci ni le goût de ménager quiconque. Surtout il a deux fois, en gouvernant, défilé les mentalités dominantes. La première fois, comme ministre des finances de Clemenceau, faisant voter — en 1909 — l'impôt sur le revenu. La seconde fois, devenu président du conseil, en négociant en juillet 1911 avec l'Allemagne, un lendemain du coup de force d'Agadir, une paix qui donnait à la France les mains libres au Maroc, mais qui cédait à « l'ennemi » une partie du Congo. « J'ai doté la France d'une fiscalité moderne... » ; « J'ai sauvé la paix du monde... »

Il a dû démissionner en janvier 1912, mais il est resté détesté. Et il est devenu

aussi entêté, aussi insolent, qui prétend faire voter définitivement son impôt sur le revenu... heureusement encore en souffrance au Sénat. Caillaux qui parle déjà, dit-on, d'un impôt sur la fortune...

L'élimination de Caillaux se jouera en deux temps. En 1914, elle ne réussira qu'à moitié. Il faudra recommencer d'autre manière, et mieux, en 1917.

L'assassinat de Calmette

Le premier acte est bien connu. Il commence en janvier 1914, quand le *Figaro* lance contre le ministre des finances sa campagne de presse, la plus longue, la plus dure campagne conduite contre un seul homme. Cent dix articles en trois mois accusent, calomnient Caillaux. Les trois quarts sont signés, ou paraphés par Calmette. Le 10 mars, Calmette annonce qu'il va publier les correspondances privées de l'ancien président du conseil. « C'est l'instant décisif où si je faut reculer devant aucun procédé... » Et il commence le vendredi 13 mars au matin. Le même jour, à 17 h 15, la femme de Caillaux se présente au *Figaro*, elle demande à être reçue par Calmette, elle sort un revolver de son manchon, et tire six coups, vidant

RENDEZ-VOUS

- Dimanche 10 janvier.** — Pologne : visite de M. Genschel, ministre des affaires étrangères d'Allemagne de l'Ouest, à Varsovie.
- Lundi 11 janvier.** — Suède : visite du premier ministre soviétique, M. Ryjkov.
- Turquie : visite officielle de J.-B. Raimond à Ankara.
- Mardi 12 janvier.** — Washington : visite du premier ministre japonais, M. Take-shita (du 12 au 20, rencontre avec M. Reagan le 14).
- Jeudi 14 janvier.** — Norvège : visite du premier ministre soviétique, M. Ryjkov.
- Gêne : nouvelles négociations Etats-Unis/URSS sur le désarmement.
- Damas : visite du ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Genschel (jusqu'au 16).
- Vendredi 15 janvier.** — Toronto : visite de M. Take-shita, premier ministre japonais.
- Paris : J. Chirac reçoit le premier ministre tunisien, M. Hedi Baccouche.
- Costa-Rica : réunion des cinq chefs d'Etat centraméricains.
- Dimanche 17 janvier.** — Haiti : élections municipales, législatives et présidentielle.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-87-27
Télex MONDPA 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969) Jacques Fauret (1969-1982) André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises.

M. André Fontaine, président, et Hubert Beuve-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wosta.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Salas.

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montesson, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-53-91-82 ou 45-53-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde TÉLÉMATIQUE

Composé 36-15 - Tapez LEMONDE

ABONNEMENTS
BP 507 99
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAIEMENT NORMAL			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par mandat)			
L - BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	762 F	1 089 F	1 380 F
II - SUISSE/TURISME	504 F	972 F	1 404 F
Par voie aérienne : tarif sur demande. Changements d'adresse définitifs en prévision : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance. Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les sous-propos en capitales et d'imprimerie.			

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 - Tapez LEMONDE
code d'accès ABO
365 jours par an, 24 heures sur 24

"GRAND JURY" RTL - Le Monde
dimanche 18h15
LOUIS MERMAZ animé par Olivier MAZEROLLE
avec André PASSERON et Patrick JARREAU (Le Monde) Paul-Jacques TRUFFAUT et Paul JOLY (RTL)
en direct sur **RTL**

Fin de la visite de M. Honecker à Paris

La France et la RDA souhaitent intensifier leur dialogue

Le numéro un est-allemand, M. Erich Honecker, devait repartir samedi après-midi 9 janvier, à l'issue de sa première visite officielle en France. Il devait avant de repartir recevoir M. Lionel Jospin et M. Georges Marchais, puis se rendre pour déjeuner à la tour Eiffel et aller visiter le château de Versailles. En dehors de ses entretiens avec le président Mitterrand et M. Chirac, il avait également reçu la veille M. Raymond Barre.

Malgré l'éclat, dans les discours officiels, des divergences sur les priorités en matière de désarmement et les droits de l'homme, la visite officielle de M. Erich Honecker à Paris a permis de tracer les grandes lignes d'une coopération bien comprise entre les deux pays. D'un côté comme de l'autre, on souligne, vendredi 8 janvier, à l'issue des entretiens que le numéro un est-allemand a eu avec le président Mitterrand et le premier ministre, M. Jacques Chirac, la volonté commune d'intensifier un dialogue qui, selon la formule du porte-parole est-allemand, M. Mayer, représente « un facteur de stabilité en Europe ».

Il aurait été présomptueux d'attendre de cette visite qu'elle modifie sur des questions essentielles, comme les négociations en cours sur le désarmement, des positions bien connues depuis longtemps. En faisant savoir, à la veille de sa venue à Paris, son penchant pour une troisième « option zéro », c'est-à-dire une élimination des missiles à courte portée, M. Honecker ne pouvait pas ne pas savoir qu'il se heurterait à une fin de non-recevoir. Une fois la question posée, la délégation est-allemande a cependant évité, du moins publiquement, d'entretenir le sujet, se contentant de réaffirmer d'une façon générale son souhait de voir les conversations sur le désarmement aborder tous les domaines possibles.

On pourrait peut-être relever, dans la déclaration-bilan de Honecker, publiée vendredi soir par la délégation est-allemande, un avertissement déguisé aux projets de rapprochement entre la France et la RFA en matière de défense. Cette déclaration affirme en effet que les tentatives « de saper le traité sur les missiles intermédiaires par des structures militaires nouvelles ne sauraient mener à rien de bon ». Invité à préciser la pensée du chef de l'Etat est-allemand, son porte-parole s'est cependant borné à des propos évasifs, estimant qu'à son avis ce point concernait essentiellement le déploiement de nouveaux systèmes d'armes.

« L'Europe, notre patrie commune »

A l'Elysée même, on préfère insister sur les points de rapprochement et on indiquait que M. Honecker avait reconnu que la priorité dans le domaine nucléaire devait aller maintenant aux négociations sur la réduction de 50 % des armements stratégiques des deux super-puissances.

Les questions de désarmement avaient également été évoquées vendredi matin à l'hôtel de Ville entre M. Honecker et M. Chirac ; au cours du déjeuner qui a suivi, ce dernier a rappelé dans des termes similaires les propos tenus la veille par le président de la République. Traitant des droits de l'homme, le premier ministre a souligné que « la destruction du mur qui sépare de

façon inhumaine Berlin doit constituer une étape essentielle dans le rétablissement de cette confiance. (...) Nous ne voulons pas d'une Europe hérissee de barbelés, nous ne voulons pas d'une Europe cloisonnée. L'Europe est notre patrie commune ».

Il reste maintenant à voir comment se concrétisera le souhait émis de part et d'autre d'exploiter cette première visite en France d'un chef de l'Etat est-allemand pour développer les relations entre les deux pays. Dans sa déclaration, M. Honecker a estimé que cette visite constituait « une contribution à un climat de détente, de confiance et de bon voisinage qui va en augmentant ces derniers temps en Europe ». « Nous sommes convaincus », a-t-il souligné, « de continuer le dialogue politique à différents niveaux d'histoire : les bases contractuelles de nos relations et d'intensifier la coopération culturelle, technique et scientifique ».

A l'Elysée, on indiquait vendredi soir que le président avait souhaité un accroissement du nombre des rencontres entre responsables gouvernementaux et politiques des deux pays. On insistait, en premier lieu, sur les relations économiques et culturelles, estimant que, si on veut continuer le dialogue politique, il faut agir « avant qu'on puisse le faire sur le plan politique ».

Les relations économiques bilatérales ont fait de leur côté l'objet d'entretiens particuliers entre le responsable est-allemand pour les questions économiques, M. Mittag, membre du bureau politique, le ministre est-allemand du commerce extérieur, M. Beil, et M. Edouard Balladur et des représentants du patronat français.

HENRI DE BRESSON.

ISRAËL : après les mesures de bannissement contre neuf Palestiniens

Relance de l'agitation en Cisjordanie et à Gaza

La France a manifesté, le vendredi 8 janvier, son inquiétude à la suite de la décision des autorités israéliennes de bannir neuf Palestiniens des territoires occupés. « Ces mesures », a déclaré un porte-parole du ministère des affaires étrangères, « ne peuvent qu'engendrer un regain de tension dans la région ». « La France », a rappelé le porte-parole, « intervient dès le 31 décembre auprès des autorités israéliennes pour les mettre en garde

contre les mesures d'expulsion envisagées, qui contreviennent aux conventions internationales auxquelles Israël a adhéré ».

Amnesty International s'est, par ailleurs, élevée contre l'« arbitraire » des arrestations opérées dans les territoires occupés et la « justice sommaire » pratiquée par les tribunaux militaires israéliens, qui « violent les normes du droit international ».

JÉRUSALEM de notre correspondant

Les avertissements américains à l'encontre des arrêtés de « bannissement » pris par Israël étaient peut-être justifiés. Loin d'avoir eu un effet d'intimidation, ces sanctions ont apparemment relancé les troubles. Du moins est-ce le cas à Gaza, où la journée du vendredi 8 janvier a de nouveau été marquée par des violences et des échanges de coups de pierres, jets de cocktails Molotov contre l'armée. Les manifestations ont souvent pris un tour très virulent et, en fin de soirée, le couvre-feu a été décrété sur au moins trois des huit camps de réfugiés du territoire. Des tracts appelant à une journée de grève générale ont été distribués.

Cela fait maintenant près d'une semaine — depuis que les mesures de bannissement contre les Palestiniens ont été annoncées — que les troubles n'ont pas cessé dans le territoire de Gaza. Jeudi soir, lors d'un rassemblement, des centaines de manifestants ont été légèrement blessés par des jets de pierres à l'issue de la prière sur l'esplanade des mosquées.

Cependant, le procès de certains des mille jeunes gens arrêtés en décembre se poursuivait ; une trentaine d'entre eux ont été condamnés à des peines de détention administrative de trois à six mois. La police

à, d'autre part, ouvert une enquête après l'appel à une campagne de désobéissance civile lancée jeudi par le rédacteur en chef du quotidien arabe de Jérusalem-Est, Al-Fajr, M. Hanna Siniora. Cette campagne devait commencer vendredi avec un boycottage des cigarettes israéliennes dans les territoires. De l'avis unanime d'observateurs israéliens et palestiniens, elle a été accueillie avec indifférence par les habitants de Cisjordanie et de Gaza.

La mission de M. Goulding

Alors que l'armée reste massivement déployée dans les territoires, le secrétaire général adjoint de l'ONU, M. Marrak Goulding, devait y entrer, pendant le week-end, une mission d'information et d'enquête. Il doit rendre compte au secrétaire général de la situation des populations palestiniennes, conformément à une résolution du Conseil de sécurité votée il y a deux semaines. Le secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuellar, doit remettre au Conseil un rapport à ce sujet, avant le 21 janvier.

Incidentement, la mission de M. Goulding a parfaitement illustré le climat de division totale régnant au sein du gouvernement d'« union nationale ». Le premier ministre, le chef du Likoud (droite), M. Shamir, a d'ores et déjà fait savoir qu'il n'était pas question qu'il rencontre M. Goulding, interrogé à la télévision. M. Shamir a déclaré : « Comme vous le savez, nous n'acceptons pas cette résolution de l'ONU et nous entendons ne rien faire qui puisse en favoriser l'exécution ».

En revanche, le ministre des affaires étrangères et chef de file des travaillistes, M. Shimon Pérès, a assuré qu'il entendait, lui, recevoir M. Goulding et lui faire part de la « retenue », exercée par l'armée israélienne dans les territoires.

L'envoyé spécial de l'ONU devrait aussi s'entretenir avec plusieurs personnalités palestiniennes des territoires occupés. A vrai dire, c'est moins cette visite qui semble aujourd'hui préoccuper les dirigeants israéliens que l'état des relations entre Washington et Jérusalem. A ce sujet, ils ont enregistré avec une satisfaction non déguisée les propos tenus, jeudi soir, par le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz qui avait rappelé que « les liens d'amitié tissés entre les deux pays relevaient d'une relation que rien ne pourrait ébranler » (le Monde du 9 janvier). C'est cette déclaration qui faisait la une de la presse israélienne, vendredi, et non la visite de M. Goulding.

ALAIN FRACHON.

Commerce franco-est-allemand : équilibré mais peu brillant

Avec la montée des incertitudes économiques, à l'Est comme à l'Ouest, le pragmatisme l'a emporté dans les relations commerciales entre la France et l'Allemagne de l'Est. Envoyé l'espoir d'un doublement rapide des échanges, un temps caressé par M. Erich Honecker et le premier ministre français de l'époque, M. Laurent Fabius, lors de leur rencontre berlinoise de juin 1985. Revenus plus prosaïquement à une politique de « grignotage », les deux pays sont parvenus à mettre en place des relations équilibrées, à défaut d'être brillantes. Le déficit français — 780 millions de francs en 1985 — a été ramené à 130 millions pour les onze premiers mois de 1987. Plus encourageant peut-être, les grands contrats, si rares désormais, sont passés dans le même temps de 320 millions à 1,2 milliard en faveur des entreprises françaises.

Cette situation assainie est jugée d'autant plus satisfaisante à Paris que la RDA fait toujours figure de havre de solidarité économique et de solvabilité parmi les pays de l'Est. Ses faiblesses, une productivité insuffisante et surtout le vieillissement de l'équipement industriel en font un débouché intéressant en

dépît de ses relations particulières avec l'Allemagne fédérale.

La RFA est un concurrent hors de portée pour la France. Quelques chiffres en appuient l'illustration. Le commerce extérieur de l'Allemagne de l'Est s'effectue à raison d'un tiers avec l'URSS, un tiers avec les autres pays de l'Est, un tiers avec l'Ouest. Sur ce dernier tiers, la RFA s'arrose la part du lion : 60 %. Deuxième partenaire occidental de la RDA, la France ne représente que 6 % de la maigre part occidentale. Les Allemands de l'Est regrettent que la France ne fasse pas un effort en matière de troc, un système largement utilisé par les pays socialistes qui permettrait de défricher de nouveaux « champs » pour la coopération bilatérale, comme l'a souligné à Paris, le vendredi 8 janvier le porte-parole de M. Honecker, M. Mayer.

Pins à l'aise dans le domaine des grands contrats, les Français envisagent pourtant l'avenir avec un optimisme prudent. Alstom, qui a vendu huit turbines à gaz pour 533 millions de francs en 1987, a bon espoir de signer, lors de la Foire de printemps de Leipzig, un nouveau contrat similaire pour un montant de 500 à 600 millions de francs.

A plus longue échéance, Spie-Batignolles et Cellerier espèrent l'emporter sur leurs concurrents suédois pour la mise en place d'une usine de cellulose. De nouvelles livraisons de tubes pour gazoducs sont à l'ordre du jour ainsi que de nouvelles ventes d'équipement pour l'industrie agro-alimentaire, voire la reprise de ventes de wagons.

Le dossier de Machines françaises lourdes (MFL) est venu semer un léger trouble dans les discussions franco-est-allemandes. Sur les 303 millions de francs de commandes de machines-outils passées par la RDA en 1987, 155 millions l'ont été auprès de ce groupe actuellement en redressement judiciaire. Le repreneur potentiel, Brisard-Nogués, ne se montrerait guère intéressé par l'une des sociétés de MFL, Berrich-Saint-Etienne, appelée à livrer sept tours aux Allemands de l'Est dès le 1er décembre. Le ministre est-allemand du commerce extérieur, M. Gerhard Beil, est resté discret à ce sujet. Mais on comprend que, au nom de la crédibilité de l'industrie, le ministre français du commerce extérieur aimerait qu'une solution soit rapidement trouvée à ce problème.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

M. Boutros Ghali déplore l'« indifférence » de l'Europe

« Mais pourquoi donc l'Europe — et la France en particulier — sont-elles si timorées ? De passage à Paris, le vendredi 8 janvier, M. Boutros Ghali, ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères s'étonne de l'« indifférence » du Vieux Continent aux sanglants événements de Cisjordanie et de Gaza. Il évoque avec nostalgie l'époque de la déclaration de Vevey (1957) où l'Europe se montrait plus audacieuse.

Pour M. Boutros Ghali, aucun doute : les Douze « sous-estiment leur pouvoir et leur force ». Ils pourraient, s'ils le souhaitent, prêcher la raison aux Israéliens et exprimer plus nettement leur inquiétude aux Américains. « Vous devriez dire aux dirigeants israéliens qu'ils ont une attitude suicidaire, qu'ils vont au devant d'un fiasco total. Il faut renforcer les partisans du dialogue en Israël. Votre refus d'intervenir est un encouragement indirect aux extrémistes ».

M. Boutros Ghali trouve à cette discrétion diplomatique de l'Europe plusieurs causes : la prédominance actuelle des problèmes de désarmement qui « obnubile » l'Occident, la lassitude provoquée par un trop

vieux conflit, les contradictions internes du monde arabe aiguisées par la guerre du Golfe. Le Caire, pour sa part, est d'autant plus attentif à la situation des territoires occupés, reconnaît M. Boutros Ghali, que l'intransigeance d'Israël apporte de l'eau au moulin des fondamentalistes égyptiens. « On voit l'avoir bien dit, répètent les islamistes. Israël n'est sensible qu'aux rapports de forces et ne mérite qu'une seule riposte : la guerre sainte. C'est un thème mobilisateur depuis Téhéran jusqu'aux villages les plus reculés d'Egypte ».

Comment contenir le radicalisme et conforter les modérés ? En entretenant l'espoir. « Certes, conclut le ministre égyptien, aucune initiative ne sera décisive en 1988, en raison de l'effet paralysant des élections aux Etats-Unis et en Israël. Mais il faut continuer à œuvrer en faveur d'une négociation ». En septembre 1986, MM. Mubarak et Pérès, relançant l'idée d'une conférence internationale, avaient, à Alexandrie, proclamé « 1987, année de la paix ». Qui s'en souvient ?

J.-P. L.

Visite en France du secrétaire américain à la défense

De retour d'une tournée dans le Golfe, qui l'a conduit à Bahrein, Koweït, Oman et en Arabie saoudite, le secrétaire américain à la défense, M. Frank Carlucci, était attendu dimanche 10 et lundi 11 janvier, à Paris, où il devait s'entretenir successivement avec le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, et le ministre de la défense, M. André Giraud, avant d'être reçu par le président Mitterrand et par le premier ministre, M. Jacques Chirac.

Cette visite, qui intervient un mois après le sommet Reagan-Gorbatchev à Washington, devrait permettre, escompté-on à Paris, un échange de vues sur les suites du traité américano-soviétique pour l'élimination des missiles de portée intermédiaire (FNI). M. Carlucci ne manquera pas non plus d'évoquer avec ses interlocuteurs français un certain nombre de questions régionales, dont la situation dans le Golfe.

● TUNISIE : le vice-amiral Duthoit reçu par le président Ben Ali. — Commandant en chef de la flotte française en Méditerranée, le vice-amiral Alain Duthoit, qui effectue une visite à Tunis, a été reçu par le président Ben Ali le vendredi 8 janvier. A l'issue de son entretien, il a déclaré considérer « cet honneur comme le symbole de l'excellente coopération entre les marines tunisienne et française ». — (AFP.)

Asie

AFGHANISTAN

La « Pravda » critique l'attitude de M. Mitterrand et de M. Chirac dans l'affaire Guillo

La Pravda de Moscou a accusé, vendredi 8 janvier, M. Mitterrand et M. Chirac d'avoir appelé la presse à lancer une « campagne de pression » sur l'URSS en faveur de la libération du photographe français Alain Guillo, condamné pour « espionnage » à dix ans de prison par un tribunal de Kaboul.

L'organe du PC soviétique a, d'autre part, reproché à M. Jean-Bernard Raimond, ministre français des affaires étrangères, de s'être adressé à l'ambassadeur soviétique à Paris, et non au chargé d'affaires afghan, pour demander la libération du journaliste.

La Pravda a enfin dénoncé la campagne « antiafghanisme et anti-afghans » menée, selon elle, autour de ces Guillo. Ce dernier aurait reçu un message de soutien verbal dans sa prison, remis par l'intermédiaire d'un gardien de prison ayant des liens avec la résistance.

Par ailleurs, la Chine, jusqu'à présent très sceptique sur les bonnes intentions de M. Gorbatchev, commence à croire que ce dernier peut tenir sa promesse de retirer les troupes soviétiques d'Afghanistan, écrit notre correspondant à Pékin, Francis Derra. « Tous les indices montrent que l'Union soviétique

entend se sortir de la guerre et mettre un terme à son occupation vieille de huit ans », a estimé, samedi 9 janvier, l'agence Chine nouvelle.

Bien que surmonté d'un titre en forme de question (« Les Soviétiques pressés de quitter l'Afghanistan ? »), c'est le premier commentaire chinois à adopter une vue plus optimiste sur l'éventualité d'un tel retrait. « Il faut espérer que la Kromba fera suivre d'action sa promesse de retrait », conclut l'analyse, qui expose en détail les déclarations du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, au cours de sa récente visite à Kaboul (le Monde du 8 janvier).

La Chine a fourni une assistance matérielle et militaire limitée à certains groupes de résistants afghans. Mais elle a surtout utilisé le conflit comme un outil de propagande de premier choix — offert par Brejnev sur un plateau — dans sa croisade passée contre la détente. Depuis quelque temps, et surtout depuis l'arrivée du réformateur soviétique au pouvoir, l'Afghanistan n'est plus que le moindre des trois « obstacles » que Pékin voit à une normalisation de ses relations politiques avec l'ex-grand frère « socialiste ».

Afrique

MOZAMBIQUE

L'Eglise catholique pourrait récupérer ses biens nationalisés

La restitution à l'Eglise catholique des biens nationalisés après l'indépendance du Mozambique et la visite du pape Jean-Paul II à ce pays, cette année, ont été les principaux sujets abordés le jeudi 7 janvier lors d'une rencontre entre le président Joaquim Chissano et les évêques catholiques mozambicains, apprenus de source religieuse à Maputo.

Selon l'agence portugaise LUSA, parmi les biens nationalisés à l'indépendance, en 1975, il est question de restituer les missions et les séminaires que l'Eglise possédait dans tout le pays.

On apprend d'autre part qu'un prêtre catholique portugais, le Père Fernando Simoes Carvalho Silva, a été enlevé par les magueiros de la RENAMO il y a une semaine à une cinquantaine de kilomètres de Maputo.

Ces enlèvements d'étrangers se multiplient depuis quelques années. A Moscou, les *Investia* ont évoqué pour la première fois, jeudi, la prise en otage de vingt-quatre géologues soviétiques en 1983, reprochant aux autorités soviétiques d'avoir passé l'affaire sous silence. Ces hommes ont été emmenés « de force » par leurs ravisseurs. Au cours de leur

détention, deux sont morts victimes des mauvais traitements, cinq se sont évadés et quinze ont été libérés par les troupes gouvernementales cent cinquante-huit jours après leur capture, ajoutent les *Investia*. Deux autres géologues qui avaient été portés disparus ont été déclarés morts « ces jours-ci » par un tribunal — (AFP.)

● TUNISIE : prochaine visite du colonel Kadhafi. — Le chef de la révolution libyenne effectuera une visite en Tunisie le samedi 18 janvier, indique-t-on de source tunisienne informée. Ce voyage fait suite au rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays le 27 décembre. — (AFP.)

● NIGER : agitation étudiante. — L'université de Niamey est paralysée, depuis une semaine, par un mouvement de grève des étudiants dont les revendications portent sur le paiement des bourses et l'amélioration des services de restauration. Les trois mille grévistes rejettent le système de la demi-bourse institué il y a deux ans. Ils réclament l'attribution et le paiement de la bourse complète pour tous les étudiants, sans exception. — (AFP.)

Dans un interview au mensuel « Passages »

M. Jacques Chirac espère de Jérusalem une « prise de conscience » face au problème palestinien

Le mensuel *Passages* publie, dans son numéro de janvier, une interview de M. Jacques Chirac, qui, après les affrontements dans les territoires occupés par Israël, souligne la « précarité de la situation » dans ces territoires.

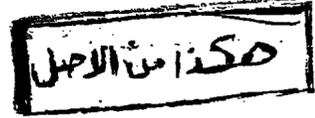
Selon le premier ministre, « les jeunes générations de Palestiniens ont manifesté leur anxiété et leur désespoir ». « Le maintien du statu quo ne peut représenter pour Israël une politique viable, estime M. Chirac, surtout si l'on prend en compte la croissance démographique prévisible des Arabes par rapport aux Juifs ».

Selon M. Chirac, « c'est d'Israël qu'il faut espérer, maintenant, une prise de conscience nouvelle de l'urgence qu'il s'agit de apporter au problème palestinien une réponse pacifique et négociée ».

Le premier ministre espère que l'année 1988 « marquera un progrès » dans la direction d'une conférence internationale.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde ECONOMIE



سكننا من الاول

Europe

URSS : le débat sur l'histoire du stalinisme

Censure, quand tu nous tiens...

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Le dramaturge soviétique Mikhaïl Chatrov a affirmé, au cours d'une soirée-débat sur l'histoire organisée jeudi 7 janvier à la Maison des écrivains à Moscou, qu'un article sur le procureur général des procès staliniens de 1936-1938, Andreï Vychinski, qui devait être publié dans le prochain numéro de la *Literaturnia Gazeta*, avait été interdit par la censure officielle.

« Je suis très inquiet pour la « perestroïka », a déclaré devant

leur mise en scène diabolique et prenant la parole pour prononcer les réquisitoires et qualifier les accusés de vipères, de chiens ou de rats bavards. Devenu ministre des affaires étrangères en 1949, il devait être progressivement écarté après la mort de Staline, avant de mourir en 1954 à New-York, où il avait été nommé représentant de l'URSS aux Nations unies.

L'historien Youri Afanassiev, l'un des plus ardents partisans de la dénonciation du stalinisme dans le débat actuel sur le réexamen de l'histoire soviétique, participait à cette soirée aux côtés de

de Kiev pour son manque d'enthousiasme dans l'exécution de la « perestroïka ». Ces critiques visent en particulier, sans bien entendu, le nommer, M. Vladimir Tchcherbitski, premier secrétaire du parti pour l'Ukraine et l'un des rares dirigeants de l'ère Brejnev encore membre du bureau politique.

Tout en prenant acte de « changement positif » à Kiev, suivant un schéma rituel en matière de critiques, le bureau politique a relevé que, « parallèlement, la « perestroïka » a perdu du temps, et n'a pas profondément imprégné les organisations du parti ». La plus haute instance du PCUS regrette aussi la « lenteur » des organisations locales du parti qui ne sont pas débarrassées de leur formalisme et des méthodes de travail anachroniques, ont relâché la lutte contre l'alcoolisme et surtout n'ont pas suffisamment préparé les entreprises et les cadres aux nouvelles conditions de gestion économique, à savoir l'autofinancement et l'autonomie financière des entreprises, maillons essentiels de la réforme économique que M. Mikhaïl Gorbatchev tente de mettre en place.

Cette mise en cause intervient moins d'un mois après la réunion d'un plénum du comité central du parti de Kiev, dont la *Pravda* avait fait état le 12 décembre dernier. M. Tchcherbitski avait alors reconnu que « le passage aux nouvelles conditions de gestion économique se faisait de manière compliquée et inégale ».

Le numéro ukrainien avait également fait allusion aux « spéculations politiques » et dénoncé « quelques camarades, y compris des membres du parti, qui, sous couvert de glasnost et de démocratisation, interprètent de façon tendancieuse nos difficultés, nos défauts et certains faits historiques ».

La direction du parti de la République d'Arménie a également fait allusion aux « spéculations politiques » et dénoncé « quelques camarades, y compris des membres du parti, qui, sous couvert de glasnost et de démocratisation, interprètent de façon tendancieuse nos difficultés, nos défauts et certains faits historiques ».

SYLVIE KAUFFMANN.



plusieurs centaines de personnes, pour la plupart des intellectuels. Mikhaïl Chatrov, en brandissant l'article d'Arkadi Vaksberg, un chroniqueur qui contribue régulièrement à l'hebdomadaire littéraire. Selon des participants à cette soirée-débat, M. Chatrov, dont la dernière pièce de théâtre, *Dalcha, dalcha, dalcha* (plus loin, plus loin, plus loin), met en scène les principaux dirigeants de la révolution d'Octobre (*le Monde* du 5 janvier), a demandé aux écrivains d'appuyer la publication de cet article, l'intention étant qu'il ne soit pas poursuivi, et montre que le Glavlit (organisme officiel de censure) joue son rôle, malgré la politique de glasnost.

Mikhaïl Chatrov n'a pas voulu lire l'article à voix haute, le jugeant trop long. Mais le sujet de ce texte correspond à un thème qui, selon toutes les indications disponibles, continue de faire l'objet d'un débat acharné dans les milieux dirigeants soviétiques : celui de la réhabilitation des victimes les plus célèbres de la terreur stalinienne, et en particulier de ceux qui, comme Boukharine, Zinoviev, Kamenev, Piatakov ou Rakov, ont été condamnés à mort à l'issue des procès de Moscou.

C'est le procureur général Vychinski qui avait porté l'accusation de ces procès, organisant

« Staline s'est battu comme un lion pour que la Pologne soit socialiste »

déclare M. Andreï Gromyko

Moscou. — Le chef de l'Etat soviétique, M. Andreï Gromyko, a rendu vendredi 8 janvier un vibrant hommage à Joseph Staline pour son rôle dans l'instauration d'un régime socialiste en Pologne à l'issue de la seconde guerre mondiale, selon un compte rendu de l'agence Tass.

Recevant M. Mieczyslaw Rakowski, membre du bureau politique du Parti ouvrier unifié polonais (POUP) et vice-marchal de la Diète, M. Gromyko, qui a été ministre des affaires étrangères pendant plus d'un quart de siècle après avoir occupé des responsabilités élevées dans la diplomatie sous Staline, a longuement rappelé comment le sort de la Pologne a été décidé.

« Après la libération de la Pologne du fascisme, a-t-il dit, la question suivante a été carrement posée : quelle doit être la nature de cet Etat? L'URSS a alors répondu sans équivoque que la Pologne devait avoir des relations amicales avec elle. (...) La lutte fut particulièrement opiniâtre à Potsdam. Il a parfois semblé que le moment était venu de frapper du poing sur la table et de claquer la porte. Pourtant la délégation soviétique a fait preuve d'une patience que l'on pourrait qualifier de fer. Nous le devons avant tout à Staline. Il s'est battu comme un lion pour que la Pologne soit un Etat socialiste ami de l'Etat soviétique et non allié au bloc occidental. Il a réussi : en fin de compte, on a justement pris la décision en faveur de laquelle lutait l'Union soviétique. » — (AFP)

M. Malhuret et les droits de l'homme

Le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Vadim Perfiliev, s'est élevé le jeudi 7 janvier contre les propos tenus le 3 janvier, lors du « Grand Jury RTL-*le Monde* » par M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme. M. Malhuret avait alors fait état notamment d'une sévérité accrue pour les conditions de délivrance de visas de sortie d'URSS et affirmé qu'« il n'y a pas eu » d'amnistie en Union soviétique à l'occasion du cinquante-dixième anniversaire de la révolution d'octobre (*le Monde* du 5 janvier).

Cité par l'agence Tass, M. Perfiliev fait observer qu'« il n'y a eu en 1987 aucun durcissement des normes de sortie de l'URSS » et qu'« au contraire (...) les autorisations de sortie en vue

EN BREF

● AUTRICHE : les conservateurs pour l'adhésion à la CEE. — Le Parti conservateur (OeVP) autrichien, qui partage le pouvoir avec les socialistes à Vienne, s'est prononcé vendredi 8 janvier, à l'issue d'une réunion de ses instances dirigeantes, en faveur de l'adhésion de l'Autriche à la CEE. Sur demande du chef du parti, M. Alois Mock, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères, l'OeVP a adopté une motion demandant au gouvernement de préparer dans les meilleurs délais l'adhésion de l'Autriche au Marché commun ». — (AFP)

● ITALIE : La « Cicciolina » candidate aux élections européennes. — La vedette italienne du porno et député radical Ileana Staller, mieux connue sous le nom de Cicciolina, a annoncé, vendredi 8 janvier, sa candidature aux prochaines élections européennes. Dans une interview publiée par l'hebdomadaire italien *Epoca* dans son dernier numéro, M^{me} Staller précise que si le parti radical décidait de ne pas l'inscrire sur ses listes, elle se présenterait en « candidate libre ». — (AFP)

Amériques

BRESIL : selon un rapport de la police fédérale

133 chercheurs d'or sont portés disparus après des affrontements avec l'armée

Cent trente-trois chercheurs d'or de l'Etat de Para, dans le nord du Brésil, sont portés disparus depuis l'affrontement survenu la semaine dernière (*le Monde* du 5 janvier) avec les forces de l'ordre : cette indication est contenue dans un rapport confidentiel de la police fédérale publié mercredi 6 janvier par le quotidien *la Folha de Sao-Paulo*.

Témoignages fragmentaires

Aujourd'hui, les chercheurs d'or de la serra Pelada ont un contentieux avec les autorités — financier et aussi technique : ils veulent faire enlever plusieurs milliers de tonnes de terre de leur montage pour limiter les risques d'affaissement. Dans les derniers jours de décembre, quatre milliers d'entre eux décident, pour appuyer leur revendication, de bloquer la circulation sur le pont qui enjambe le Tocantins, à 10 kilomètres de Marabá. L'endroit est particulièrement sensible. Par ce pont passe en effet la voie ferrée qui écoule vers l'Atlantique le minerai de fer extrait de Carajás, le plus important gisement de la planète, situé aussi dans la forêt amazônienne.

Deux jours se passent. Le gouverneur du Para décide de débloquer le pont. Quatre cents policiers militaires sont envoyés sur les lieux par avion. Ils s'installent des deux côtés du fleuve. Ce qui se passe ensuite, on ne le sait, au début, que par des témoignages fragmentaires. Des gens sont tués par balles, d'autres sont piétinés dans la confusion qui s'en suit. D'autres, pour échapper aux coups de feu, se jettent dans le fleuve, à 70 mètres en contrebas.

Arrivé après le début de la fusillade, M. Nelson Marabuto raconte, quelques jours après, ce qu'il a vu. M. Marabuto est un fonctionnaire gouvernemental qui appartient à un groupe de travail envoyé à la serra Pelada pour négocier avec les garimpeiros. Selon lui, il y a eu un massacre, et défilé. Il parle de la possibilité d'une centaine de victimes. Il affirme que de nombreux cadavres ont été emportés en camionnette par la police, ce qui explique les chiffres contradictoires sur le nombre de morts. Ses déclarations lui ont valu le mercredi 6 janvier, d'être démis de ses fonctions par le ministre de l'Intérieur.

CHARLES VANHECKE.

La visite de M. Fabius au Chili L'ancien premier ministre exprime publiquement son « mépris » envers le général Pinochet

SANTIAGO de nos envoyés spéciaux

M. Laurent Fabius devait terminer, le samedi 9 janvier, une visite de trois jours et demi au Chili. Après l'attitude très ferme adoptée dès son arrivée, mercredi, à Santiago (*le Monde* du 8 janvier), l'ancien premier ministre n'a pas cessé de hausser le ton à l'égard des autorités chiliennes, jusqu'à affirmer vendredi, lors d'une conférence de presse, qu'il professe un « immense mépris » envers le chef de l'Etat chilien.

Interrogé vendredi sur le sentiment que lui inspire le général Pinochet, M. Fabius a répondu : « Un sentiment qu'il pratique souvent et que moi je réserve à quelques cas, dont lui : un immense mépris. » Auparavant, il avait, avec une froide ironie, vigoureusement condamné le régime.

Pour M. Fabius, la dictature chilienne est « une dictature à deux visages, mais n'en est pas moins implacable ». L'un des visages du régime chilien est « un visage aimable », qui « peut faire illusion auprès de certains ». M. Fabius a notamment cité « une certaine apparence bon enfant », les résultats économiques, le fait que « l'on ne trouve pas à tous les coins de rue — au moins en ce moment — des chars d'assaut ». Mais, a-t-il continué, la réalité est toute différente. Le parlementaire français a rappelé que la répartition des revenus n'a « jamais été aussi injuste », que si la police en uniforme est relativement peu présente, « la famélique CNF [la police secrète] fait son travail ».

Pour le ministre de l'Intérieur, qui fait office de chef du gouvernement, les propos de M. Fabius obéissent à « une manœuvre personnelle visant à retracer son image en France [qui est] affaiblie par des faits graves et sinistres » intervenus pendant qu'il était premier ministre.

Le matin même, M. Fabius s'était exprimé lors d'un colloque sur la justice et les violations des droits de l'homme. L'ancien premier ministre avait prononcé quelques phrases en espagnol pour affirmer : « Ce régime ne se contente pas de commettre des violations des droits de l'homme ; il est, de par son essence même, violation des droits de l'homme ».

Pour sa part, l'opposition était ravie de cette visite et du ton adopté. D'autant que le député socialiste, qui a eu plusieurs contacts avec les autorités socialistes, a effectué plusieurs gestes hautement symboliques au Chili. C'était ainsi la première fois qu'un visiteur étranger de ce niveau se rendait sur la tombe du président Allende.

JEAN-LOUIS ANDREANI et GILLES BAUDIN.

ROUMANIE

Une prise de position de l'ancien chef du gouvernement

M. Maurer s'associe aux critiques contre M. Ceausescu

Vienne (AFP). — Ancien premier ministre roumain, M. Gheorghe Maurer s'est déclaré solidaire des critiques sur la situation économique « déplorable » dans son pays adressées par un ancien membre du comité central du Parti communiste, M. Karoly Kiraly, au chef du parti et de l'Etat, M. Nicolas Ceausescu, dans un lettre au numéro un roumain.

Dans cette lettre datée du 16 août 1987, et dont une copie est parvenue jeudi 7 janvier à l'AFP par la Presse hongroise de Transylvanie (*HPT*), une revue samizdat de la minorité hongroise de Roumanie à laquelle appartient M. Kiraly, ce dernier demandait à M. Ceausescu des « changements fondamentaux ». Il se déclarait en outre « confiant » que le chef du PC roumain « entreprendrait les pas nécessaires » qui « permettraient encore de corriger la situation ».

Selon *HPT*, M. Maurer, quatre-vingt-six ans, premier ministre de 1961 à 1974, a pour sa part adressé à M. Kiraly un télégramme, dans lequel il se déclare « d'accord avec tout » ce que l'ancien membre du comité central a écrit au numéro un roumain, « exception faite toutefois du passage » où M. Kiraly exprime « sa confiance quant à la possibilité de remettre les choses en ordre ».

Dans sa lettre, M. Kiraly, cinquante-huit ans, estimait notamment que « le mensonge fleurit mieux que jamais » et « a même été élevé au niveau d'une politique d'Etat ». Selon lui, M. Ceausescu s'est « encuré de pure carriériste et d'opportunistes qui manquent totalement de sens de responsabilité ». S'adressant au numéro un roumain, M. Kiraly écrivait encore : « Vous vous êtes laissé rendre aveugle par le grand nombre de louanges, celles que vous avez méritées et celles que vous n'avez pas méritées, alors que le pays est tombé dans une situation déplorable et que l'atmosphère politique est particulièrement oppressante ».

« Un peu considéré comme le « patriarche » du PC roumain, M. Maurer a longtemps été l'un des artisans de la politique d'indépendance de son pays. Son soutien a été essentiel dans l'accession de M. Ceausescu, mais il est l'un de ceux qui, dès le début des années 70, s'étaient inquiétés ouvertement des méthodes de gestion du numéro un roumain. En août des mois de 1974 la direction de gouvernement, M. Maurer n'avait conservé aucune fonction dans les instances supérieures du parti et de l'Etat. »

TURQUIE

Ankara signe la convention européenne sur la torture

ANKARA de notre correspondant

La Turquie va signer la convention européenne sur la torture adoptée en novembre dernier par dix-neuf pays membres du Conseil de l'Europe, sans l'Espagne et la Turquie, a annoncé, vendredi 8 janvier, le ministre des affaires étrangères du nouveau cabinet Ozal. M. Mesut Yilmaz, dont M. Jean-Bernard Raimond est l'invité à partir de lundi à Ankara, a précisé que cette décision, « retardée en raison des changements ministériels », était « un signe de la volonté du gouvernement de protéger et d'abolir les droits de l'homme et les libertés fondamentales ». La convention prévoit que des commissions d'observation pourront se rendre régulièrement dans les pays signataires pour en contrôler l'application.

La question de la torture préoccupe l'opinion turque depuis deux ans, après les confessions d'un policier tertiaire à un grand hebdomadaire. De nombreuses condamnations ont été prononcées, mais les cas de torture, en nette diminution, n'ont pas disparu des interrogatoires, et la Turquie est mentionnée par le dernier rapport d'Amnesty International sur la torture des enfants.

L'élection en novembre de nombreux députés, a permis de constater, pour la première fois, que les pratiques dont ils ont été eux-mêmes victimes, a sans doute accéléré une mesure qualifiée de « progrès important » par le président de l'Association turque des droits de l'homme. Celui-ci a toutefois précisé qu'elle devait s'accompagner, pour être efficace, du droit de la défense, non garanti actuellement, à assister les inculpés dès le début de l'instruction.

MICHEL FARRERE.

Michel-Vabre
Pierre Jou...

LES POLITIQUES

Tout sur la
Totalitar

Les premières assises nationales des «renovateurs»

M. Maurice Kriegel-Valrimont rejoint M. Pierre Juquin

« Nous sommes communistes. La révolution est notre objectif... »

Robert Crémieux, auteur d'une contribution critique publiée par l'Humanité...

Après avoir hésité pendant ces derniers mois, le coordinateur national des renovateurs communistes et la structure qu'il anime ont choisi l'autonomie...

Après le PCF qui vient de réunir son comité central, les renovateurs passent, eux aussi, à la seconde phase de la campagne électorale...

OLIVIER BIFFAUD.

Une lettre de M. Gérard Balidan

A la suite de la publication (Le Monde du 26 novembre 1987) d'une liste de signataires « pour le soutien à Pierre Juquin... » nous avons reçu de M. Gérard Balidan la lettre suivante :

C'est avec stupéur que je viens de découvrir mon nom en page 13 de votre édition du 26 novembre 1987 dans la liste des signataires du comité de soutien à Pierre Juquin.

Certes, j'ai assisté, pour mon information, à une réunion de « renovateurs-communistes » le mois dernier, car il fut un temps, pas si lointain, où Pierre Juquin avait toute mon estime.

Certes, je suis franco-comtois, mais pas du tout enseignant. L'anomalie serait infime si elle se limitait à ma profession, il est hors de question que j'apparaissais, sur une page de publicité parmi d'autres personnes...

Je n'appartiens pas et n'ai jamais appartenu à ce comité. Même, c'est mon avis, si tout ne va pas pour le mieux au sein du PCF, il est d'autres voies que celle empruntée par Pierre Juquin pour remédier à cet état de choses.

Le comité franco-comtois de soutien à Pierre Juquin me confirme qu'en effet, M. Balidan n'a jamais donné l'autorisation de publier son nom dans le cadre de l'appel en question et qu'il s'agit d'une erreur regrettable.

Les réactions au rapport des «sages» sur le code de la nationalité

Oui, mais

Beaucoup de oui, quelques non, de rares non : voilà, en résumé, l'accueil réservé par les milieux politiques, socioprofessionnels, et associatifs au rapport de la commission des «sages» sur la réforme du code de la nationalité.

Les avis les plus positifs émanent de MM. Jacques Tonbon et Denis Baudouin. Le secrétaire général du RPR y voit la confirmation « comme le voulait le projet gouvernemental [quel] l'acquisition de la nationalité française par des enfants nés de parents étrangers dans notre pays ne pourrait se faire qu'à la suite d'une déclaration expresse d'adhésion ».

Pour M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du Parti socialiste, le rapport constitue un « déviateur » pour MM. Chirac et Chalandon, qui « avaient promis une réforme du code de la nationalité pour chasser sur les terres du Front national ».

Pour M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du Parti socialiste, le rapport constitue un « déviateur » pour MM. Chirac et Chalandon, qui « avaient promis une réforme du code de la nationalité pour chasser sur les terres du Front national ».

Par Harlem Désir, président de SOS-Racisme

A risque de paraître comme un mauvais coucheur et de briser un joli consensus, SOS-Racisme désapprouve les conclusions du rapport des «sages» et s'opposera à leur mise en œuvre...

soixante rédigés par la commission des «sages». De même, le MRAP relève une orientation « positive » mais s'oppose par avance « aux restrictions apportées aux acquis du code actuel ».

Aux yeux de M. Jean-François Trogic, secrétaire national de la CFDT, ces propositions ont plusieurs « mérites ». Toutefois, il déplore que « certaines propositions au prétexte de dissuader une minorité de fraudeurs, handicaperaient une majorité de personnes en situation tout à fait régulière ».

C'est aussi par un « oui, mais » que l'association antiraciste France plus salue le rapport des «sages». Son président, M. Arzaki Dahmani regrette que le rapport « relève plus de compromis que de consensus ».

Au PCR, on reconnaît que ce n'est plus le « code Chalandon ». Mais M. Claude Billard, membre du bureau politique, n'y voit qu'un « projet-bis » rendu plus acceptable pour les tenants de la cohabitation.

Dans un interview au quotidien La Croix, M. Jean-Marie Le Pen oppose un non global au rapport des «sages».

La convention du Front national à Nice

La « France française » contre la « France étrangère »

NICE de notre envoyé spécial

Les trois mille délégués et invités de M. Jean-Marie Le Pen réunis à Nice pour la convention du Front national ont pu découvrir vendredi 8 janvier le nouveau « look » du président du FN : cheveux coiffés en arrière, le leader d'extrême droite fait irrésistiblement penser au « fils du peuple » Maurice Thorez. Look rétro pour le président du Front national, mais style américain pour cette convention nationale qui devait durer jusqu'à dimanche matin et destinée à prouver que M. Le Pen n'a en rien souffert de l'affaire du « détail » des chambres à gaz.

An cours de la matinée de vendredi, après un bain de mer qui lui a donné le nouveau « look » d'affirmé M. Le Pen, un stigmatisant le rapport de la commission des «sages» sur le code de la nationalité.

Pendant ce temps, responsables et dirigeants du FN ont planché sur l'organisation de la campagne électorale par région. Dans la soirée, un spectacle-gala avec le pianiste Yuri Boukoff et la formation de jazz de Maxime Saury devait donner à cette première journée sa touche culturelle. Les amis de M. Le Pen auront pu également découvrir un vidéoclip d'une dizaine de minutes intitulé « l'Homme du large », réalisé à La Trinité-sur-Mer et destiné à prouver que le candidat du Front national a le pied marin aussi bien en mer qu'en campagne électorale.

Samedi devait être la journée des « symboles » et de la « mobilisation » : cérémonie au monument aux morts, lâchers de ballons et de parachutistes, table ronde et ateliers de travail, meeting enfin au marché d'intérêt national (MIN) de Nice, le soir. Dimanche, on débutait d'après-midi M. Le Pen devait prononcer un discours de clôture dans lequel figure « une déclaration solennelle » valant « engagement comme candidat sur les valeurs » qui l'inspirent. Il devait annoncer également les mesures qu'il mettrait en place s'il était élu à l'Elysée.

La question de l'identité française devait être également présente au cours de son intervention : « Les Français doivent dire s'ils sont pour la France française ou pour la France étrangère », a déjà expliqué M. Le Pen, en stigmatisant le rapport de la commission des «sages» sur le code de la nationalité.

D'autre part, M. Stribois, secrétaire général du FN, a précisé que M. Le Pen a déjà recueilli six cent trente signatures pour soutenir sa candidature.

Enfin, plusieurs dizaines de personnes ont participé, jeudi soir, à l'appel du MRAP, à une manifestation pour protester contre la venue de M. Le Pen à Nice. Une gerbe a été déposée au monument aux morts. Une nouvelle manifestation devait avoir lieu samedi à l'appel, cette fois, du Parti communiste.

PIERRE SERVENT.

POINT DE VUE

Pas si sage que ça !

Par Harlem Désir, président de SOS-Racisme

A risque de paraître comme un mauvais coucheur et de briser un joli consensus, SOS-Racisme désapprouve les conclusions du rapport des «sages» et s'opposera à leur mise en œuvre...

d'une argumentation de type raciste et eugéniste (« être français, ce se mérite, ce n'est pas rien », critères d'assimilation, etc.) à quelque chose de plus modéré. Nous avons eu donc raison de nous battre contre la réforme Chalandon. Les «sages» rendent en quelque sorte hommage à tous ceux qui sont descendus dans la rue.

Mais ne faut-il pas plutôt juger le rapport en comparaison du droit actuel ? Et là il n'y a aucun progrès. On amorce même un glissement incontrôlable.

On se réjouit parce que les «sages» ne demandent pas de serment. Mais celui-ci n'existe heureusement pas aujourd'hui. Pour les seize-dix-huit ans, on nous dit que les demandeurs de la nationalité française n'auront plus besoin de l'autorisation de leurs parents. Mais l'acquisition se fait déjà indépendamment de parents puisqu'elle est automatique à dix-huit ans. En revanche, les «sages» introduisent des obstacles après dix-huit ans. C'est d'ailleurs dans la logique de toute démarche de demande de nationalité, qui s'apparente à une démarche de naturalisation, que d'ouvrir la voie à des refus. D'autre part, on entérine la possibilité d'expulser, à partir de dix-huit ans, des jeunes nés en France n'ayant jamais vécu dans un autre pays.

J'aimerais bien qu'on m'explique en vertu de quelle philosophie il faut faire une demande pour être légalement français. Que ceux qui ont fait une demande n'aient plus besoin de l'autorisation de leurs parents ! On ne peut pas fonder la nationalité sur ce principe.

La commission des «sages» déclare combattre les incohérences. Or elle maintient deux catégories d'enfants d'étrangers : ceux qui sont français à la naissance (article 23) et les autres. Si la démarche volontaire est si importante que cela, pourquoi ne pas l'imposer à tous ? Inversement, si on admet que des enfants d'Algériens peuvent être français à la naissance, pourquoi les refuser à des enfants de Portugais, d'Espagnols ou d'Italiens ?

Pour nous, le principe qui doit guider une bonne réforme du code de la nationalité, c'est l'égalité des droits pour tous les enfants nés en France, quelle que soit l'origine de leurs parents. C'est conforme à l'évolution du droit de la nationalité depuis cent cinquante ans, excepté la période de Vichy.

La bonne réforme à faire est d'étendre le bénéfice de l'article 23 à tous ceux qui naissent en France et qui y grandissent. Ils devraient être français à la naissance, quitte à conserver une possibilité de réputation jusqu'à dix-neuf ans.

Nous demanderons aux candidats à l'élection présidentielle de ne pas reprendre les conclusions de ce rapport. Le projet Chalandon a été emporté. On avait fait fausse route sous la pression de l'extrême droite. Ne réintroduisons pas aujourd'hui une nouvelle menace sur les enfants de l'immigration. Si on veut s'inspirer d'un rapport pour réussir l'intégration, il en existe un bon : c'est le rapport Hanouin.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

L'IRAN de Khomeiny est-il une théocratie totalitaire ? Le régime de Castro, à Cuba, n'aurait-il pas une forme de totalitarisme ? Si Léon Poliakov, historien de l'antisémitisme et du nazisme, ne répond pas à ces questions c'est parce qu'il préfère parler de ce qu'il connaît. Et, aussi, parce que, dit-il, « la clé de notre problème se trouve en effet en Europe où le vague totalitaire fut, tout bien pesé, une réaction à la boucherie fratricide de la première guerre mondiale ».

Mussolini inventa le fascisme et reprit à son compte la conception de l'Etat totalitaire, qui, en fait, fut surtout mise en œuvre par Hitler. Léon Poliakov montre que si les nazis voulaient reconstruire le monde et créer une humanité nouvelle, comme les communistes russes, c'est à partir de fondements différents. Alors que les révolutionnaires marxistes-léninistes s'inspiraient d'un idéal de justice, quitta à le braver, Hitler se référait à la beaufeur, Hitler se référait à la suprématie biologique ou théozooologique pour assurer la suprématie d'une race. Les moyens étaient les mêmes lorsqu'il s'agissait de terroriser et d'exterminer mais, à ce niveau-là aussi, il y avait des différences. Le terreur nazie, nota l'auteur, ne distinguait de toutes les autres, notamment de la terreur soviétique, par l'institutionnalisation du sadisme ».

Aussi bien son étude sur « les totalitarismes du vingtième siècle » traite de cas européens, et si elle s'étend à l'Asie, on fait à la Chine — les exemples du Cameroun et de la Corée du Nord n'étant qu'évoqués. — c'est parce que Jean-Pierre Cabestan, sinologue, a collaboré à cette entreprise d'élucidation.

S'agissent de l'URSS, Léon Poliakov remonte dans le passé pour retrouver les traces d'un despotisme n'hésitant pas à faire table rase et d'un bureaucratisme structuré. Il voit les premiers signes d'un pré-totalitarisme dans le régime qui a marqué la fin du tsarisme et, après la révolution de 1917, dans l'instauration du vote public, disposition précédant la pratique de la candidature unique du parti. Ensuite vint la répression, dans la logique paranoïaque de ce totalitarisme qui s'épanouit avec Staline.

Jean-Pierre Cabestan s'attache, de son côté, à montrer en quoi l'unique totalitaire marxiste s'est démarqué du modèle stalinien en empruntant à la tradition chinoise de la loi et de la morale. Ce qui la conduisit à « une collectivisation totale et une mobilisation permanente de la société » et à la révolution culturelle qui s'apparente, d'une part aux purges staliniennes, d'autre part à une manipulation de la jeunesse déjà utilisée par les nazis.

L'auteur estime, en outre, qu'il existe en Chine un rapport étroit entre le degré de domination totalitaire et l'ampleur de la répression sexuelle sous toutes ses formes. « Enfin, ajoute-t-il, Mao plus que Staline est obsédé par le projet, très conduisant mais diabolique, de changer les lignes en restaurant le paradis des hommes. »

Dans ce régime qui resta totalitaire, Léon Poliakov avance cette interrogation : « Un phénomène dépassé ? » Pour Philippe Bénétou, professeur de sciences politiques, qui se situe dans la filiation de Raymond Aron, ce serait encore un phénomène dangereux, car, explique-t-il dans un manuel d'introduction à la politique moderne, cette dernière est dominée par la question des régimes. D'un côté, la démocratie libérale, de l'autre, le totalitarisme. « Or, écrit-il, le temps présent est marqué par la rivalité ou la lutte qui les oppose et aussi par l'extension de l'aire géographique sous contrôle totalitaire. Et cette lutte n'est pas à armes égales en raison même de la nature des régimes aux prises. Les démocraties libérales sont moins bien armées en matière de politique extérieure que les régimes totalitaires. »

Philippe Bénétou n'est pas neutre et, au reste, il reproche à bien des experts des sciences politiques une neutralité qui, sous la prétense scientifique, est en fait la politisation générale des activités caractéristiques du totalitarisme. « Ces conclusions et ces avertissements ne viennent qu'au terme d'une initiation aux données de la politique moderne dont l'intérêt est, aussi, dans la présentation critique des penseurs qui ont fait progresser ce domaine de la connaissance et dans la clarté de l'expression comme dans la précision du vocabulaire. »

« Les totalitarismes du vingtième siècle », par Léon Poliakov, Fayard, 377 p., 120 F. « Introduction à la politique moderne », par Philippe Bénétou, PUF/Le Livre de Poche, 490 p., 52 F.

Un sondage SOFRES

Le chef de l'Etat et le premier ministre progressent

Les deux acteurs de la cohabitation bénéficient, en ce début d'année, d'une plus grande confiance des Français, selon le sondage réalisé par la SOFRES et publié, le samedi 9 janvier, dans le Figaro Magazine (1). M. François Mitterrand, qui recueille 58 % d'opinions favorables et page 2 points en un mois, semble avoir enrayer la tendance qui lui avait fait perdre 5 points depuis le mois de septembre, 37 % de personnes interrogées (au lieu de 38 % en décembre) lui refusent toujours leur confiance.

De même, avec 45 % d'opinions positives (au lieu de 43 %), M. Jacques Chirac enregistre son meilleur résultat depuis le mois de janvier 1987. De surcroît, c'est la première fois depuis le mois d'avril dernier que le premier ministre suscite la défiance de moins de 50 % des sondés, avec 49 % d'avis défavorables (au lieu de 51 %).

A droite, tandis que M. Raymond Barre demeure stable avec 46 % de jugements positifs, M. François Létourneau (41 %) perd, pour sa part, 5 points en un mois. Le secrétaire général du Parti républicain n'était pas tombé à ce niveau depuis son entrée au sein du gouvernement, en mars 1986. Quant à M. Jean-Marie Le Pen (13 % d'avis favorables), il gagne 1 point en un mois et 3 depuis l'affaire du « détail ».

A gauche, tandis que M. Michel Rocard (50 % de bonnes opinions) progresse d'un point, M. Laurent Fabius en gagne 4, avec 37 % d'avis positifs.

(1) Sondage effectué du 23 au 29 décembre auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

La visite de M...

l'ancien premier ministre exprime publiquement ses regrets envers le général Pa...

Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...

Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...

Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...

Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...

Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...

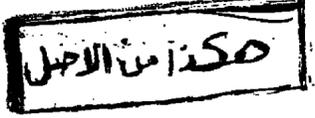
Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...

Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...

Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...

Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...

Le général Paillard, ancien premier ministre, a exprimé ses regrets envers le général Paillard...



Société

صحة من الاجل

Devant les assises de Paris

Pâle trio pour un conte noir

Ils ont des gueules d'ange bien sympathiques — ne vous fiez pas aux mauvaises photographies diffusées çà et là, ils sont trois, propres, l'air ouvert, âgés de vingt et un, vingt-deux et vingt-quatre ans. Ils sont tous cela mais ils ont assassiné, plus ou moins, voilà trois ans, deux braves personnes, comme l'on se débarrasse d'une corvée nécessaire.

On les a surnommés « le trio diabolique ». Diaboliquement nul serait plus juste, diaboliquement « moderne » et totalement égaré par le cadre pompeux de la grande cour d'assises de Paris devant laquelle ils ont comparu, vendredi 8 janvier, il y a, dans le désordre, Laurent Hattab, fils d'un confectionneur aisé du Sentier, qui a tué par cupidité. Un gaffeur-né qui va brosser à l'intention des jurés un auto portrait dégoûtant de satisfaction sucrée : « J'ai toujours été un gentil garçon. J'ai toujours été généreux. C'est dans ma nature. Ce n'est pas parce que j'avais seulement gagné 2 500 F depuis un mois que je voulais tuer tout le monde. C'est ça !

Il y a, à ses côtés, son grand copain Jean-Rémi Sarraud, pâtissier sans fournaux, promu meurtrier sans comprendre : « Ça va tellement vite... ». Il y a enfin Valérie Subra, dont on pourrait croire qu'elle fréquente le cours Simon depuis son enfance. Une petite jeune fille, vendeuse dans un magasin de prêt-à-porter, qui rêve de voir son beau visage de nonne offert en quadrichromie dans les magazines et ne différencie pas très nettement le bien et le mal.

Résumons : c'est un conte noir parisien. Un fait divers sur petite musique froide. En 1984, Laurent Hattab a dix-neuf ans. Il est beau, gosses bien nourri, choyé — trop peut-être. La réussite commerciale de son père, parti de rien, l'écrase. Il n'a pas de diplôme, mais son père le forme dans son atelier de confection. Il n'a rien prouvé, mais son père lui achète 50 % des parts d'une société spécialisée dans la fabrication des sweat-shirts. Il roule en Alfa Romeo et clique son argent dans les boîtes à la mode.

Jean-Rémi Sarraud, lui, a vingt et un ans au moment des faits. Il a cru longtemps que sa mère — qu'il ne connaît pas — avait déposé pour solde de tout compte dans le cadavre d'un magasin à grande surface à l'âge des couches et des baisers. Ce n'était (mais si peu) qu'une légende familiale... Après deux ans d'apprentissage dans une pâtisserie, il a renoncé. Il a croisé

Laurent Hattab. Ils se sont plu. Laurent l'a pris en charge et il s'est laissé remorquer sans protester.

Ne manque plus que Valérie Subra, nymphette enjouée de dix-huit ans. Elle adore sortir, se mouvoir. Elle est dans les petits papiers de Paul Talelet, l'animateur des Jardins de La Boétie, restaurant fréquenté, selon le ministère public, par une clientèle échangiste. Ainsi se fait-elle des relations : on l'invite à dîner, elle joue les pots de fleurs, son carnet d'adresses gonfle doucement. A cette époque, elle vit avec Pascal, un ami de Laurent. En septembre, elle part.

Le trio est formé. Au pire moment, sans doute. Car Laurent Hattab, qui disposait jusqu'alors de revenus mensuels de l'ordre de 15 000 francs, se retrouve à la portion congrue (5 000, puis 2 500 francs) à la suite de difficultés financières rencontrées par son père. Le trio décide alors de tirer un trait sur cette existence difficile et forme le projet, grandiose, de filer aux Etats-Unis pour mener une nouvelle vie et y fonder une entreprise. Laurent Hattab décrète qu'il leur faut réunir 10 millions.

Les plaisirs en trompe l'œil

Tous trois croient tenir un filon prodigieux. Valérie Subra doit se faire inviter, seule, par ses relations masculines censées être fortunées. Une fois parvenue à leur domicile, elle se débrouillera pour entrebâiller la porte d'entrée et ses deux complices surviendront pour chauffer les pieds des victimes désignées. Comme le trio est partagé, Valérie demande à plusieurs de ses amis de se joindre à leur dispositif. Elles se résument. Laurent fait une démarche idiote auprès d'une camarade. Même échec.

Tant pis ! Une première cible est désignée. Le 7 décembre, Valérie Subra rejoint M^{lle} Gérard Le Sidier, cinquante ans, rue de Promy, dans le dix-septième, qui compte l'emmener dîner chez un couple d'amis. Avant que l'avocat ait eu le temps de se préparer, Laurent Hattab et Jean-Rémi Sarraud surgissent devant lui, le ligotent et finissent, après de multiples tortures, par le tuer de plusieurs coups de poignard. Le butin est maigre : environ 1 200 francs. Ils seront presque bus, dans la soirée, à l'une des tables de leur bar favori, le Martin's.

Leur deuxième victime, Laurent Zarade, soigneusement sélectionnée elle aussi dans le carnet d'adresses de Valérie Subra, échappera à la mort, le 15 décembre, grâce à un système de sécurité fixé sur la porte d'entrée de son appartement. Mais le récit ne sera que de vingt-quatre heures. Car Valérie se fait à nouveau inviter, en insistant. Cette fois, ses deux complices réussissent à s'introduire chez cet homme de vingt-neuf ans pour le mettre à mort après lui avoir dérobé quelques montres, des bijoux et environ 13 000 francs.

Comme on est loin des 10 millions de francs escomptés, Laurent Hattab et Jean-Rémi Sarraud pressent Valérie de servir encore d'appât. Trois hommes échappent alors, en cinq jours, aux griffes de Valérie, muée en mante religieuse, et au triste tandem de chauffeurs. Paul Talelet lui-même, le grand ordonnateur des piscines en trompe-l'œil des Jardins de La Boétie, ne doit son salut qu'à l'absence du mio assasin, le 20 décembre. Valérie possédait les coordonnées des hommes d'affaires de sa « collection » mais n'avait pas pensé qu'aussi, dans leurs agendas, avaient noté son doux prénom.

Vendredi, poussée devant la cour d'assises par deux gendarmes, la jeune fille a tenu brillamment le rôle d'une « diabolique » repentante, ne pouvant cacher plus longtemps ses larmes. Sans excessive délicatesse, la presse l'attendait au pied de son box, l'appareil photographique vorace et impudique. Les clichés « immortalisent » une jeune femme vêtue soigneusement de noir, visage légèrement bouffi par la détention, mais ne diront rien de l'absence de tout repère moral de cette ancienne dévotion d'instincts religieux. A peine arrêtée, ne s'inquiétant-elle pas déjà, inconsciente de la gravité des faits qui lui sont reprochés, de la date de sa libération ?

« J'ai évolué... J'ai compris », a-t-elle murmuré. « Vous avez été entendus vingt-cinq fois par la juge d'instruction et jamais vous n'avez exprimé un regret », lui a rétorqué M^{me} Francis Spitzer, pour les parties civiles. « Je peux pas exprimer tous les regrets que j'ai », a bredouillé Laurent Hattab. « J'arrive à faire des cauchemars... »

Reprise des débats le 11 janvier.

LAURENT GRELSAMER.

Enquête sur des fuites au Conseil supérieur de la magistrature

Tout a commencé dans des tasses de thé. C'était il y a un an peut-être. Traditionnellement, au milieu de l'après-midi, M^{me} Danièle Burgaburu, secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature, et le personnel se servaient un petit thé. Un drôle de goût, quelques crampes d'estomac : on n'y prête guère attention jusqu'à un jour où, dans la boîte à thé, on découvre de la mort-aux-rats.

On changea d'infusion et on oublia l'incident. Après tout, la mort-aux-rats traîne dans tous les palais de l'Etat, le long des plinthes... Jusqu'au mois de décembre dernier, où, à son domicile, M^{me} Burgaburu ru reçoit, accompagnée d'une lettre de menaces, les photographies de trois notes ultra-confidentielles destinées exclusivement au président de la République. L'une se rapportait à la nomination de membres du Conseil supérieur de la magistrature, l'autre à M. Bruno Cotte, directeur des affaires criminelles et des grâces, déjà en poste au temps de Robert Badinter, que la chancellerie souhaiterait écarter, et la troisième aux différences protocolaires entre M^{me} Simone Rozès, premier président de la Cour de cassation, et M. Pierre Arpaillange, procureur général.

La lettre anonyme disait en substance : « La mort-aux-rats n'a pas suffi. On aura la peau ». De semblables messages avaient été envoyés aux autres membres du Conseil supérieur de la magistrature, à un haut magistrat du ministère de la justice et, dit-on, à la première présidente de la Cour de cassation. Menaces de mort partiellement mises à exécution un an plus tôt, fuites de notes confidentielles : il devenait dès lors urgent d'ouvrir une enquête.

Confiée au commandement militaire de l'Elysée (le Chef de l'Etat est le président du CSM), celle-ci conduisit rapidement à M. Yves Lutbert, huissier au Conseil supérieur de la magistrature. « Des pré-

somptions graves, précises et concordantes » accablèrent ce fonctionnaire détaché du ministère de la culture, présenté comme un peu déséquilibré. Neutralisé, congédié jeudi dernier, il n'aurait plus eu à sévir.

Mais l'histoire se complique, si l'on en croit l'Agence France-Presse. Selon l'AFP, le 23 décembre, un locataire de l'immeuble de M. Lutbert, intrigué par la présence de trois hommes près d'un répartiteur (placard abritant les connexions téléphoniques), aurait alerté la concierge, qui, elle-même, appela la police. Trois personnes sont alors interpellées : MM. Robert Montoya, trente-neuf ans, Alain Clardant, quarante ans, ancien adjudant de gendarmerie, M. Montoya aurait alors présenté une photocopie de réquisition d'un juge de Nîmes ordonnant l'installation de trois écouteurs téléphoniques entre cet immeuble et la gendarmerie de Courbevoie pour une durée de quinze jours, à propos d'un trafic de stupéfiants. Après avoir été entendus, les trois hommes sont alors relâchés.

Tous, à un moment ou à un autre, ont travaillé pour la SPII (Société protection et investigation industrielles), fondée, il y a trois ans par l'ancien commissaire Charles Pellegrini, qui l'a quittée depuis. Cette entreprise, nous a affirmé le commissaire Pellegrini, dispose de matériel d'écouteurs qu'elle loue parfois à des services d'enquête, officiels ou non. Chargé un temps de coordonner la cellule antiterroriste de l'Elysée, dissoute après l'affaire des Irlandais de Vincennes. De son côté, M. Yves Lutbert a porté plainte pour « atteinte à la vie privée et écoutes illégales ». Le dossier a été confié au juge d'instruction Gilles Bouloque. Bien évidemment, si l'Elysée, pour une affaire de ce type, a choisi d'utiliser les services d'une société de surveillance et de gardiennage susceptible de poser des écoutes illégales, l'affaire paraît, au-delà du rocambolesque, fort grave.

Pourtant, M. Fabien Caldironi, chef du personnel de la SPII, nous a affirmé n'avoir jamais entendu parler de l'installation de ce matériel de la magistrature. « Si je trouvais là, c'était, nous n'en avons rien à dire », a-t-il expliqué, à la demande de M. Montoya pour faire « une recherche d'adresse n'ayant rien à voir avec cette affaire ». Ni lui ni ses deux compagnons ne disposent selon lui ce jour-là d'une lettre contenant du matériel électronique. « Je n'ai jamais eu de contact avec l'Elysée », nous a-t-il affirmé.

Dans les milieux proches de l'Elysée, samedi 9 janvier, on se refusait à tout commentaire, se bornant à dire que l'on avait eu connaissance de cette « nouvelle affaire » de plombiers par la presse et que l'on « tombait des nues ».

AGATHE LOGEART.

● Dopage à Poitiers : peines d'amende. — Le tribunal correctionnel de Poitiers a, le mercredi 8 janvier, condamné à des peines d'amende de 2 000 F à 30 000 F treize personnes impliquées dans une affaire de dopage au Tonadron (le Monde du 20 novembre 1987). Parmi les personnes condamnées figurent cinq médecins — amendes de 2 500 F à 30 000 F — cinq pharmaciens — 2 000 F à 15 000 F — et trois usagers — 2 000 F à 3 000 F. Six pharmaciens et quatre usagers ont été relaxés.

Le ministère public avait requis des amendes de 2 000 F à 20 000 F et deux peines de prison avec sursis d'un mois à l'encontre de deux anciens coureurs cyclistes amateurs charentais. L'ordre des pharmaciens a obtenu 1 F de dommages et intérêts pour chaque pharmacien condamné. La Fédération française de cyclisme, elle, a été déboutée.

● Extorsion de fonds sous le couvert de l'ETA. — Laura Alamar Forta, une jeune espagnole de trente-quatre ans soupçonnée d'être la « tuseuse blonde » du GAL, a été condamnée jeudi 7 janvier à dix-huit mois de prison par le tribunal correctionnel de Bayonne pour extorsion de fonds. Elle avait été arrêtée le 17 juillet dernier à Biarritz lors de la remise d'une somme d'argent par un dentiste de Bilbao qu'elle harcelait depuis des semaines, se faisant passer pour un membre de l'ETA en charge du recouvrement de l'impôt révolutionnaire (le Monde du 29 juillet 1987). Ses complices, arrêtés en Espagne, étaient en réalité des informateurs de la police et devaient être rapidement libérés. — (Corresp.)

Deux semaines de procès pour Action directe

Le sang et les confitures

(Suite de la première page.) Celui-là même contre lequel se dressent, dans le dernier roman de René-Victor Pilhes, « les démons de la Cour de Rohan », des jeunes gens échelonnés qui ressemblent étrangement à ceux que l'on juge aujourd'hui « au nom du peuple français ».

Bien entendu, on ne parlera pas de tout cela, devant le tribunal. Ni des assassinats, par lesquels, Action directe, tout d'un coup, se fit prendre au sérieux, ceux de l'ingénieur général Audran et de Georges Besse. Ces procès-là viendront plus tard, aux assises. Pour parler franc, ce ne sont ni la gravité des faits jugés ni celle des condamnations encourues qui donneront son sel à cette première superproduction judiciaire de l'année. La « bande à Rouillan » ne répondra « que » du délit d'association de malfaiteurs, infraction aux contours flous, objet idéal d'arguties juridiques, peu « médiatique », en un mot.

Alors, pourquoi ce procès ? Pourquoi d'abord. Tout le terrorisme français au pilori quinze jours durant, à quelques mois de l'élection présidentielle, quel beau succès du gouvernement et de son chef ! Mais au-delà de l'image, tout sera réuni pour faire « le grand procès du terrorisme à la française. D'abord parce que l'on y fera connaissance avec des visages moins connus que Rouillan, l'occitan, Schleicher, le flambeur, Ménigon la prolétaire, Aubron la bourgeoise. Action directe, ce ne furent pas seulement quelques desperados et un duo d'amazones. Ce furent aussi des théoriciens sentencieux, comme Jean Asselmeier, dont les audiences devraient éclairer le rôle, apparemment considérable de-pivot avec les « camarades » allemands.

Au second plan, on s'intéressera à quelques figures de l'intelligentsia, apparemment déplacées, ce ne lieu et en cette compagnie, comme l'écrivain Dan Franck ou la journaliste Paula Jacques. Quelles furent, dans leur compagnonnage avec les clandestins, la part de la naïveté, celle du dévoilement, celles de l'amitié ou de l'aveuglement amoureux ? Il faudra éclairer le rôle de Frédérique Germain, « braqueuse » en tailleur chic avant de devenir la première grande « répèteuse » française.

dont les indications furent essentielles aux enquêteurs. La silhouette de Helyette Bess, vieille dame indigne de la mouvance libertaire, tard convertie à l'action armée, interlocutrice familière des journalistes en mal d'authentification d'atouts. « mamma » universelle de cette monstrueuse couvée, devrait traverser la scène tout au long des débats.

L'« audit » de la maison Rouillan

L'intérêt essentiel de ce procès sera pourtant de donner un puissant coup de projecteur sur l'univers de la clandestinité : la vie quotidienne, les conditions matérielles de survie. Comment échapper si longtemps à la formidable machine policière, au maillage réputé si serré de la gendarmerie, avant qu'un soir d'hiver 1987 la foudre ne fonde enfin dans le Loiret sur une ferme anodine de Vitry-aux-Loges et ses quatre locataires : Rouillan, Ménigon, Aubron, Cipriani.

Pour répondre, il faudra dresser une sorte d'« audit » de la maison Rouillan, PME du hold-up, de l'attentat et de l'assassinat, tout au long de sa course folle de près de cinq ans. L'on découvrira que les clandestins ne manquaient de rien, à l'enseigne de l'étoile à cinq branches. Des hold-up réguliers — douze en deux ans à peine, commis à une cadence de plus en plus rapide, en prenant de moins en moins de précautions — permettaient d'entretenir un budget de fonctionnement avoisinant, bon an mal an, les 3 ou 4 millions de francs. C'est qu'on avait des frais ! Les loyers des nombreux appartements, loués sous des faux noms ou fournis par des amis d'amis plus ou moins dupes — les « structures », comme ils disent, dix-sept recensées en deux ans, — dans lesquels le groupe préparait ses coups et entreposait ses divers butins à Paris, en province ou à l'étranger, étaient toujours réglés d'avance et en espèces.

Il fallait payer les billets de train vers l'Allemagne ou la Belgique, louer régulièrement des voitures puissances — sauf les véhicules servant aux hold-up, qu'on préférait voler la veille, — acheter des scanners ultra-perfectionnés pour écouter attentivement les communications policières.

Ce professionnalisme de la clandestinité, ce parcours presque sans faute — au moment de la capture de Vitry-aux-Loges, les policiers avaient perdu leurs traces depuis de longs mois, — contrastent curieusement avec une frappante immaturité politique, voire psychologique. Sur ce dernier point, malheureusement, les auteurs ne nous en apprendra pas autant qu'on l'aurait souhaité, les principaux prévenus ayant refusé tout entretien avec des psychiatres. Dommage. Cela aurait permis, par exemple, de demander à Régis Schleicher, l'as du pistolet-mitrailleur et du lancer de grenades, d'où vient son habitude d'apposer des autocollants « schroumpfs » sur certaines de ses correspondances. On aurait aimé entendre Nathalie Méaigon évoquer les albums, retrouvés à Vitry-aux-Loges, où elle classait les clichés de ses animaux familiers — quatre chats, deux chèbres, quinze hamsters — chacun affublé d'un prénom...

Fragilité politique

Quant à la fragilité politique des terroristes à la française, qui contraste avec la solidité théorique des « camarades » italiens, leur jargon en est l'éclatant reflet. Qui fera un jour l'analyse sémantique de ces galimatias où surgissent des débris des vocabulaires maïstros, anarchiste ou banalemant branché, mais qui dérive au fil des ans, loin de tous les idiomes politiques répérables ? Ah, cette « articulation essentielle de l'imprégnation française », ce « complexe militaro-industriel », ces « sujets partie et partant de la classe » !

S'il n'en fallait qu'une preuve, ce jargon témoignerait assez que les terroristes n'ont jamais réussi à mordre sur les « masses », dont certains d'entre eux se seraient pourtant voulu l'avant-garde. A aucun moment, Rouillan et les autres ne sont parvenus à infiltrer dans la population autre chose que réprobation ou indifférence. En dépit de tentatives périodiques : ainsi, un beau jour, sous couvert d'une enquête pour l'« International », organe quasi officiel de liaison entre les clandestins et leur mouvance, deux militants

viennent rencontrer, dans un bar, un couple d'ouvriers de Renault Cléon. Insensiblement, au cours de la conversation, les deux « journalistes » demandent à leurs hôtes les coordonnées de militants désireux de « dépasser le stade de la grève traditionnelle », puis de leur fournir les adresses privées de certains cadres de l'usine, afin de procéder à des « jambonnades » (mitraillage dans les jambes) à l'italienne. Comme les autres, cette tentative de rapprochement des « masses », et de leur avant-garde, fera long feu.

Ce n'était donc que cela, Action directe, cette poignée de destins à la dérive, suscitant, même parmi les compagnons de route, davantage de curiosité que d'admiration, incapables de faire naître dans le public une fascination politique ou romantique ? Qui n'ait été le « soutien logistique » plus ou moins régulier des camarades belges des « Cellules communistes combattantes », allemands de la « Rote Armee Fraktion », ou italiens des « Communistes organisés pour la libération du prolétariat ». Le procès devrait permettre de recenser les innombrables aléas et venues, de faire le compte des actions communes, s'il y en eut, aux étrangers et à la « branche internationale » d'Action directe, celle de Rouillan. Au hasard des jours, on croîsera des Turcs, rencontrés dans les squats parisiens fréquentés par le groupe dans les années 1981-1982. On trouvera des Allemands, avec qui les liens apparaissent si étroits que certains magistrats craignent qu'à l'occasion du procès, les camarades d'outre-Rhin ne se manifestent sur le territoire français.

Mais c'est avec les Italiens que l'unité d'action apparaît la plus évidente. Trois d'entre eux sont au nombre des prévenus, et Régis Schleicher, derrière son surnom « Klaus », émargait même sur une comptabilité des COLP.

Pour le reste, le sort de ce procès dépendra avant tout des intérêts eux-mêmes. Vouloir leur aventure ? Déjà grand procès de cette société qui leur resta sourde ? Défier encore l'Etat qui les écraza ? Apparaîtront-ils, tout simplement, ou se cachent-ils au fond de leurs prisons ? Une chose est sûre : s'ils veulent dire avec des mots ce qu'ils crièrent avec des bombes et des revolvers, c'est maintenant ou jamais.

DANIEL SCHNEIDERMANN.



Société

La tentative d'assassinat contre le président de la Foire de Toulon

Une enquête difficile dans un climat particulier

Alors que son état est jugé satisfaisant par les médecins qui l'ont opéré dans la journée du vendredi 8 janvier, M. Bernard Franck-Israël, homme d'affaires toulonnais, victime le 7 janvier d'une tentative d'assassinat, était brièvement entendu par les policiers de la brigade judiciaire

sur son lit d'hôpital. Cette audition ne semble pas avoir apporté d'éléments nouveaux. Vendredi une vingtaine de policiers sont venus en renfort de Marseille, témoignant du caractère « sensible » de ce dossier pour lequel samedi matin aucune information judiciaire n'avait encore été ouverte.

TOULON de notre envoyé spécial

L'arrivée de policiers marseillais pour épauler leurs collègues de Toulon répond à la nécessité d'exploiter, le plus rapidement possible, la moindre piste, et pour cela de vérifier les détails les plus ténués. Mais ces renforts montrent aussi que l'on a décidé de « mettre le paquet » pour éviter un échec comparable à celui de l'affaire Daniel Perrin, ce notable de l'UDF, adjoint du maire de La Seyne, assassiné le 29 août 1986, dont la mort n'a toujours pas étéucidée.

semblent, tant par le mode opératoire — dans les deux cas, des tueurs à moto exécutant un « contrat » — que par le contexte politique qui les entoure. Et nombreux sont les Varois qui ont fait le rapprochement. Comme Daniel Perrin, trésorier départemental du Parti républicain, M. Bernard Franck-Israël, sans manifester d'appartenance politique aussi marquée, gravitait dans les cercles toulonnais de l'UDF. Ami de M. Arreckx, ancien maire UDF-PR de Toulon, aujourd'hui président du conseil général du Var, M. Franck-Israël a bâti sa fortune en faisant remonter, en 1982, la Foire de Toulon. Bénéficiant de l'appui longtemps sans faille de la mairie, il avait créé une société, Var-

SPORTS

FOOTBALL : les démêlés du président Yvinec

Roberto Cabanas ne pourra pas jouer à Brest cette saison

Le footballeur paraguayen Roberto Cabanas ne pourra pas jouer cette saison avec son nouveau club, le Brest-Armorique FC. Réuni vendredi 8 janvier à Paris, le conseil d'administration de la Ligue nationale de football (LNF) a en effet refusé d'accorder une dérogation au club breton pour l'engagement de ce joueur dont le transfert mouvementé depuis le club colombien d'America Cali avait été autorisé par la Fédération internationale le 3 décembre dernier.

« J'aurais souhaité que mes efforts n'aient pas été vains », déplore M. François Yvinec, le président du club brestois, en apprenant la décision de la LNF. Il faisait allusion aux sept semaines de son séjour forcé en Colombie, à sa solitude face à la justice colombienne et au risque pris en fin de compte pour sortir clandestinement du pays avec Roberto Cabanas.

professionnel français, dont l'article 3 est respecté à la lettre par le conseil d'administration de la LNF : « Les clubs ne peuvent avoir au maximum sous contrat que deux joueurs étrangers non ressortissants de pays de la CEE... Or, Brest possède déjà deux Argentins dans ses rangs : Jorge Higuain depuis le début de la saison, et Carlos Daniel Tapia, recruté peu avant la fin de la période des transferts, à une époque où la venue de Cabanas paraissait très compromise.

Pourtant, au terme d'un plaidoyer d'une heure et demi, M. Yvinec pensait que ses arguments auraient ébranlé ses pairs membres du conseil : « J'ai dit tout ce que j'avais à dire, a-t-il confié ; notamment des choses que le grand public ne doit pas savoir pour ne pas mettre en danger des personnes actuellement en Colombie ». Ces « révélations » n'ont pas empêché le conseil d'administration de la LNF de repousser à l'unanimité la demande de déroga-

tion brestoise. Certes, plusieurs présidents de clubs mal classés voyaient d'un mauvais œil cet éventuel renfort de l'un de leurs concurrents, mais, a précisé M. Jean Sadoul, président de la LNF, « si nous avions donné le feu vert, notre décision aurait été nulle et sans valeur. Nous sommes liés par des textes et élus pour qu'ils soient appliqués et respectés ».

Regrettant que « les dirigeants français donnent ainsi raison à la mafia colombienne », M. Yvinec assure que « cette affaire n'est pas finie ». Roberto Cabanas doit rentrer mardi 13 janvier du Paraguay, où il a passé les fêtes de fin d'année. Que fera-t-on de cette encombrante recrue que la LNF a acceptée de « recevoir sur le sol français », mais qui « ne sera qualifiée qu'à partir du 1^{er} juillet, à condition que Brest soit en conformité avec les textes en vigueur » ?

J.-J. BOZONNET.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Henri Roques

Dans un article intitulé « Les négateurs des chambres à gaz » (*Le Monde* du 22 septembre 1987), Jean-Pierre Rioux m'attaque en qualité d'auteur de la thèse soutenue à Nantes le 15 juin 1985. « Tout dialogue est impossible avec la négation érigée en vertu », affirme-t-il. Je crains que M. Rioux n'ait pas lu ma thèse, sinon il reconnaîtrait que si j'ai érigé quelque chose en vertu ce n'est pas la négation mais le doute.

Qu'est-ce qu'un « historien scientifiquement reconnu » ? Il ne manque pas d'historiens contemporains qui n'ont aucun titre universitaire, ce qui n'enlève rien à la valeur de leurs travaux. Michelet lui-même n'était-il pas imprimé après avoir fait des études de droit ?

« Avec une certaine insolence, M. Rioux, qui n'aurait pu participer à mon jury, ose dire que j'ai soutenu ma thèse devant un « jury de complaisances ». Mon jury était composé de trois docteurs d'Etat enseignant comme professeurs dans trois universités différentes et, contrairement à ce qui a été maintes fois écrit, l'un d'eux est un « historien scientifiquement reconnu » puisqu'il est titulaire d'un doctorat d'Etat en histoire contemporaine.

Tous les bons esprits s'accordent à admettre que le doute est un des garde-fous de la pensée qui fait toute la grandeur de la Grèce.

Pour M. Rioux... et ses complices, sur certains points d'histoire de la seconde guerre mondiale, il est manifeste que les garde-fous sont superflus, et même nuisibles.

[Il faut rappeler que :

- 1) Des historiens parisiens scientifiquement reconnus ayant refusé de siéger au jury de thèse de M. Roques, celui-ci est venu chercher trois enseignants de l'université de Nantes des complaisances qui valent complaisance.
- 2) J'ai lu attentivement la prose confidentielle et assurée par le ministre de l'enseignement supérieur (*Le Monde* du 4 juillet 1986) de M. Roques. Je mentionne que, Gerstein (sic) écrit dans son rapport : « M. Roques ignore cette règle élémentaire du métier d'historien : « Aucune source ne parle d'elle-même et ne doit donc être prise en compte qu'après avoir été méticuleusement contrôlée à l'extérieur ».
- 3) J'ai écrit et maintiens que tout dialogue scientifique est impossible avec les négateurs des chambres à gaz car ils érigent la négation en « vertu critique ».
- 4) M. Roques aurait dû lire une biographie de Michelet avant de conspuer impudemment le jeune docteur et surtout qui ne fit pas de droit mais est fait l'histoire de France. — J.-P. R.]

Expansion. Michel Arreckx, fils du maire, y était son collaborateur chargé d'assurer l'organisation et la promotion de cette manifestation commerciale qui brassait des dizaines de millions de francs. Dans la foulée, M. Franck-Israël avait accédé à la vice-présidence de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Il y a un an, à la suite d'une condamnation par le tribunal civil de Toulon lors d'un différend avec un de ses associés, il avait été écarté de cette responsabilité, mais il avait reconstruit toute son influence, témoignage de son poids tant économique que politique. La rumeur toulonnaise le crédite d'ailleurs d'ambitions politiques diverses, après son adhésion, récente, à l'association des Amis de Jacques Chirac (*Le Monde* du 9 janvier).

La tentative d'assassinat n'en demeure pas moins inexplicable. Sauf pour M. Maurice Arreckx qui, quelques heures après les faits, dans une surprenante déclaration, a jugé qu'il s'agissait là d'un « attentat » « produit par le « milieu italien ». Du palais de justice aux couloirs de la police judiciaire, le propos, démenti ensuite par son auteur, a laissé pantais.

Les policiers, eux, demeurent plus circonspects. C'est que les indices leur font défaut. Certes, M. Bernard Franck-Israël n'avait pas que des amis. L'année dernière, à Clairefontaine, il avait été agressé par deux individus à la sortie d'un restaurant. Quelques mois plus tard son véhicule était enflammé par une bouteille d'essence sur le parking de la Foire de Toulon. L'enquête n'avait rien donné.

Reste alors le climat d'une ville où, sur fond d'immobilier, les trahisons et leurs méthodes ont toujours fait bon ménage avec les affaires. La Corse mise à part, le département détiendait la première place dans le nombre des plastiques. Dans le Var, l'on fait exploser une charge pour racketter, pour intimider, pour se venger. En 1986, la police a dénombré cinquante-sept attaques à l'explosif ; l'année suivante, le chiffre est tombé à vingt-sept. Mais parmi ces attentats figure celui ayant visé l'un des plus importants promoteurs de la région, une bombe déposée par des inconnus devant sa villa. En tentant de désarmer l'engin, un démineur de la protection civile est mort.

Tel est le décor. Est-ce suffisant pour expliquer l'entrée en lice des tueurs ? L'hypothèse est partagée par quelques policiers : alors que sur tout le littoral varois souffle la bourgeoisie immobilière, des milliards d'origines diverses sont investis. Daniel Perrin en serait mort et Bernard Franck-Israël, « qui ne se connaît pourtant pas d'ennemi », aurait failli en mourir à son tour.

GEORGES MARION.

Un nouveau centre national pour préparer le jeu de demain

Après douze années d'études et vingt-deux mois de travaux, le Centre technique national du football français a ouvert ses portes, lundi 4 janvier, à Clairefontaine, dans les Yvelines. Sur un domaine de cinquante-six hectares situés à une cinquantaine de kilomètres de Paris, la Fédération française de football (FFF) a choisi de concentrer tous ses moyens et toutes ses activités. Un investissement de 130 millions de francs pour un outil de travail sans équivalent.

A la lumière de balades, quelques compagnons peaufinent encore les dorures du hall d'accueil. Une odeur de peinture fraîche flotte dans les couloirs. Sous les lambris rénovés, on sort des cartons du mobilier résolument contemporain. Éléгант bâtit de dix-neuvième siècle, le château de Montjoye s'apprête à renaitre. L'ancienne salle de bal où le banquier André Lazard recevait naguère le Tout-Paris a retrouvé ses couleurs pimpantes. Elle attend le 23 janvier des hôtes de marque : les joueurs de l'équipe de France.

Une idée née en 1976

En partance pour Israël, ils ne dormirent qu'une seule nuit dans les vingt chambres disposées à l'étage. Auront-ils le temps de se sentir chez eux ? Qu'importe, ils auront l'occasion de revenir. Cette demeure bourgeoise au cœur de la forêt de Rambouillet est désormais la résidence de l'équipe de France. Fini, les squats de luxe pour la sélection nationale ! Ici, l'élite est dans ses murs. Bien sûr, les internationaux feront crisser sous leurs chaussures à crampons le gravier du sentier qui descend doucement jusqu'au terrain d'entraînement ; une pelouse, strictement réservée à leurs ébats, au pied d'une cascade majestueuse. La perspective de cette vie de château pour une équipe décadente pourrait sembler incongrue à Clairefontaine n'était que cela : un écurie. Or le projet a plus d'envergure.

L'idée de ce centre technique national a germé dans l'esprit de Fernand Sastre, alors président de la

FFF, en 1976 ; c'est-à-dire avant l'embellie du football français sur la scène internationale. Elle demeure valable après les riches heures « platinées ». Conçu sans précipitation, c'est un outil destiné à travailler en profondeur. Secrétaire général de l'association de gestion du CTN, M. Jean Forestier résume la triple mission assignée à l'établissement dont il a la charge : « Accueillir les élites du football, l'équipe de France, mais aussi toutes les sélections nationales rassemblées jusqu'à la fin de la saison en différents lieux ; développer une action de formation et d'information des cadres techniques, éducateurs, dirigeants, arbitres et joueurs ; enfin remplir une mission d'expérimentation et de recherche dans tous les domaines du football ».

Cet inspecteur général de la Jeunesse et des sports, qui fut le premier directeur de l'Institut national du football (INF) à Vichy, a été associé au projet dès le début. Aujourd'hui, il veille au bon démarrage de ce véritable conservatoire du football. Son trac a été dissipé par les réactions des premiers stagiaires, arrivés le 4 janvier. Vingt-cinq entraîneurs en quête d'un brevet d'Etat du 2^e degré ont découvert à quelques dizaines de mètres du château, dissimulés par des rideaux d'arbres, les bâtiments modernes bâtis aux architectes bordelais Bras-Ferré-Merle. En pierres de taille claires, couverts de vieilles tuiles, les petits immeubles répondent par leur architecture sans excentricité à la consigne de départ : « Renover un patrimoine tout en le rendant fonctionnel ».

Sept terrains

Les deux cent dix lits sont répartis dans des chambres confortables pour une à quatre personnes, et le restaurant peut accueillir jusqu'à deux cent cinquante convives par service. Mais les stagiaires se sont avant tout intéressés aux installations sportives : sept terrains de football noyés dans la verdure, celui de l'équipe de France, trois terrains d'entraînement, un terrain de compétition équipé d'un éclairage, deux

terrains en gazon synthétique, dont l'un est entièrement couvert, un divers, une salle de musculation, divers équipements spécifiques et quelques parcours de cross tracés dans les sous-bois. Outre le prix d'achat du terrain (9 millions de francs en 1984), la réalisation d'ensemble aura coûté 130 millions de francs, prélevés en grande partie sur les fonds propres de la FFF (1).

Désormais section permanente du centre de Clairefontaine, l'INF sera le premier bénéficiaire de cet outil pédagogique qui fait la part belle aux techniques audiovisuelles. Les quarante élèves footballeurs ont pris possession de leur domaine depuis le 6 janvier. Son directeur, Claude Duseau, ne regrette pas ce déménagement : « A Vichy nous avions l'impression d'être loin de la maison mère. Cette intégration est un bien ». Chargé simultanément de toute l'organisation technique du centre, Claude Duseau estime que « le CTN de Clairefontaine ne doit pas se contenter d'être un centre de formation mais aussi un centre d'expérimentation ». « C'est de là, dit-il, que doivent sortir les idées sur le football de demain. C'est là qu'on doit centraliser les données sur le football mondial ».

Sans équivalent

Déjà le programme des stages est complet jusqu'à l'automne. Le principal « client » est la Fédération française, mais Jean Forestier, en bon gestionnaire, entend bien équilibrer le budget annuel de fonctionnement (environ 13 millions de francs pour le premier exercice) en attirant les entreprises adhérentes de la Fondation Clairefontaine, des clubs de passage, voire des sélections nationales étrangères. Déjà les pays du Golfe et la Norvège se sont déclarés intéressés. Il est vrai qu'un tel équipement, exclusivement réservé au football, n'a pas d'équivalent à l'étranger.

J.-J. B.

Le Monde
PUBLICITÉ TOURISTE GASTRONOMIE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4344

LE MONDE
diplomatique
DÉFENSE : LES ARMES DE L'EUROPE
par CLAUDE JULIEN
NUMERO JANVIER - EN VENTE PARTOUT

**PREMIER MINISTRE
PREMIER LEVÉ**
L'INVITÉ DU JOUR DE CHRISTINE CLERC
JACQUES CHIRAC.

Lundi
11 Janvier
à 8 h 10

RMC Toute la vie est au programme.

هكذا من الاصل

صكنا من الاجل

Culture

Commun

CINÉMA

L'affaire de la version française d'« Intervista »

Fellini : « Je proteste »



Federico Fellini et Anita Eckberg

« Qu'on cesse de me dire qu'Intervista est assez fort pour s'accrocher des sous-titres et du doublage qui le font désormais parler français dans un sous-langage vulgaire qui le trahit. Aucune œuvre n'est assez forte pour résister à ce traitement. Je ne connais pas M. Richard Pezet, il dirige la société de distribution AMLF, et n'a pas jugé utile de me consulter, de s'en tenir aux termes du contrat que j'avais en son temps signé avec un producteur et qui m'accordait un droit de regard absolu sur le sous-titrage et le doublage de mon film.

« Le sous-titrage est une opération délicatissime. Je l'ai toujours reconnu. Il ne s'agit pas seulement de traduire, mais de se glisser avec modestie et discrétion dans une autre culture. Il y a toujours trop de sous-titres, et le travail accompli par Jacqueline Risset avec Marie-Claire Sinko, travail que j'avais suivi et approuvé, était justement aussi précis que léger.

« D'autre part, quoi qu'on en dise, je n'ai jamais eu connaissance de la version doublée d'Intervista. J'ai, en effet, envoyé à Paris mon ingénieur du son, Carlo Baccarini, afin qu'il la visionne. On lui a fait écouter des essais de voix, c'est tout. Une bonne version doublée peut exister lorsque des gens de foi et de talent s'en occupent. Je rappelle que

Patrice Chéreau a supervisé le doublage de Casanova et Michel Piccoli celui de La Cité des Femmes...

« Mais dans une version doublée, il n'y a évidemment pas que le jeu des comédiens à considérer. Il y a le texte qu'ils ont à dire. Et dans le cas d'Intervista... sans revenir sur les grossièretés inutiles et l'argot outre-

cuidant, un seul exemple : à la fin du film, dans le studio désert, un machiniste apparaît, un clap à la main. Il regarde vers la caméra, crie un titre incompréhensible, actionne son clap : « Une... Première ! ». Eh bien dans la version doublée, le titre n'est plus incompréhensible, on entend clairement : « Intervista...

Une... Première ! ». Comme si le film qu'on vient de voir n'était qu'une ébauche, un brouillon, et qu'il allait enfin commencer... Cette « interprétation » est pire qu'un contre-sens, c'est un mensonge.

« Vous savez, je ne suis pas saisi soudain par une irrépressible fièvre philologique, je suis seulement confronté à une réalité humiliante. Et je m'interroge, qu'est-ce qui peut justifier ce manque de professionnalisme manifesté par les responsables d'AMLF qui sont des professionnels confirmés ? Ils invoquent des « malentendus », le « masque de temps », la difficulté de communication entre Rome et Paris. Non. La vérité, c'est qu'ils ont eu peur de cet enquêteur de Fellini, et qu'ils ont pensé à tort, que la meilleure façon de ne pas lui déplaire était de ne rien lui soumettre, de le tenir à l'écart de ce qui le concernait au premier chef : le sort de son travail.

« Je sais, il peut paraître étrange, masochiste, enfantin que je me lamente ainsi, que j'emploie un ton de victime crucifiée au moment où mon film remporte en France un grand succès, mais le succès s'il est un bonheur n'est pas un alibi. Je ne proteste pas seulement pour moi. Je proteste aussi pour tous les créateurs, mes collègues. Pour que cesse d'être violé avec un mépris insupportable et une arrogance inadmissible notre seul droit. Que je juge imprescriptible : le droit d'auteur.

Propos recueillis par DANIELE HEYMANN

Les arguments des traducteurs

Jacqueline Risset : la banalisation est systématique

Jacqueline Risset est l'auteur des sous-titres de la version d'Intervista présentée au Festival de Cannes et approuvée par Fellini.

« Ce n'est pas la première fois que la question du doublage et des sous-titres se pose à Federico Fellini de façon aiguë : il y a quelques années, à Cannes, il avait décidé, avec d'autres réalisateurs qui avaient nom Bunuel, Kurosawa, Orson Welles, Truffaut, Bergman, que désormais, dans chaque pays, chacun d'eux s'occuperait du doublage des films des autres. Le projet était trop difficile à réaliser, trop complexe, trop lourd. Il n'aboutit donc pas. Mais il indiquait l'urgence de la question et le degré de conscience qu'en avaient, alors déjà, tous ces auteurs.

« Une mauvaise traduction peut fausser le sens d'une œuvre, en littérature, on le sait à peu près. Pour le cinéma, on le sait moins. Ou plutôt, une sorte de résignation règne — un malaise, qui semble inévitable.

« Il existe aujourd'hui une logique des transformations par le doublage et le sous-titrage des films : cette logique est celle de la banalisation systématique. Ce qu'elle révèle est un vrai mépris du public, consi-

déré comme incapable d'apprécier les mots difficiles, les nuances, les écarts de style, les expressions surprenantes, en somme tout ce qui constitue le monde spécifique, parlé, d'un cinéaste.

« Le sous-titrage d'Intervista (comme d'ailleurs son doublage) n'est qu'un cas parmi les autres. Cas significatif, en ce sens que le langage qui y est employé — tendant vers la vulgarité d'ensemble — entraîne et manifeste à la fois un appauvrissement de l'univers de Fellini. Ainsi, dans la scène où Anita Eckberg et Marcello Mastroianni vieillissent regardant projetée sur un drap leur propre image éblouissante dans la Dolce Vita, la brutalité de la phrase adressée dans la version française par Anita à Marcello — brutale, littéralement choquante dans la voix de la diva mythique — interrompt tout à coup l'émotion, et se retourne, comme une cruauté supplémentaire, indue, fautive, sur celle qui la prononce.

« Ailleurs, la banalisation prend la forme d'une équivalence forcée entre des mots qui sont en réalité porteurs d'un sens social précis. Maestro vient ainsi remplacer doctore, comme si la couleur italienne rendait tous les termes interchangeables.

Jean-Pierre Carasso : la trahison est irrémédiable

Jean-Pierre Carasso a signé les dialogues de la version doublée et les sous-titres du film de Fellini dont soixante-neuf copies sont actuellement projetées en France.

« Ses colères, ses caprices, ses mensonges sont célèbres ! Heureusement, ses films le sont aussi. Pour moi, qui tiens Huit et demi pour un des dix plus grands films de l'histoire du cinéma, travailler sur un Fellini, c'était quelque chose ! Une espèce de consécration, en somme, dans mon carnet intime ! Car mon « métier », c'est la traduction littéraire.

« De Gallimard à Grasset en passant par Le Seuil et Robert Laffont, ce ne sont pas les moindres des éditeurs qui m'employaient et m'emploient, depuis près de vingt-cinq ans, à traduire les œuvres d'auteurs tels que Norman Mailer, Philip Roth, Stanley Elkin, E.L. Doctorow, Howard Buten et beaucoup d'autres. Et quand Roman Polanski (dont j'ai traduit les Mémoires) m'a demandé de rédiger les sous-titres de Pirates, je l'ai un peu pris comme un rêve de spectacle (je n'aime pas le mot cinéphilie !) qui se réalisait.

« Depuis, j'ai eu le plaisir de rédiger la version française et les sous-titres de quelques films, dont une palme d'or à Cannes, et j'ai pu inscrire sur mon carnet de « fan » les noms de Roland Joffé, John Boorman, David Lynch, John Huston, Volker Schlöndorff, Michael Cimino, Peter Weir. Et à chaque nouvelle victime de ma vulgarité foncière, de mon incompetence langagière et de ma méconnaissance du français (le vrai, celui de Tel quel), j'ai été reconnaissant aux marchands Richard Pezet et Paul Rasmay, qui, pour assouvir leur appétit de richesse, me permettaient de saisir l'œuvre de tant de cinéastes en renom. Heureusement que la vigilante dame Risset, qui sait distinguer un cul d'un culo, y a mis le holà en signalant mes agissements au maestro.

« Je serai bientôt hors d'état de nuire, extradé, peut-être, vers l'Italie ! Non, soyons sérieux ! Intervista est un film admirable, il n'est pas plus desservi par mes sous-titres fidèles ou ma version française que n'importe quelle œuvre ne l'est

(irrémédiablement) par sa traduction. L'avis public français semble l'avoir reconnu qui fait la queue pour le voir. Alors, s'il y a eu des malentendus, des maladroitures, des susceptibilités froissées (que fait-on de la mienneté, au fait ?), oublions tout cela devant ce spectacle réconfortant : un chef-d'œuvre cinématographique qui remplit les salles ! »

La délation de McCarthy à aujourd'hui

Deux films qui ont quelque chose à voir avec le maccarthysme et la suite. La reprise du film de Martin Ritt le Prête-nom. Et une histoire d'amitié et de violence tournée par John Berry, Il y a maldonne.

« Il y a maldonne », de John Berry

La machination

La Défense est un domaine à part, plein de tours d'angles trompeurs et de couloirs en labyrinthe. Une architecture aux parois lisses. Un futurisme un peu dérisoire pour cols blancs. Et tout près, c'est la banlieue. Celle des poubelles et des terrains vagues, qui n'a pas changé depuis les débuts de l'ère industrielle, même si les HLM ont remplacé les alignements de pavillons. Entre la banlieue, la Seine et la Défense, il y a les zonards et les flics. Ils vivent ensemble, les uns par les autres. Sans zonards, pas de flics. Mais sans flics, comment se comporteraient les zonards ?

Un zonard (Luc Thuillier) pique un sac. Il n'en fait pas un opéra, il vit comme ça. Il offre une montre volée à son copain Marco (Clovio Cornillac) amoureux de sa sœur, laquelle est une garce. Marco se fait piquer par un ripou qui lui prend ses papiers et le menace s'il refuse de faire l'indie. Luc veut récupérer la montre et les papiers, mais il s'énervé et tue le ripou. C'est Marco qui est soupçonné. Chez les flics, on veut venger la mort du ripou. Peu importe si l'accusé n'est pas coupable, un zonard en vaut un autre. Ces gens-là sont interchangeables. « Je protège mes hommes », dit le commissaire (Marcel Maréchal). Le seul flic qui ait une conscience et qui soit humain est un Noir.

John Berry se défend de vouloir « diffuser un message ». Il pose des personnages qui lui permettent de raconter une histoire, celle de deux zonards. Pas celle des flics. Alors les flics sont des stéréotypes taillés dans la masse. Mais les gosses existent, poignants héros d'une tragédie banale. Ils vont être amenés à se trahir, vont essayer de fuir, et tournent en rond dans ce domaine de la Défense qu'ils connaissent si bien et dont ils découvrent peu à peu les pièges.

Il y a maldonne, chacun se trompe, tout le monde est trompé.

Comme au temps du théâtre du quotidien et du nouveau réalisme, John Berry dissèque un fait divers, l'épave, en fait l'histoire exemplaire de deux gosses écrasés par un destin inéluctable. Et cette histoire prend une réalité qui écorche, grâce aux deux jeunes comédiens et parce qu'elle se passe dans des décors à la fois vrais et hyper-réalistes, qui ne sont pas seulement des décors décoratifs. Ils ont leur rôle à jouer.

« Cette jeunesse autour de nous, je voulais lui parler », dit John Berry. Lui qui a été victime du maccarthysme veut non pas le raconter aux gosses d'aujourd'hui, mais leur montrer les mécanismes de la trahison. « C'est facile, quand on est à l'extérieur, de dire que jamais on ne le fera. Je ne l'ai pas fait et je n'ai d'ailleurs pas pardonné. Mais je comprends. Je veux dire : est-ce que vous êtes prêts à vous vendre, sinon quel prix êtes-vous prêts à payer ? » Mon dernier film de l'époque McCarthy va passer sur FR 3. Je l'ai tourné avec John Garfield. Il était l'acteur dans toute sa splendeur. Il était tellement sûr de sa position. Mais on a découvert qu'à quinze ans il avait appartenu aux Jeunes Pionniers, et ça a été son dernier film.

« La production de Il y a maldonne n'a pas été facile. On n'a obtenu l'avance sur recette qu'une fois le film terminé. Mais pour le terminer, la lutte a été féroce. Avec Myriam Boyer, nous nous sommes battus. Des gens ont promis de donner 500 000 francs, puis ont réduit à 100 000 à venir après 150 000 entrées. Finalement, on y est arrivé. »

John Berry est arrivé à faire le film qu'il voulait : suffisamment simple et fort pour forcer à la réflexion. Formidablement généreux. Et d'une efficacité très américaine. John Berry est le hollywoodien de formation et il a travaillé avec Orson Welles et Billy Wilder. Il sait tenir le suspense de bout en bout, éliminer toute image qui n'est pas nécessaire au récit. Son film fait une heure vingt. Et pendant une heure vingt, on marche.

COLETTE GODARD.

Reprise du « Prête-nom » de Martin Ritt

Mieux vaut en rire...

Si l'on peut parler d'émotion vraie, frissons qui vous parcourent lorsqu'un artiste se risque soudain à l'insolence et à la liberté, c'est bien à propos du Prête-nom, tragi-comédie sur la banlieue de Maccarthysme, qu'un distributeur rusé a bien raison de ressortir en France à quelques mois de élections. Le sujet, toujours en quelque sorte d'actualité, est la persécution dont furent l'objet aux États-Unis dans les années 50, en raison de leurs sympathies communistes, des réalisateurs de cinéma et de télévision, des acteurs, des scénaristes, réduits pour survivre à écrire sous d'autres noms que les leurs.

Beaucoup d'anciens « black-listés » figurent à son générique : Martin Ritt lui-même, exclu par la chasse aux « rouges » de la chaîne CBS, son scénariste Walter Bernstein et l'acteur comique Zero Mostel, clown noir du film dont le suicide allégorique est l'une des scènes les plus bouleversantes que l'on puisse voir au cinéma. Le clown blanc, c'est Woody Allen, prête-nom non engagé mais finalement pris au piège, qui promène dans ce petit monde entièrement peuplé d'espions potentiels son regard de lièvre apeuré.

Caisier de bar, bookmaker amateur, bombardé auteur à succès pour des scénarios qu'il n'a pas écrits et qu'il est incapable de corriger, il aime celle à laquelle il ne peut précisément pas se confesser — il y viendra tout de même — et prend sous son aile le mouchard chargé de le surveiller.

Les péripéties les plus désespérées, les situations les plus désespérées, donnent lieu, comme il se doit, aux gags les plus drôles et les plus forts : vingt ans après, semble nous dire Martin Ritt (le Prête-nom est sorti en 1977), mieux vaut, et de loin, en rire qu'en pleurer.

ANNE REY.

* Action rive gauche

Traduction, trahison

(Suite de la première page.)

Tout vient de là. La colère. L'assignation en référé. La demande de saisie, assortie d'une astreinte de 100 000 francs par jour. Le procès...

Audience fellinienne qui s'est déroulée en deux temps, jeudi et vendredi, au Palais de justice de Paris. Le juge des référés, M^e Huguette Le Foyer de Costil, a pu, le premier jour, pendant plus de trois heures, constater que la traduction n'était en rien une science exacte, seul point sur lequel tout le monde était d'accord. Et l'affable magistrat en a entendu d'étranges...

Des mérites comparés en français de « sein », « nichon » et « robert ». De la question de savoir s'il valait mieux traduire « casino » par « boucan » ou par « bordel ». Si qualifier un tournage de « production de pouilleux » était plus adéquat que de le désigner comme « production de merde ». Et si, finalement, « va te faire foutre » suffisait, alors que « va t'en faire planter une... » semblait plus indiqué, bien que « va te faire en... » ait été adopté... Fellini, on vous le dit...

C'est alors qu'arrive le moment attendu de la plaidoirie de M^e Georges Kiejman, conseil de la société AMLF. Comme à son habitude percutant et caustique, il implore pour commencer que cesse « le terrorisme en faveur des génies », puis se plait à tout embrouiller avec une virtuosité redoutable.

Mixage, doublage, sous-titrage, contrats, clauses, dates, chiffres, défilent comme dans un film en accéléré. La Louve de Rome n'y retrouve bientôt plus ses petits, et la perplexité se peint sur le visage de toujours affable — de M^e le président. Quand soudain, délivrant un argument frappant en faveur de son client, M^e Kiejman dévoile la réalité du problème, dans toute sa gravité.

L'argument ? Il dégage AMLF de toute obligation contractuelle à l'égard de Fellini. Le voici. Le 16 avril 1986, Federico Fellini signe un contrat avec Ibrahim Moussa pour Aljosha Productions. L'article 5 de ce contrat stipule un droit de regard absolu sur les versions étrangères d'Intervista. Mais Aljosha, par un document de quatre lignes où ne figure évidemment pas l'article 5, cède à son tour ses droits à Timothy Baril Production, une compagnie britannique. Avec laquelle traite AMLF.

Peut-on s'étonner alors que Fellini se conduise comme un grand animal blessé ? Lui qu'on a vendu et revendu comme du bétail sur pied ? M^e Kiejman a beau alors affirmer qu'il ne voit dans l'attitude du maestro que l'angoisse habituelle — de tout créateur qui vieillit —, on peut lui opposer qu'il s'agit, tout au plus, d'un créateur qu'on trahit.

D. H.

Le Monde

PUBLICITÉ

TOURISME-GASTRONOMIE

Renseignements : 45-55-91-82, poste 4344

MERCREDI

ANJELICA HUSTON • DONAL McCANN

THE DEAD

Gens de Dublin

JAMES JOYCE

Un film de JOHN HUSTON

smif

Communication

Face à une anarchie croissante

La CNCL adresse une mise en garde aux réseaux FM

La CNCL a adressé, le vendredi 8 janvier, une sévère mise en garde aux réseaux de radio FM dont elle dénonce le comportement souvent « illégal ». Une condamnation dont le moment et le ton ont surpris les responsables et opérateurs des principaux réseaux.

« Il apparaît que la plupart des opérateurs de réseaux mènent actuellement une stratégie de développement par création, affiliation ou franchisage de stations sur l'ensemble du territoire national, sans que la CNCL soit intervenue, alors qu'elle est seule habilitée à autoriser des services de radiodiffusion sonore », constate la Commission. Or les réseaux, rappelle-t-elle, « relèvent pour leur constitution de la seule procédure reconnue par la loi, c'est-à-dire de l'appel à candidatures par zones géographiques ». En conséquence, la CNCL « tient à mettre en garde les intéressés contre un tel comportement illégal qui les expose aux sanctions pénales applicables en cas d'émission sans autorisation ». « Aucune opération de ce type ne saurait être opposable à la Commission, qui reste totalement libre de ses choix ».

Enfin, ajoute la Commission, « la constitution de réseaux peut entraîner l'application du dispositif anti-concentration prévu par la loi » ; « de même, dit-elle, que le comportement de certaines stations d'un réseau peut entraîner des mesures dommageables sur la situation des autres stations du réseau ».

Un ton ferme, un rappel qui n'est sans doute pas inutile, et un constat légèrement menaçant... Voilà les réseaux placés dans la ligne de mire de la CNCL. Une CNCL visible, agacée, déçue, par leurs comportements et la banalisation de pratiques illégales au service d'une stratégie impérialiste dans la plupart des régions. En effet, alors que, après Paris — dont la situation n'est pas encore stabilisée — les « sages » s'attaquent, non sans mal, à la réorganisation du plan de fréquence du Nord-Pas-de-Calais, la plus grande anarchie règne sur la FM de province où la loi du marché semble justifier tous les coups.

Dépôts de bilan, faillites se multiplient qui éliminent les faibles... pas assez professionnels ou pas assez « magouilleurs » — et assurent un renouvellement rapide des opérateurs FM. Rachats, escroqueries, divorces d'associés, éclatement de sociétés, « affaires » et « affaires » contribuent à envenimer le climat et à lui donner des allures de guerre. Enfin les affiliations, les franchisages, les créations sauvages de sta-

tions font apparaître les réseaux tout-puissants, impatients de tisser leur toile d'araignée sur la France et d'aligner cent villes devant leurs antennes. Les radios en province se croient libres aujourd'hui de faire n'importe quoi, de faire fi des contraintes et de bafouer la loi, comme dans un no man's land juridique que la CNCL aurait bel et bien déserté.

D'où le coup de poing sur la table que donne la CNCL, inquiète d'une situation de plus en plus difficilement contrôlable. « Les événements ont pris une tournure excessive », admet M. Yves Rocca, chargé du dossier des radios. Les réseaux proposent d'une situation d'attente pour développer leur implantation quitte à se fabriquer eux-mêmes une place, se choisir un site illégal et une fréquence sortie tout droit d'un tiroir. Les voilà en tout cas prévenus : il n'y aura pas de situation acquies mais de graves sanctions...

« Sanctions ? Quelles sanctions ? »

La menace n'effraie guère. « Sanctions ? ironise un patron de radio lyonnaise. Quelles sanctions ? Celles qui pénalisent les radios émettant sans autorisation ? Mais alors c'est la quasi-totalité des radios françaises qu'il faut saisir et fermer d'urgence ! A cause des retards de la CNCL, les trois quarts des radios n'ont plus d'existence juridique valable ! »

C'est un fait. Si l'article 105 de la loi Léotard de 1986 prévoyait que certaines autorisations de radio pouvaient être prolongées jusqu'à une date fixée par la CNCL, il précisait également que « cette date ne peut être postérieure de plus d'un an à l'installation de la Commission ». Le jour du mois de novembre 1987 où la CNCL a souillé sa première journée, plus de mille radios se sont retrouvées sans autorisation ! De quoi donner des ailes aux pirates, y compris devant les tribunaux. A moins que, comme l'espère certains, le retard de la CNCL soit considéré comme une carence de l'autorité administrative et ne puisse en aucun cas être opposé aux anciens bénéficiaires d'autorisations.

Vendredi, après la publication du communiqué de la CNCL, plusieurs patrons de réseaux ne cachent pas leur irritation. « Cela semble bien injuste d'isoler les réseaux afin de les présenter comme les seuls fauteurs de désordre », nous déclarait notamment M. Pierre Bellanger, le patron de Skyrock, dont TDF accepte de donner la possibilité

d'émettre à quelques stations sur des fréquences dites « d'attente ». La CNCL est systématiquement avertie par lettre de chaque ouverture de station et ne nous a jamais manifesté d'opposition. Convenez tout de même que les conditions juridiques sont loin d'être réunies pour l'établissement d'entrepris comme les nôtres ».

Même son de cloche, du côté de NRJ, qui affine et franchise, mais affirme ne jamais créer de toutes pièces de stations. « Que souhaitez-vous donc la CNCL ? demande Jean-Paul Baudécroux, le PDG de NRJ. Ne comprend-elle pas que les réseaux sont des entreprises contraintes de se battre, de se développer — sous peine de mourir — et de suivre les radios périphériques ? Les annonceurs veulent atteindre rapidement l'ensemble des agglomérations. Attendre passivement les appels de candidatures lancés par la CNCL sur les différentes régions et étalés sur des années équivaldrait à un suicide ».

Las ! Prise en tenaille entre les réalités du marché économique et le principe de la loi qui lui attribue la mainmise totale sur la FM, la CNCL est mal à l'aise. NRJ, FUN, Nostalgie, Skyrock, Pacific, rassemblent désormais sous leurs bannières plusieurs dizaines de stations tandis que Radio-Emploi se voit interdire à Paris la reprise d'une Radio-Éclair au bord de la faillite. La contradiction est flagrante. A moins que ce ne soit la loi de 1986 qui, une fois de plus, pêche par un manque total de réalisme.

ANNICK COJEAN.

● Nouvelle mise en cause de TF 1 par la CNCL. — La Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) a mis une nouvelle fois en cause TF 1 pour dépassement de la durée de publicité autorisée, dans son bilan de novembre concernant le respect des quotas de diffusion imposés aux chaînes. « Il semble que TF 1 épuise des difficultés à respecter la durée maximale autorisée pour une heure donnée », écrit la CNCL. Dans la semaine de référence, elle a dépassé trois fois le temps maximum autorisé (12 minutes) avec une pointe à 13 minutes 43 secondes de messages publicitaires. Pour les autres chaînes, la durée maximale constatée pour une heure donnée a été de 10 minutes 56 secondes pour A 2, 11 minutes 58 secondes pour FR 3, 8 minutes 53 secondes pour le 5 et 8 minutes pour M 6. La CNCL note cependant que « la moyenne horaire quotidienne de publicité présente un tassement sur TF 1, A 2 et FR 3 et une forte hausse sur le 5 (+ 80 %) et M 6 (+ 89 %) ».

Faute de pouvoir réunir les 6 millions de francs « Le Matin » au bord du dépôt de bilan

Le Matin de Paris est-il sur une pente mortelle ? Pour la deuxième journée consécutive, le journal n'a pas paru dans les kiosques le samedi 9 janvier. Il devrait vraisemblablement ne pas paraître le lundi 11. Compte tenu de l'immobilité des actionnaires, la direction n'a pu revenir sur sa décision de suspendre la parution du journal depuis le vendredi 8 janvier (Le Monde du 9 janvier).

La réunion entre les actionnaires du Matin et M. Jean-François Kahn, patron de l'Événement du Jeudi et « inspirateur » d'une solution de rachat pour le quotidien, n'a pas permis de débloquer les 6 millions de francs immédiatement nécessaires à sa survie. Trois des actionnaires présents à cette réunion (l'Événement du Jeudi, déjà actionnaire à 8 % du Matin, la société Dix-Press et l'imprimerie Riccobono) ont rassemblé 2,5 millions de francs. Mais la somme ne couvre pas les engagements souscrits et ne permet d'ailleurs pas de payer totalement les salaires en retard et les fournitures.

« Reprendre la parution du Matin à ce stade », explique un des membres du groupe des « dix », ces salariés propriétaires du titre depuis l'été dernier, « correspondrait à de l'acharnement thérapeutique ».

Le week-end devait être employé à tenter de réunir la somme nécessaire. En cas d'échec, la direction pourrait décider de cesser l'activité du Matin dès le lundi 11 janvier. Le dépôt de bilan, situation à laquelle le journal avait déjà été confronté au printemps 1987, serait ensuite prononcé. « Seul un miracle peut éviter cela », commente un des « dix » qui, dans la soirée du vendredi 8 janvier, estimait pourtant que, à la suite de contacts avec des actionnaires, « il restait une petite chance ».

Au siège du journal, les 120 salariés permanents ont vécu la journée du vendredi 8 janvier dans un état de nervosité extrême. Quatre-vingt-cinq d'entre eux ont introduit un référé afin d'obtenir le paiement des salaires en retard.

Nouvelles chroniques sur France-Inter

France-Inter procédera, dès lundi 11 janvier, à quelques aménagements de sa grille d'information du matin. Une réforme marquée par l'arrivée de deux nouveaux chroniqueurs : Michel Tata, journaliste au Monde, qui assurera chaque jour à 7 h 55 une chronique de politique étrangère, et Jean-Yves Cascha, qui, une heure plus tôt, à 6 h 55, fera une chronique consacrée à la science et à la recherche.

Jacques Mailhot, bien connu des auditeurs de « L'oreille en coin », diffusera, quant à lui, un billet d'humour ne répugnant, dit-on, ni à la causticité ni au vitriol.

« L'invité », de Dominique Soucier, change également d'horaire pour prendre place à 9 h 20, descendant ainsi les interventions des correspondants à l'étranger (désormais à 7 h 15 au lieu de 8 h 20), la chronique spectacle de Guy Claisse (8 h 15 au lieu de 8 h 25) et donc aussi celle de Gabriel Milléni (7 h 37 au lieu de 8 h 16).

Pour restructurer les imprimeries du « Progrès » et du « Dauphiné libéré »

Le groupe Hersant veut supprimer une centaine d'emplois

La direction du groupe de M. Robert Hersant vient d'annoncer, au cours d'un comité d'entreprise, la suppression d'une centaine d'emplois de cadres et de techniciens du groupe Progrès de Lyon et de certains titres de celui du Dauphiné libéré. Ces suppressions d'emplois sont provoquées par la fusion de deux imprimeries situées à Chassieu, dans la banlieue de Lyon. La première, PSA, fabrique la plupart des éditions du Progrès et de l'Indépendant du Jura. La seconde, Presse Sud-Est, imprime Lyon Matin, Lyon-Figaro et le fac-similé du Figaro national distribués dans la zone sud de la France.

La direction du groupe de M. Hersant estime que cette restructuration est nécessaire pour améliorer la compétitivité de ses titres dans la région. Une nouvelle rencontre entre syndicats et direction est prévue pour la mi-janvier.

Le Monde
PUBLICITE LITTÉRAIRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4356

La LIBRAIRIE du Monde
AVEC LA PROCURE
FAITES VOUS LIVRER TOUS LES LIVRES CITÉS PAR LE MONDE
36.16 TAPEZ LM16

« Une grande puissance d'émotion »

« Si « Jardins de Pierre » est l'anti-« Apocalypse Now », c'est aussi parce que COPPOLA ne montre plus de militaires déchaînés, cédant au vertige de l'horreur. Mais simplement des hommes... des hommes qui aiment, des hommes qui doutent, des hommes qui pleurent... JAMES CAAN fantastique... plus vrai que nature... Il y a longtemps qu'on n'avait vu personnage aussi humain sur un écran. »

Studio Magazine

« Le film le plus fort jamais tourné sur la guerre du Vietnam, et pourtant on n'y voit ni la guerre, ni le Vietnam... FRANCIS COPPOLA n'a jamais eu une telle puissance... »

Actuel

« C'est grave, profond, formidablement humain. Avec un JAMES CAAN sensationnel. »

France-Soir



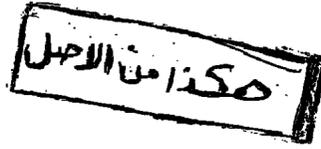
Derrière l'uniforme d'un soldat exemplaire: la peur, l'espoir, l'amour.

UN FILM DE FRANCIS COPPOLA JARDINS DE PIERRE (GARDENS OF STONE)

LES FILMS TRI-STAR présente MICHAEL I. LEVY « GARDENS OF STONE » JARDINS DE PIERRE
JAMES CAAN ANJELICA HUSTON JAMES EARL JONES
D.B. SWEENEY DEAN STOCKWELL MARY STUART MASTERSON
CARMINE COPPOLA BARRY MALIKIN DEAN TAVOLARIS
JORDAN CRONENWETH, A.S.C. DAVID VALDES
STAN WESTON JAY EMMETT FRED ROOS NICHOLAS PROFFITT
RONALD BASS MICHAEL I. LEVY FRANCIS COPPOLA
FRANCIS COPPOLA

صكذ من الاصل

Spectacles



théâtre

Ne sont pas joués le mercredi. Horaires irréguliers.

SPECTACLES NOUVEAUX

LA DERNIERE BANDE. Théâtre de la Cité internationale (45-89-38-69), sam. 20 h 30.

Les autres salles

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉÂTRE) (45-89-43-22). Ne reste que l'amour: 20 h 30.

Samedi 9 - Dimanche 10 janvier

ELDORADO (42-49-40-27). L'Ange du cheval blanc: 15 h et 20 h 30, dim. 15 h.

CAUVENNE PALACE (Fr.): Forum Orient Express, 1° (42-33-42-26); Rex, 2° (42-36-83-93); UGC Montparnasse, 3° (45-74-94-94); UGC Odéon, 4° (42-25-10-30); UGC Biarritz, 5° (45-62-20-40); UGC Boulevard, 6° (45-74-94-94); Convention Saint-Germain, 15° (45-79-33-00).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 10 JANVIER

Une heure au Père-Lachaise... 10 heures, 11 h 30 et 15 heures, boulevard Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

LUNDI 11 JANVIER

Une heure au Père-Lachaise... 11 heures et 15 heures, boulevard Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

LES FILMS NOUVEAUX

CORDES ET DISCORDS. Film américain de Jerry Belton, v.o. Forum Horizon, 1° (45-08-57-57); Rex, 2° (45-08-57-57); George V, 3° (45-62-41-46); Sept Parnassiens, 4° (43-20-32-20); v.f.: UGC Montparnasse, 5° (45-74-94-94); Saint-Lazare-Pasquier, 6° (45-74-94-94); UGC Convention, 7° (47-42-56-31); UGC Lyon Bastille, 12° (43-36-23-44); Convention Saint-Germain, 15° (45-79-33-00).

LES FILMS NOUVEAUX

CORDS ET DISCORDS. Film américain de Jerry Belton, v.o. Forum Horizon, 1° (45-08-57-57); Rex, 2° (45-08-57-57); George V, 3° (45-62-41-46); Sept Parnassiens, 4° (43-20-32-20); v.f.: UGC Montparnasse, 5° (45-74-94-94); Saint-Lazare-Pasquier, 6° (45-74-94-94); UGC Convention, 7° (47-42-56-31); UGC Lyon Bastille, 12° (43-36-23-44); Convention Saint-Germain, 15° (45-79-33-00).

cinéma

La cinémathèque

Palais de Chaillot (47-04-24-24) SAMEDI. Quelques pari en Europe (1947, v.o.s.l.), de G. Radwanyi, 15 h; Song of Ceylon (1951), de Wm. Wyler, 19 h; Berkeley Square (1933, v.o.), de Tom Browning, 21 h 15; L'Homme à la Carabine (1968, v.o.s.l.), de Andy Warhol et Paul Sherman, 19 h.

Les exclusivités

AENIGMA (*) (It. v.f.): Rex, 2° (42-36-83-93); UGC Convention, 15° (45-74-94-94); UGC Odéon, 16° (42-25-10-30); UGC Biarritz, 17° (45-62-20-40); UGC Boulevard, 18° (45-74-94-94); Convention Saint-Germain, 19° (45-79-33-00).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 10 JANVIER

1. rue des Prouvaires, 15 heures: «Où va le monde?», par Jacques et Nutty. Salle de l'espace, 2. place Maurice-Quentin, 15 heures: «Le mystère de la force sexuelle» (Mouvement du Grail en France).

LUNDI 11 JANVIER

3. rue Rousselet, 14 h 30: «Le monde des morts en Egypte pharaonique: les tombes privées du Moyen Empire», 19 heures: «Dali» (Arcus).

THEATRE LE RANELAGH 42.88.64.44

25 REPRESENTATIONS EXCEPTIONNELLES. Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué par le Théâtre du Gollion d'après le roman d'HOWARD BUTEN paru aux EDITIONS DU SEUIL.

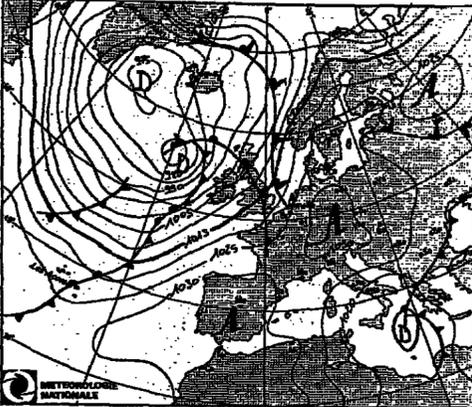
Le Monde sur minitel ABONNEZ-VOUS RÉABONNEZ-VOUS au Monde et à ses publications 3615 TAPÉZ LEMONDE puis ABO

Informations « services »

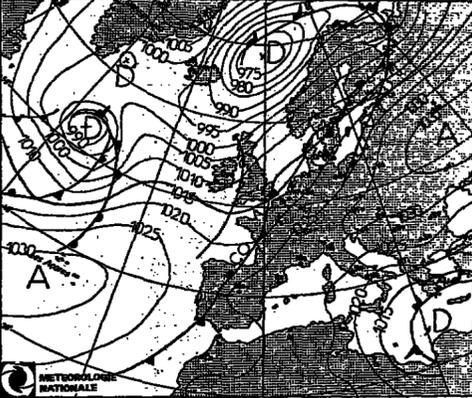
Le Carnet du Monde

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9 JANVIER 1988 À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 11 JANVIER À 0 HEURE TU



Évolution probable du temps en France entre le samedi 9 janvier à 0 h TU et le dimanche 10 janvier à 24 h TU.

An cours de la nuit prochaine, le courant de nord-ouest s'établira sur le nord-ouest du pays, ce qui permettra à une nouvelle perturbation de s'installer sur l'ouest de la France.

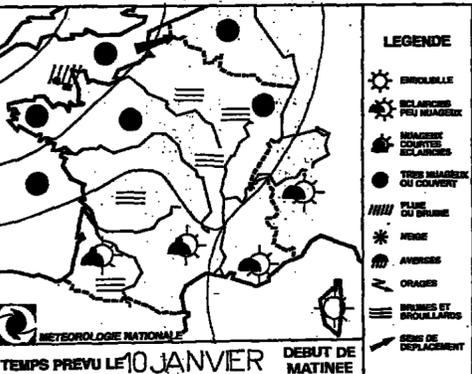
Le temps restera gris et humide sur la moitié nord. Les vents touchent les régions de l'Est. De la Bretagne au Nord, la pluie touchera la matinée et sera accompagnée de rafales de vent modérées. Seule la Bretagne sera droit à quelques éclaircies dans l'après-midi, mais celles-ci seront entrecoupées d'averse.

Sur le reste de la moitié nord, le ciel gris et humide du matin se videra que passagèrement avant l'arrivée des pluies.

Les Pays de Loire seront touchés en cours de matinée. Des Charentes au Centre et aux Ardennes, la pluie modérée ne fera son apparition qu'en fin de journée, voire en début de nuit.

Les régions les plus favorisées seront celles allant de la Méditerranée aux Alpes, à la région lyonnaise et à l'Alsace. Les pluies sont modérées et se dissipent assez vite, laissant une large place au soleil. Toutefois, de l'Aquitaine au Massif Central, des nuages élevés viendront perturber l'ensoleillement.

Les gélées faibles ne seront pas rares dans les vallées alpines ainsi que dans le Nord-Est. Mais dans la journée, le thermomètre remontera nettement en toute région, variant de 8 à 16 degrés du Nord au Sud.



TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observé		le 09-01 à 6 heures TU et le 09-01-1988 à 6 heures TU		le 09-01-1988	
FRANCE					
ALGER	15 0 D	TOULOUSE	10 10 P	LYON	16 8 N
NANTES	12 10 C	PARIS	10 10 P	LUXEMBOURG	4 -2 B
BORDEAUX	12 11 P	STRASBOURG	10 10 P	MADRID	9 -1 B
NANCY	5 4 P	BRUXELLES	10 10 P	MARSEILLE	18 5 D
LIÈGE	5 4 P	GENÈVE	10 10 P	MEXICO	25 8 B
BRUXELLES	5 4 P	AMSTERDAM	10 10 P	NEW-YORK	11 -3 B
LIÈGE	5 4 P	ATLANTES	10 10 P	MONTREAL	14 -20 B
LIÈGE	5 4 P	BARCELONE	13 6 C	MOSCOU	1 -4 C
LIÈGE	5 4 P	BERNE	5 2 C	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	BRUXELLES	6 3 P	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	COLOGNE	2 0 C	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	DAKAR	26 19 D	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	DELHI	23 10 D	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	GENÈVE	14 10 N	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	HONGKONG	21 17 D	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	ISTANBUL	11 11 N	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	JERUSALEM	13 4 N	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	LABORNE	14 7 P	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	LABORNE	9 9 P	OSAKA	3 -8 C
LIÈGE	5 4 P	LABORNE	9 9 P	OSAKA	3 -8 C

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4654
HORIZONTALEMENT

I. Réserve de balles. Ne traîne pas en longueur. - II. Court sur le haricot. Des femmes qui souhaitent, plus que d'autres, ne pas avoir de mots avec autrui. - III. Qui pourrait bien être utile à celui qui a fait couler beaucoup d'encre. Composante principale de nombreux manteaux. - IV. N'est guère habitué au piment. Tribunal. Pas autre chose. Possessif. - V. Saisi en même temps que touché. S'infirmer à un problème de fonds. Partie d'une « carafe ». - VI. Pour celui qui a décidé de frapper un grand coup. Font beaucoup parler d'elle. Fait jouer certes, mais pas les petits. - VII. Adverbe. Tel que le courant passe. Permettent d'échapper à la volée. - VIII. Out des tronc qu'il est préférable de ne pas couper. Utile pour qui désire créer des liens. Est peut-être mais peut rapporter gros. - IX. Eau. Spécialiste des conférences au sommet. Le fait d'avoir des oreilles ne l'empêche pas d'être sourd. - X. Etait capable de faire du mal à une mouche. Partie de bridge. Lieu de passages fréquents et nécessaires. Note. - XI. Peut porter des lunettes. Qui n'a donc plus rien à cacher. Est visible sur le papier. - XII. Limite le nombre des sorties. Pas de quoi se froter les mains. Des pèlerins y reviennent régulièrement. - XIII. Où les bonnets ne sont pas faciles à cueillir. Est porté l'emporter. - XIV. Condamné à conserver à tout jamais les squelettes d'un choc. Certains le recherchent d'autant plus qu'il est perdu. Est donc en mesure de faire des heureux. Chef de rayon. - XV. Agent de transmission. Prépare la « colle ».

ser. Conjonction. - 9. Complique la tâche. Parfois brûlées à cause d'un manque d'attention. Résulte d'une action tout à fait naturelle. - 10. Sème en toutes saisons. Celui qui a fait à la bouche peut fort bien en avoir besoin. - 11. Point de rencontre. Constitue un cycle quand elle est petite. Rien d'annonçant à ce qu'il est un tempérament de feu. - 12. Conduite à se plaindre. Grande comme une montagne. Creuses des sillons. - 13. Mérite d'être vu. Provoquait des scènes. - 14. A l'origine d'un travail fait sur le champ. Se fait parfois cruellement sentir. - 15. Entraîne une perte de qualité. Sa légèreté faisait qu'elle était facile à soulever. Trouve les témoins.

Solution du problème n° 4653
Horizontalement
I. Saladiers. - II. Icône. Mû. - III. Cérissiers. - IV. Massue. - V. Irène. - VI. Roseraies. - VII. Es. Trève. - VIII. Sou. Iris. - IX. Tartes. - X. Ere. Terre. - XI. Eden. Rive.

Verticalement
1. Il est en bonne place pour prendre du galon. En fuite mais pas en cavale. - 2. Est malthéureux quand il ne trouve rien à se mettre sous la dent. Cause à l'ennui certain. - 3. Oblige à montrer les dents. Etait haut placé. Qui peut donc être à l'origine de nombreux épiques. - 4. Peut être porté mais ne peut guère rapporter. Est idéal pour celui qui veut s'octroyer la part du lion. Toute en eau ou bien tout en terre. - 5. En voilà qui sont récompensés de leurs efforts antérieurs ! Avenir plus que son mot à dire. - 6. Ramène à bon port. En fin de compte. - 7. Nuisible aux limaçons. On la tient souvent à l'écart. - 8. Ne font certes pas plaisir à voir. Parmi ce qu'il y a de mieux pour enflammer et embraser.

Naissances

- Lili et Yves HARDY, ont la joie d'annoncer la naissance de Marie, Paris, le 30 décembre 1987.

- M^{me} Claire Ionesco-Cohen, sa sœur, M. Angelo Cohen, son frère. Ses nombreux amis, L'Association française des déportés-évacués des trains de la déportation (AFD-ETD), ont la douleur de faire part du décès de M. Jacques COHEN, engagé volontaire (3^e RMVE, Légion étrangère), député-évacué, membre du conseil de l'AFD-ETD, survenu à Paris, à la suite d'une brève maladie, le 7 janvier 1988, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont lieu, le lundi 11 janvier 1988, au cimetière parisien de Pantin. On se réunira à 10 heures, à l'entrée principale du cimetière, avenue du Général-Lecteur à Pantin, et, à 9 h 15, à la sortie de l'hôpital Lariboisière, boulevard de la Chapelle, Paris-10^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, rue Lamartine, 75009 Paris.
4, rue de La Tour-d'Auvergne, 75009 Paris.
AFD-ETD, 37, rue Gallieni, 92240 Malakoff.

- Le président de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Ses collègues, L'ensemble des personnels, Les étudiants, ont la douleur de faire part du décès de M. Gérard COQUET, agrégé de mathématiques, docteur en sciences, professeur d'Université, membre du Conseil scientifique, survenu le 29 décembre 1987, à Valenciennes, à l'âge de quarante-neuf ans.

Selon les vœux du défunt, le corps a été inhumé le 2 janvier 1988, à Valenciennes dans l'intimité familiale.

CARNET DU MONDE
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques 79 F
Abonnés 69 F
Communications diverses ... 82 F
Renseignements : 42-47-95-83

Décès

- Bernard DURIN, artiste-décorateur, est mort le 4 janvier 1988, à l'âge de quarante-sept ans.

L'ami aimé Liliane, Luc et Gilles, sa femme et ses enfants, Jeanne Jeannicot, sa mère, Jacques Durin, Jacqueline, Karine et Isabelle, son frère, sa belle-sœur et ses nièces, Anne Sasso, Geneviève Mannel, ses sœurs et leurs enfants, Ses parents et amis.

Il repose éternellement au cimetière parisien de Bagneux (92).

- La direction Et le personnel de la Banque de récopte et de placement, ont la douleur de faire part du décès de M^{me} Louise KHOL, directrice adjointe.

Une messe sera célébrée à sa mémoire le 13 janvier 1988, à 18 heures, en l'église Notre-Dame-des-Victoires, Paris-2^e.

- M. et M^{me} Jean-Marie Paintendre, et leurs enfants, M. Noël Paintendre, Les familles Paintendre, Thaury, Odouin, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert PAINTENDRE, survenu pieusement le 9 janvier 1988, dans sa quatre-vingt-sixième année, à Maisons-Laffitte.

Prises pour lui.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6^e, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise. On se réunira à l'église.

29, rue de Sévres, 75006 Paris.
5, place Wagram, 75009 Paris.

- M. et M^{me} Jean-Louis Pingaud, M. et M^{me} Bernard Pingaud, M. et M^{me} Dubois-Pingaud, ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de M^{me} Danielle PINGAUD, née Granges, survenue le 4 janvier 1988, dans sa quatre-vingt-quatre ans.

36, rue de Garches, 92420 Vaucresson, 4 bis, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.
32, rue Lionmond, 75005 Paris.

- Annie-Laurie Ponsard, Guy Ponsard, Sa femme Florence Et leur fils Tristan, ont la douleur de faire part du décès de Pierre PONSARD, survenue le 7 janvier 1988, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

L'inhumation aura lieu le mardi 12 janvier, à 11 h 30, au cimetière de Guermantes.

« ... Ses livres, déposés trois par trois, vallaient comme des anges aux ailes déployées et semblèrent, pour celui qui n'était plus, le symbole de sa résurrection. »

167, boulevard Malesherbes, 75017 Paris.
6, impasse Sainte-Léonie, 75014 Paris.

Remerciements
- M^{me} Annie Lepin, Frédéric Lepin, son fils, ne pouvant répondre aux si nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Robert LEPIN, expriment à tous leurs sincères remerciements.

- M^{me} André Mathivat, Sa famille, Et ses amis, profondément touchés de la sympathie qui leur a été témoignée lors du décès du docteur André MATHIVAT, expriment à tous leurs sincères remerciements.

Anniversaires
- Jean-Jacques HAGEDORE, le 10 janvier 1978, quittait les siens, ils demandent une pensée à tous ceux qui l'ont aimé.

Avis de messes
- Une messe à l'intention de Michèle LHEZ, née Cassagnol, décédée le 1^{er} janvier 1986, sera célébrée le mardi 12 janvier 1988, à 19 heures, en la chapelle Notre-Dame-de-la-Compassion, 2, boulevard d'Aurole-de-Paladine, à Paris-17^e.

Sciences

Un arrêt du Conseil d'Etat sur le synchrotron

La compétition entre Strasbourg et Grenoble tranchée en faveur de la capitale du Dauphiné

C'est en toute légalité que la source européenne de rayonnement synchrotron (ESRF) pourra être construite à Grenoble.

Ainsi à jugé, vendredi 8 janvier, le Conseil d'Etat. Ce dernier a en effet infirmé le jugement du tribunal administratif de Strasbourg qui, le 5 décembre 1985, avait annulé la décision prise par le gouvernement d'installer la machine à Grenoble plutôt qu'à Strasbourg.

Dans la querelle qui oppose, depuis l'été 1984, les deux villes, la capitale du Dauphiné avait déjà gagné, dans les esprits et sur le terrain : il était acquis pour tous que cette source de lumière - autour de laquelle les scientifiques européens devaient pouvoir travailler en toute liberté - serait construite sur le polygone scientifique de Grenoble. Le chef-lieu de l'Alsace vient donc de confirmer cette victoire sur le plan juridique.

En choisissant de manière irrévocable à Grenoble au lieu de Strasbourg en septembre 1984, M. Laurent Fabius, alors premier ministre, avait suscité le colère des scientifiques et des élus alsaciens. Pour les uns et les autres, la prise de position du gouvernement constituait, en effet, une rupture du contrat de plan Etat-région, signé le 28 avril 1984, qui promettait de défendre la candidature de Strasbourg pour cet équipement. S'insurgeant contre ce « manquement à la parole donnée », les collectivités locales avaient porté l'affaire devant le tribunal administratif de Strasbourg, qui leur avait donné raison, arguant d'un « excès de pouvoir » du gouvernement en la matière.

Le ministre chargé du plan et de l'aménagement du territoire avait aussitôt riposté en déposant, en décembre 1985, un recours en Conseil d'Etat, lequel vient de trancher en rejetant la requête présentée par les collectivités locales alsaciennes.

Le Conseil d'Etat s'est d'abord estimé « compétent » pour juger d'une telle question, considérant que « la décision du premier ministre de la conduite de la négociation engagée à l'échelon européen » (1). Se prononçant ensuite sur le fond du litige, il a « opposé aux prétentions » des requérants « la jurisprudence traditionnelle, en vertu de laquelle il n'est pas possible de se prévaloir de la violation d'un contrat pour demander au juge administratif l'annulation d'un acte unilatéral de l'administration ».

Cette décision, précise les sages du Palais Royal, « laisse ouverte la possibilité pour la région Alsace, si elle s'y croit fondée, d'invoquer la violation du contrat de plan et de demander réparation du préjudice qui lui aurait été causé ». En d'autres termes, faute de pouvoir se targuer de l'installation sur son sol du synchrotron, l'Alsace pourra toujours demander à l'Etat des dommages et intérêts pour des promesses non tenues.

E. G.

Des physiciens allemands ont approché le zéro absolu. Des physiciens de l'université de Bayreuth (RFA) ont établi un nouveau record de froid en portant un morceau de cuivre à la température de 12 millièmes de degré au-dessus du zéro absolu (- 273,15° Celsius). Le zéro absolu est la limite ultime des basses températures. Dans une description classique, il correspond à une situation où tous les atomes seraient immobiles - la température mesurant l'énergie moyenne d'agitation des atomes. La mécanique quantique change cette vision des choses, mais ne remet pas en cause l'existence de cette limite basse des températures qu'est le zéro absolu.

Il faut signaler que des températures de spin « encore beaucoup plus proches du zéro absolu ont déjà été obtenues. Mais il s'agit là d'une notion différente de température. Dans ces expériences, on « gèle » seulement certains mouvements des atomes, sans s'occuper des autres alors que dans l'expérience de Bayreuth on a pris en compte tous les types de mouvement possibles.

هكذا من الالهي

سكنا من الامم

Chronologie

ÉTRANGER

2-4. - CAMBODGE : La rencontre entre le prince Norodom Sihanouk et M. Hun Sen, premier ministre du régime provietnamien de Phnom-Penh, à Fère-en-Tardenois, près de Paris, est accueillie comme la première ouverture sérieuse vers un règlement du conflit cambodgien depuis l'occupation du Cambodge par l'armée vietnamienne en janvier 1979 (du 2 au 8, 11, 12, du 16 au 19 et 24).

3-4. - NICARAGUA : Des négociations indirectes entre le gouvernement sandiniste et la Contra s'engagent à Saint-Domingue par l'intermédiaire de Mgr Obando, archevêque de Managua. Elles se poursuivent le 21 sans succès (3, 4, 6-7, 12, du 15 au 18, 22, 23, 24 et 26).

4-5. - CEE : Le conseil européen de Copenhague s'achève sur un échec. Les Douze n'ayant pas réussi à s'entendre sur la maîtrise des dépenses agricoles, la réforme budgétaire de la Communauté est renvoyée à un sommet extraordinaire en février à Bruxelles (du 1^{er} au 12).

5. - FIDJI : Le général Rabuka, auteur des coups d'Etat des 14 mai et 25 septembre, remet le pouvoir aux civils. Ratu Sir Penaia Ganilau, ancien gouverneur général, devient président de la République et Ratu Sir Kamisese Mara, premier ministre de 1970 à avril 1987, forme le 9, un gouvernement intérimaire chargé de préparer une nouvelle Constitution et d'organiser des élections (10 et 11).

5. - POLOGNE : Le Parlement autorise le gouvernement à mettre en pratique un plan de réformes économiques et politiques, très peu différent de celui qui n'avait pas recueilli l'approbation de la majorité des inscrits lors du référendum du 29 novembre (2, 3, 8 et 17).

6. - BANGLADESH : Le président Ershad dissout le Parlement. L'opposition, qui a lancé le 10 novembre une campagne pour obtenir la démission du chef de l'Etat, décide de boycotter les élections fixées au 28 février (5, 8, 12, 27-28 et 30/XII, 3-4/1).

6. - MAURITANIE : Trois officiers membres de l'armée toucouleur sont fusillés. Accusés de complot, ils avaient été condamnés à mort le 3 (5 et 8).

7-10. - ÉTATS-UNIS-URSS : M. Mikhail Gorbatchev, après avoir rencontré Mme Margaret Thatcher lors d'une brève escale près de Londres, se rend à Washington pour sa première visite officielle aux États-Unis et le troisième sommet avec M. Ronald Reagan. MM. Reagan et Gorbatchev signent le 8 le traité sur l'élimination des missiles intermédiaires ; bien qu'il ne porte que sur 4 % des arsenaux nucléaires, il est qualifié de « historique », car c'est le premier accord de véritable désarmement de l'ère nucléaire. La déclaration finale en envisage d'autres et prévoit un quatrième sommet au printemps 1988 à Moscou (du 2 au 19).

9. - HAITI : Le général Namphy fixe au 17 janvier les nouvelles élections générales, que les quatre principaux candidats à la présidence appellent à boycotter (du 1^{er} au 18, 22, 29 et 30).

10-12. - FRANCE-AFRIQUE : L'accroissement de la dette, la baisse de la valeur des matières premières et le conflit tchado-libyén sont au centre des débats du quatrième sommet franco-africain, réuni à Antibes. Paris rejette la transformation des prêts en dons, souhaitée le 1^{er} par un sommet extraordinaire de l'OUA consacré à la dette africaine (28/XI, 2 et du 10 au 15).

11. - ESPAGNE : L'explosion d'une voiture piégée devant une caserne de la garde civile, à Saragosse, fait onze morts, dont cinq enfants. Deux cent mille personnes manifestent, le 13, dans la capitale aragonaise, contre l'organisation séparatiste basque ETA, qui revendique, le 14, cet attentat (du 12 au 16).

12. - FRANCE-RFA : M. Jacques Chirac affirme à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) que l'engagement militaire de la France serait « immédiat et sans réserve » en cas d'attaque

Décembre 1987 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du Monde où est rapporté l'événement cité.

par ÉDOUARD MASUREL

(27,5 % des voix) et M. Kim Dae Jung (26,5 %) a empêché la victoire de l'opposition, qui dénonce des fraudes électorales (4, 10, du 13 au 23 et 30/XII, 2/1).

16. - ITALIE : A Palerme, le procès contre la Mafia, commencé en février 1986, s'achève par dix-neuf condamnations à la réclusion à perpétuité (18).

17. - TCHÉCOSLOVAQUIE : M. Gustav Husak, secrétaire général du PC depuis avril 1969, est remplacé par M. Milos Jakes, qui se présente comme un gestionnaire orthodoxe et ne laisse pas prévoir de larges réformes (du 18 au 21 et 25).

20. - ÉTATS-UNIS : Le groupe pétrolier Texaco, qui avait dû se déclarer en faillite le 12 avril en raison d'un différend avec son concurrent Pennzoil, accepte un compromis qui l'oblige à payer à ce dernier 3 milliards de dollars d'indemnités au lieu des 10,5 milliards prévus (22/XII et 2/1).

20. - PHILIPPINES : Le naufrage du ferry *Dono-Paz* fait au moins mille cinq cents morts, après une collision en pleine nuit, dans le détroit de Tablas, avec le pétrolier *Victor* (du 22 au 25).

22. - ISRAËL : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte, par 14

voix et 1 abstention (Etats-Unis), une résolution « déplorant les pratiques » de l'armée israélienne dans les territoires occupés, où vingt-trois jeunes Palestiniens ont été tués par balles du 9 au 22, lors de manifestations spontanées dont la répression violente a suscité de vives critiques dans le monde. Après une grève générale, observée le 21 par les Arabes israéliens comme par les habitants des territoires occupés, plus d'un millier de Palestiniens sont arrêtés les 23 et 24. Des dizaines d'entre eux sont ensuite condamnés par les tribunaux militaires à quelques mois de prison (8, 9 et à partir du 12).

22-23. - FRANCE-DJIBOUTI : M. François Mitterrand se rend en visite officielle à Djibouti. Après être monté à bord du porte-avions *Clemenceau*, il affirme que la présence de la flotte française en mer d'Oman « ne fait pas partie des négociations » avec l'Iran (du 20 au 25).

23. - ESPACE : Un nouvel équipage, parti le 21, vient remplacer celui qui était à bord de la station orbitale soviétique Mir. Yoori Romanenko, l'un des deux cosmonautes qui regagnent la Terre le 29, établit, avec 326 jours, un nouveau record de durée dans l'espace (22, 23, 25, 27-28, 30 et 31).

24. - IRAN-IRAK : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une « déclaration » déplorant « la lenteur des consultations » sur l'application de la résolution 598 exigeant un cessez-le-feu, alors que, entre le 6 et le 25, une vingtaine de pétroliers ont été victimes d'attaques iraniennes ou irakiennes et que, du 20 au 22, des combats au sud du front auraient fait 5 000 morts (du 4 au 8, 10 et du 12 au 28/XII, 1-7/1).

24. - PAYS-BAS : Mort de Joop den Uyl, premier ministre socialiste de 1973 à 1977 (26).

28. - LIBYE-TUNISIE : Les relations diplomatiques entre Tunis et Tripoli, rompues en septembre 1985, sont rétablies (20-21, 22 et 30).

29. - AFGHANISTAN : Les troupes soviétiques aéroportées, après trois semaines de violents combats, à briser le siège de Khost, ville proche du Pakistan, assiégée par la résistance depuis 1979 (9, 22 et du 24/XII au 4/1).

29. - ÉTATS-UNIS-MEXIQUE : Le Trésor américain

La chute du dollar

Le 3, les grandes banques centrales européennes abaissent leur taux directeur : en RFA, le taux d'escompte est ramené de 3 à 2,5 % et en France le taux d'intervention passe de 8 à 7,75 %. Cette action concertée n'a aucun effet positif sur le marché des changes : le dollar reste orienté à la baisse et cette tendance s'aggrave, le 10, après l'annonce du déficit commercial des États-Unis pour octobre, qui, avec 17,63 milliards de dollars, est le plus élevé de l'année.

Le 16, est rendu public un appel solennel lancé par trente-trois économistes internationaux, qui affirment redouter « un troisième krach aux effets dévastateurs » si des mesures radicales ne sont pas prises pour rétablir aux grands déséquilibres mondiaux.

Le 22, le Congrès américain vote définitivement la loi de finances pour l'année 1987-1988, qui prévoit des mesures permettant de réduire le déficit budgétaire de 30 milliards de dollars.

Le 23, dès la signature du budget américain par M. Reagan, les sept principaux pays industrialisés publient une déclaration affirmant qu'il y a une baisse supplémentaire du dollar « serait contreproductive » pour la croissance mondiale. Mais le dollar poursuit sa chute : le 31, alors qu'un an auparavant il valait 6,44 F, 1,94 DM et 160 yens, il atteint 5,34 F à Paris et ses plus hauts niveaux historiques à Bonn (1,57 DM) et à Tokyo (121 yens). Les marchés boursiers terminent aussi l'année très affectés : Paris affiche 29,5 % de baisse en un an, Frankfurt, 36 %, mais New-York, Londres et Tokyo réussissent à conserver 2 %, 8 % et 14,8 % de hausse (du 2/XII au 4/1).

CULTURE

1^{er} - Ouverture de l'exposition-spectacle « Cités-Cinés » à la Grande Halle de La Villette (3 et 18).

1^{er} - Raoul Mille, pour les Amants du paradis (Grasset), obtient le prix Lénine (2).

4. - Mort de Rouben Mamoulian, cinéaste américain (8 et 9).

7. - Don Giovanni de Mozart, mis en scène par Giorgio Strehler et sous la direction musicale de Riccardo Muti, ouvre la saison de la Scala de Milan (15).

10. - Le nouveau musée d'art moderne de Saint-Etienne est inauguré par M. François Léotard (12).

10. - Le prix Louis-Deluc est attribué exceptionnellement à deux films de réalisateurs chevronnés : Au revoir les enfants, de Louis Malle et Soigne-toi droite, de Jean-Luc Godard (12 et 30).

10. - Mort de Jascha Heifetz, violoniste américain (12 et 13-14).

14. - Mort de Copi, écrivain vivant à Paris, dessinateur, scénariste, homme de théâtre (15).

17. - Mort de Marguerite Yourcenar, seule femme de l'Académie française, dans l'île des Monts-Déserts, aux États-Unis, où elle habitait depuis quarante ans (19, 20-21 et 25).

22. - La loi sur les enseignements artistiques et la loi de programme sur le patrimoine monumental sont définitivement votées par le Parlement (18, 20-21 et 24).

FRANCE

2. - Thierry Paulin, arrêté le 1^{er}, avoue l'assassinat de René et une vieille dame à Paris depuis 1984 (3, 4, 5, 8 et 17).

2-3. - Deux dirigeants du PS du Rhône, proches de M. Charles Hernu, sont inculpés à Lyon dans l'affaire de fausses factures découvertes en novembre. Huit responsables de sociétés sont accusés les 8 et 10. D'autre part, les trois personnes écrouées dans l'affaire de Radio-Notalgia sont remises en liberté le 15 (du 2 au 7, 10, 11, 12, 17 et 20-21).

2-6. - Les débats du vingt-troisième congrès du PCF, réuni à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) attestent un accord quasi unanime avec la direction du parti, qui est très peu modifiée. M. Georges Marchais est réélu secrétaire général avec 99,05 % des voix (du 2 au 9).

4. - M. Jacques Chirac obtient la confiance des députés par 295 voix contre 282. Dans sa déclaration de confiance générale, le 3, il avait annoncé le relèvement de 10 % du prix du tabac au 1^{er} avril 1988 ainsi que d'autres mesures plus limitées en faveur de la Sécurité sociale. Les comptes prévisionnels, publiés le 21, annoncent un déficit moins élevé que prévu : 4,1 milliards de francs fin 1987 et 19,2 milliards en 1988 (du 2 au 5, 10, 11, du 17 au 24 et 29).

5. - L'Assemblée générale de l'ONU réaffirme le droit du peuple de Nouvelle-Calédonie à l'indépendance par 69 voix contre 29 et 47 abstentions. Paris se félicite que la résolution ait perdu 20 voix en un an (6-7).

4-5. - Le premier « Téléthon » organisé par Antenne 2 permet de recueillir plus de 200 millions de francs en vingt-huit heures pour la recherche sur les myopathies (8 et 16).

6. - M. Jean-Marie Le Pen, empêché d'atterrir à la Martinique par des manifestations hostiles, regagne Paris après avoir refusé de débarquer en Guadeloupe (du 6 au 9, 13-14 et 25).

7. - Une vingtaine de personnes, présumées membres ou sympathisantes des Moudjahidines du peuple (opposition armée au régime iranien), sont interpellées par la police. L'expulsion vers le Gabon, le 8, de douze Iraniens et trois Turcs d'origine kurde, dont plusieurs ont le statut de réfugié politique, suscite de nombreuses protestations, en particulier du PS et d'organisations humanitaires françaises et étran-

gères (du 8 au 18, 22, 24, 27-28, 29 et 31/XII, 1-7/1).

7-8. - M. Chirac se rend en visite officielle dans le Nord-Pas-de-Calais (du 6 au 10).

8. - La loi relative à la mutualisation du Crédit agricole est définitivement votée. Les socialistes saisissent le Conseil constitutionnel (1^{er}, 3, 10 et 13-14).

9. - Aux élections prud'homales, 54,10 % des salariés, contre 41,39 % en décembre 1982. FO, avec 20,44 %, progresse de 2,66 % ; la CGT (36,43 %), la CFDT (23,02 %) et la CFTC (8,30 %), restent stables ; la CGC, avec 7,41 %, perd globalement 2,23 %, mais 12 % dans la section encadrément (1^{er}, 3, du 5 au 12, 18, 23 et 26).

9. - A l'issue de sa deuxième rencontre avec les chefs des cinq grands partis, M. Chirac annonce qu'un projet de loi sur le financement des partis politiques, tenant compte des « points de convergence », va être préparé afin d'être soumis au Parlement lors d'une session extraordinaire au début de 1988 (8, 10, 11, 12, 15 et 29).

9. - M. Alexandre Léontieff (RPR) est élu président du gouvernement de Polynésie. Après une session au sein du RPR local, il s'est allié à l'opposition pour renverser le gouvernement de M. Jacky Teura (RPR), proche de M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud (du 3 au 11, 15, 18, 23 et 26).

10. - La proposition de résolution de mise en accusation de M. Christian Nacon devant la Haute Cour est définitivement votée par le Sénat. Une commission de cinq magistrats de la Cour de cassation est chargée d'instruire le dossier (3, 9, 12, 13-14, 19, 20-21 et 24).

10. - La Cour de cassation désaisit le juge Gréllier du dossier concernant M. Michel Droit, inculpé le 27 octobre de forfaiture. Cette décision suscite une vive émotion dans la magistrature, au moment où est discuté au Parlement un projet de loi qui réduit les pouvoirs des juges d'instruction (du 11 au 19, 23, 24 et 31).

11. - MM. Jacques et Pierre Chauvet, incarcérés depuis le 13 juin, sont remis en liberté. Ils ont été inculpés le 4 d'exercice illégal de la profession de banquier (3, du 13 au 16, 19 et 23).

12. - L'obstruction pratiquée par les députés communistes ralentit l'examen du projet de changement

de statut de la régie Renault. Le Chirac exclut, le 15, d'engager la responsabilité du gouvernement sur ce texte et finit par annoncer, le 20, que la discussion en est « reportée à la session de printemps », après le refus de M. Mitterrand de l'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire de janvier (10, 12, du 15 au 22).

14. - M^{me} Michèle Barzach transmet à la justice le dossier du Comité français d'éducation pour la santé. Le docteur Bernard Serrou, membre du comité central du RPR, avait été démis le 10 novembre de ses fonctions de directeur général après qu'un rapport de l'inspection générale des affaires sociales eût mis en cause sa gestion (4, 5 et du 13 au 19).

15. - M. René Monory rend public un plan pour l'avenir de l'éducation qui prévoit de 25 à 28 milliards de francs de dépenses nouvelles sur cinq à sept ans (5, 8, 11, 16, 18 et 19/XII, 2/1).

15. - En novembre, le déficit du commerce extérieur a été de 70 milliards de francs, le nombre de chômeurs a diminué de 2 %, et les prix ont augmenté de 0,1 % (17, 18, 24 et 31).

15. - Mort de Pierre Massé, commissaire général au Plan de 1959 à 1966 (16 et 17).

17. - Les évêques publient une déclaration sur l'élection présidentielle. Redoutant les « affrontements stériles » comme « l'indifférence des citoyens », ils souhaitent l'ouverture d'un « débat démocratique » sur les grandes questions de société (18 et 19).

19-20. - Seize lois sont définitivement votées, dont celles relatives au nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie, à la répression du trafic de drogue, à l'unification du MATIF et du marché à terme des marchandises, ainsi qu'à la réforme de l'Etat. Une session extraordinaire, du 21 au 23, permet l'adoption définitive de onze autres textes de loi, dont celui facilitant la transmission des entreprises (du 2 au 7, du 9 au 18 et du 20 au 25).

22. - Des informations sur des détournements d'armes françaises vers l'Iran après le changement de majorité en mars 1986 sont publiées par le Monde, puis, le 23, par le Matin. Le 15, M. André Girard, linogé du PDG de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), tandis que, dans l'affaire Luchaire, ont été inculpés, le 17 et le 21, deux dirigeants de la société et

1987 en « Folio »

A la mi-février, les douze chronologies mensuelles de 1987 paraîtront en livre, chez Gallimard, dans la collection de poche « Folio-Actuel », avec une préface d'André Fontaine, et augmentées d'un index détaillé.

Un choix d'enquêtes et de reportages

- FRANCE : Le règlement de la procréation artificielle (2).
- CAMPUS : Les débouchés de l'architecture (3).
- ÉTATS-UNIS : Les immigrés clandestins (3).
- FRANCE : Charles Hernu, de Greenpeace aux affaires (3 et 4).
- MAGAZINE : Etat de fête (4).
- AFFAIRES : Bouygues, l'envers du béton (5).
- FRANCE : Révolution ou révolution à la Bibliothèque nationale (6-7).
- ÉTHIOPIE : Les menaces de famine en Érythrie et au Tigré (8).
- FRANCE : Les maths en péril (10).
- IRAK : Economie de guerre (19-14).
- FRANCE : Itinéraires de Jean-Marie Le Pen (17).
- VILLE AU FUTUR : Nantes (17).
- JAPON : Gérer la prospérité (18).
- FRANCE : La SNCF, un an après la grève (18 et 19).
- AFFAIRES : Les jouets américains attaquent (19).
- ÉCONOMIE : Bilan 1987 (22).
- MÉDECINE : SIDA et grossesse (23).
- VENTES D'ARMES : Hypocrisie générale (24).
- BULGARIE : Réformes tout azimutées (25).
- FRANCE : Noël à la prison de Fresnes (26).
- VIETNAM : Vent de changement (26).
- FRANCE : Maisons de la culture en crise (27-28).
- ÉCONOMIE : Les marchés financiers en 1987 (29).
- TÉLÉVISION : La vague des feuilletons américains (31).

La forte rechute de Wall Street

Le Dow Jones a baissé de 6,8 %

Vendredi en fin d'après-midi, la Bourse de Wall Street a éprouvé une sérieuse défaillance... Le Dow Jones perdant plus de 140 points pour revenir à 1 910, soit un recul de 6,8 %.

Atlantique : la reprise lente de l'inflation qui contraste nettement avec les faibles hausses de prix en Europe et au Japon. Une hausse des taux d'intérêt pourrait s'ensuivre, qui provoquerait un ralentissement de la croissance.

secteurs de l'industrie stimulés par la baisse du dollar et actuellement en pleine surchauffe, à la limite de leur capacité de production : chimie lourde, textiles de base, pâte à papier, etc.

SOCIAL

La revalorisation des honoraires médicaux en 1988

Le tarif des visites à domicile des généralistes augmentera de 17,6 %

Les prix des visites à domicile des médecins conventionnés vont augmenter de 15 F (en deux fois) en 1988, soit une hausse totale de 17,6 % pour les généralistes, principaux intéressés.

195 pour le neuro-psychiatre (1). Les tarifs des autres actes seront relevés au 31 mars d'environ 2 %, qu'il s'agisse des actes techniques ou de diagnostic (désignés par la lettre ZK) ou de radiologie (en Z) ou du forfait d'accouchement (porté à 1 000 francs) ; seuls les chirurgiens et les stomatologistes bénéficieront d'un léger avantage : une hausse de 4,4 %.

Plus encore que l'an passé, les principaux bénéficiaires des accords sont les généralistes (comme pendant l'été 1987). En outre, il est très probable que la Réserve fédérale donnera la priorité à la lutte contre l'inflation et non au maintien de la croissance, chère au président Reagan.

CULTURE

Les incertitudes de l'économie américaine

(Suite de la première page.) Commandée par la Maison Blanche au lendemain du krach du mois d'octobre, l'étude de Nicholas Brady était attendue avec la plus grande impatience, car le caractère inéluctable d'une réforme des marchés rend les opérateurs financiers et les grandes industries de plus en plus nerveux.

réduire la possible spéculation. Cela ne signifie pas que New York et Chicago devraient afficher les mêmes cotes à tout instant. Mais l'unification électronique des marchés requiert une harmonisation des marges.

ral, Ronald Reagan considère toujours les affaires boursières comme indépendantes du pouvoir politique. Plus étonnante est la réaction des milieux d'affaires, qui s'étaient amèrement plaints de l'absence de l'Etat dans les semaines qui avaient suivi le krach, et qui, au moment où l'Etat se manifeste, hurlent au loup.

Le Brésil n'aurait pas payé les intérêts de sa dette au début de l'année

Le Brésil se retrouve, concernant sa dette extérieure (112,7 milliards de dollars, la plus élevée de l'Amérique latine), en moratoire de fait depuis le 1er janvier, n'ayant pas réglé les intérêts dus à compter de cette date à ses créanciers, vient de révéler le quotidien O Jornal do Brasil.

Décès de Jean Roume

Notre confrère Jean Roume, journaliste à l'Usine Nouvelle, est décédé le jeudi 7 janvier d'un cancer, à l'âge de soixante-cinq ans. D'une extrême discrétion, c'était sans doute le plus fin connaisseur, en France, de la sidérurgie, mais aussi un grand spécialiste des matières premières.

La priorité à l'acte intellectuel. Cette priorité aux généralistes s'explique : ceux-ci ont vu leur activité stagner en 1987, notamment sous l'effet du « plan Séguin » d'économies, alors que celle des spécialistes continuait de progresser, et le nombre de visites a même diminué de 5 % environ après avoir plafonné en 1986.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Advertisement for Caisse Centrale de Coopération Economique (CCOE) featuring a logo and details about 1.5 billion francs in loans and bonds. It lists interest rates (9.70%, 10.05%), maturity dates (7 Sept 1987, 11 Jan 1988), and terms of the loans.

Handwritten Arabic text at the bottom of the page: "هكذا من الاعمال"

سكزا من الامم

Le Monde

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
<p>3 La fin de la visite de M. Honcker en France.</p> <p>— Relance de l'agitation en Cisjordanie et à Gaza.</p> <p>4 URSS : le débat sur l'histoire du stalinisme.</p> <p>— Brésil : 133 chercheurs d'or portés disparus après les affrontements avec l'armée.</p>	<p>5 Les premières assises nationales des «renouveaux» communistes.</p> <p>— Les réactions au rapport des «sages» sur le code de la nationalité.</p> <p>— La convention du Front national à Nice.</p> <p>— Les livres politiques, par André Laurens.</p>	<p>6 Une enquête sur des fuites au Conseil supérieur de la magistrature.</p> <p>7 L'enquête sur la tentative d'assassinat de Toulon.</p> <p>— Sports : les délégués du président Vinenc.</p>	<p>8 L'affaire de la version française d'«Interview» de Federico Fellini.</p> <p>— Deux films sur la délation.</p> <p>9 Communication : une mise en garde de la CNCL aux réseaux de la FM.</p> <p>— La crise au Matin de Paris.</p>	<p>13 La forte chute de Wall Street : la Dow Jones a baissé de 6,8 %.</p> <p>— La revalorisation des honoraires médicaux en 1988 : la hausse des visites des généralistes augmentera de 17,6 %.</p> <p>14 Revue des valeurs.</p> <p>15 Crédits, changes et grands marchés.</p>	<p>Abonnements 2</p> <p>Carnet 11</p> <p>Météorologie 11</p> <p>Mots croisés 11</p> <p>Spectacles 10</p>	<p>• Passer donc sur le billard JEUX</p> <p>• Prévistas : Suz, en direct du Palais des congrès. PRI</p> <p>• 1988 : une semaine à travers le monde. REP</p> <p>Actualité, International, Campus, Jeux, Bourse, Abonnements, 36-15 tapez LEMONDE</p>

Polémique PS-RPR à propos du sort des expulsés iraniens

Dans une lettre adressée le 4 janvier à M. Claude Malburet, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé des droits de l'homme, à propos de la situation des Iraniens et des Turcs expulsés au Gabon le 8 décembre 1987, M. Gilbert Bonnemaison, député (PS) de Seine-Saint-Denis, demande à être entendu par la commission consultative des droits de l'homme sur cette affaire. M. Bonnemaison avait été mandaté par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale pour rendre visite, à la mi-décembre, aux expulsés.

Dans le rapport qu'il a fait de son enquête sur place, M. Bonnemaison affirme que les expulsés n'ont pas été informés des griefs retenus contre eux et n'ont pas été autorisés à contacter leur famille après leur interpellation. Le député se déclare en outre convaincu qu'il y a bien eu

« bagarres dans l'avion » les emmenant à Libreville, bagarres assez violentes puisque plusieurs personnes étaient évanouies, couchées, liées en travers de banquettes ; d'autres étaient assises, mais pieds et poings liés aux sièges ». M. Bonnemaison estime enfin que les réfugiés expulsés sont « détenus, privés de liberté » et « sous surveillance policière constante » à Libreville.

De son côté, M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a critiqué vendredi l'attitude du président Mitterrand vis-à-vis des expulsés, estimant que « la démarche de M. et Mme Mitterrand », qui ont apporté leur soutien aux réfugiés iraniens, « ne correspondait pas à la vocation qui devrait être celle du président de la République et de son épouse ».

« Se mettre en travers des décisions du gouvernement dans ce domaine ne me paraît pas aller dans le sens de la sécurité des Français et de la paix en France et dans cette zone si sensible du Proche-Orient », a ajouté le secrétaire général du RPR au cours d'un point de presse.

Pour M. Toubon, « le gouvernement a pris ces décisions [d'expulser des Iraniens vers le Gabon] afin de contribuer à apaiser nos relations avec l'Iran, de favoriser le règlement de l'affaire des otages et de continuer à assurer la sécurité des Français, de garantir ce que nous avons réussi à obtenir depuis seize mois, c'est-à-dire qu'il n'y ait plus d'attentats dans notre pays ».

Le sort des otages d'Abou Nidal

« Je suis en bonne santé », affirme Marie-Laure dans la cassette remise par les ravisseurs

« Je m'appelle Marie-Laure. Je suis en bonne santé. J'ai fait la fête. Bonne année », affirme dans une cassette diffusée vendredi 8 janvier par TF1 l'une des deux fillettes enlevées deux mois avec six autres personnes par le Fatah-Commando révolutionnaire d'Abou Nidal. Cette cassette montrant les deux fillettes dire quelques mots a été remise par les ravisseurs à M. Lucien Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe, qui est rentré, jeudi, à Paris, après un voyage de six jours au Liban et en Libye. M. Bitterlin a réaffirmé sur TF1 que les ravisseurs lui avaient promis que Marie-Laure, six ans, et sa sœur Virginie, quatre ans, seraient libérées « avant le 31 janvier ».

Les deux fillettes, leur mère française, Mme Jacqueline Valente, qui a accouché depuis, et cinq Belges ont été enlevés à bord du bateau de plaisance *Silico*, dont l'arrimage au large de Gaza (occupée par Israël) avait été annoncé le 8 novembre par le mouvement d'Abou Nidal.

Un mort dans un accident de télécabine à Val-d'Isère (Savoie)

Une personne a été tuée et deux autres blessées, le samedi 9 janvier, à Val-d'Isère (Savoie), dans un accident de télécabine de La Daïlle, où se déroule actuellement une compétition de Coupe du monde de ski alpin.

Un engin de damage, appelé « rattrack », a heurté peu avant 9 heures un pylône de remontée mécanique. Le pylône s'est penché, les câbles se sont distendus, et deux télécabines sont tombées sur le sol. Le conducteur du « rattrack » a été tué sur le coup.

Tempête de neige sur les Etats-Unis...

Une tempête de neige a soufflé toute la journée du vendredi 8 janvier sur la côte est des Etats-Unis, après avoir balayé les jours précédents l'ouest et le centre du pays. Soixante personnes seraient mortes du fait des intempéries.

... et tremblement de terre en Albanie

Un fort tremblement de terre s'est produit en Albanie samedi 9 janvier à 4 h 3 (heure française). L'office sismologique de Belgrade, qui a annoncé la nouvelle, estime que l'épicentre était situé à 20 kilomètres au sud de la capitale de l'Albanie, Tirana. Le séisme aurait eu une intensité de 8 sur l'échelle à douze degrés de Mercalli. Cette échelle gradue les dégâts qu'on peut attendre du séisme, alors que l'échelle de Richter permet de mesurer la magnitude, qui est en gros l'énergie globale libérée par le séisme.

Aucune information n'a encore été officiellement donnée par le gouvernement albanais. Mais, d'après un hôtelier de Tirana qui n'a pu joindre l'agence Reuter, « les immeubles de Tirana ont été fortement ébranlés. Il y a beaucoup de problèmes et la population est en état de choc ».

Après les décisions du Conseil constitutionnel Les organisations agricoles regrettent que leur prédominance ne soit pas officialisée

On n'est pas content du tout à la FNSEA et au CNJA de l'annulation par le Conseil constitutionnel de l'article 15 de la loi de mutualisation du Crédit agricole qui donnait aux représentants des organisations agricoles la majorité dans les conseils d'administration des caisses régionales. « Les agriculteurs (...) ne peuvent envisager l'acquisition de la Caisse nationale de Crédit agricole par l'intermédiaire de leurs caisses régionales, que s'ils ont l'assurance de conserver la majorité mutualiste dont ils disposent actuellement dans les conseils d'administration », peut-on lire dans le communiqué commun des deux organisations. Quant à la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA) et à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), leur réaction est moins vive, bien que ces deux organisations regrettent la disparition du fameux article 15.

Même son de cloche à la Fédération nationale du crédit agricole (FNCA) — association qui est l'organe politique du Crédit agricole — où l'on affirme qu'on proposera aux caisses régionales de faire le nécessaire « afin que les sociétés régionales agricoles conservent la majorité dans leurs conseils et continuent d'exercer les responsabilités importantes qui sont les leurs aujourd'hui ».

La loi verrouillait le système en faveur des représentants des organisations agricoles, tandis qu'il présentait si l'on veut obtenir le même résultat, il va falloir, de l'intérieur,

changer les statuts de chacune de ces coopératives que sont les caisses régionales. Ce sera long, compliqué, et les règles contraignantes de la démocratie coopérative vont obliger les fédérations départementales des deux puissants syndicats agricoles à une mobilisation militante sans avoir la certitude que partout le résultat recherché sera atteint.

Système bien rodé

La réaction de la FNSEA et du CNJA s'explique. Toutes proportions gardées, c'est un peu comme si on avait refusé aux syndicats ouvriers la prérogative de présenter leurs candidats au premier tour des élections des délégués dans les entreprises... C'est cette officialisation de droit, au plan national, de leur emprise sur la banque verte, que FNSEA et CNJA regrettent, beaucoup plus qu'elles ne craignent que des non-agriculteurs prennent le pouvoir dans les conseils d'administration. Certes, sur les quatre millions et demi de sociétaires, 30 % seulement sont des agriculteurs, tant la banque est devenue citadine, au cours des dernières décennies. Mais la presque totalité des sociétaires non agriculteurs ignorent que le Crédit agricole est une cascade de coopératives, ou ne s'en soucient pas. L'absentisme aux assemblées générales des organismes de l'économie sociale est évidente, et seuls les militants agriculteurs les plus motivés participent à cette démocrati-

seul groupe de sociétaires organisés capables d'assurer une présence efficace dans les instances locales et régionales du Crédit agricole.

Et le système est si bien rodé, depuis si longtemps, que si d'aventure un groupe de clients non agriculteurs manifestait l'intention de prendre ce pouvoir-là, il leur faudrait sans doute plus de dix ans pour y parvenir, et sans doute plus de temps encore pour s'organiser et être assez nombreux pour que cette ambition ait quelque chance de succès. Au reste, les gros clients d'une banque savent bien que leur influence est directement fonction de l'importance des dépôts et des opérations qu'ils confient à la banque.

Le risque est donc minime que les caisses régionales du Crédit agricole vivent la même expérience que les communes rurales proches d'une grande agglomération où la municipalité, depuis toujours entre les mains des agriculteurs, est passée dans celles de cadres et d'employés venus y habiter. Bien sûr, pour que FNSEA et CNJA obtiennent ce que le ministre de l'Agriculture, M. François Guillaume, avait tant fait pour leur donner, il leur faudrait s'en occuper très sérieusement. Ils semblent pressés, tandis que, à la FNCA, on étudiera ce problème le 20 janvier, lors de la réunion mensuelle habituelle des représentants des quatre-vingt-quatorze caisses régionales.

JOSÉE DOYÈRE.

Air Inter affirme pouvoir assurer un trafic normal du 11 au 15 janvier

La réunion qui a eu lieu, le 8 janvier, entre la direction d'Air Inter et trois syndicats du personnel navigant technique (qui ont déposé un préavis de grève) n'a pas permis de trouver un terrain d'entente.

Cependant, la direction de la compagnie indique que « toutes les dispositions ont été prises pour assurer conformément à sa mission de service public le programme des vols prévus du 11 au 15 janvier ».

Air Inter aura notamment recours à l'affrètement d'appareils d'autres compagnies.

Pour faire face au développement de son trafic, Air Inter précise qu'elle « mettra en ligne, en 1988, un dix-huitième Airbus A-300, quatre Airbus A-320 et un Boeing-747 loué à Air France, représentant une capacité supplémentaire et un effort d'investissement important ».

Le Rallye Paris-Alger-Dakar Un mort et deux blessés au cours de la dixième étape

Un très grave accident a endeuillé le Rallye Paris-Alger-Dakar, le samedi 9 janvier peu après le départ de la dixième étape, entre Djado et Arlit (Niger). Le camion Daf, piloté par le Néerlandais Leo Van de Rijt, accompagné de son compatriote Keith Van Loevezij et du mécanicien écossais Keith Ross, se serait renversé alors qu'il roulait à très grande vitesse, à une vingtaine de kilomètres après le départ. Keith Van Loevezij, le copilote, âgé de trente et un ans, a trouvé la mort, alors que les deux autres membres de l'équipage sont blessés.

Leo Van de Rijt participait à son troisième Paris-Dakar et pilotait le camion prototype utilisé l'an dernier par son compatriote Jan de Rooy, célèbre figure du Rallye. Ce camion, équipé de deux moteurs turbo développant près de 1 000 chevaux, frôlait les 200 km/h en vitesse de pointe.

C'est en convoi que les restapés du Rallye Paris-Alger-Dakar ont franchi, le vendredi 8 janvier, la frontière entre l'Algérie et le Niger. La neutralisation de la neuvième étape entre Djanet et Djado (742 kilomètres) était officiellement justifiée par les problèmes rencontrés pour le ravitaillement en carburant des hélicoptères et des véhicules du rallye dans cette région désertique du sud du Hoggar.

Ce répit arrivait à point pour calmer la grève de la majorité des concurrents. Pour le dixième anniversaire de leur épreuve, les organisateurs du Dakar souhaitaient un parcours grandiose. Dès la première étape spéciale en Algérie, il s'est révélé trop dur pour les hommes et pour les mécaniques : pour les amateurs arrivés de nuit aux bivouacs et vite épuisés par le manque de sommeil. Mais aussi pour les profession-

M. Pandraud a signé à Madrid la convention franco-espagnole contre l'immigration clandestine

MADRID de notre correspondant

M. Robert Pandraud a été accueilli à bras ouverts lors de la visite-éclair qu'il a faite à Madrid, le vendredi 8 janvier. Le ministre français délégué à la sécurité apportait à ses hôtes un cadeau de choix : l'extradition — la dernière accordée par le gouvernement de M. Chirac (1) — de Jose Gabriel Urizar, considéré à Madrid comme un membre important du commando Biscaye de l'ETA.

La police espagnole l'accuse de cinq assassinats, dont celui de deux industriels, ainsi que d'un enfant tué lors de l'explosion d'une bombe qui visait un véhicule de la garde civile à Azcoitia. Il avait été arrêté en février 1985 par la police française, alors qu'il tentait de passer clandestinement la frontière espagnole, et son extradition avait été accordée par le tribunal de Pau en décembre 1986.

Le terrorisme ne constituait pourtant pas le motif officiel de la visite de M. Pandraud à Madrid. Le ministre français a signé vendredi, avec le ministre espagnol de l'Intérieur, M. Jose Barrionuevo, un accord bilatéral qui prévoit que tout immigrant clandestin arrêté dans un des deux pays signataires et ayant transité par l'autre peut être renvoyé dans ce dernier. Cet accord, qui suscitait initialement quelques réserves du côté espagnol, était, en revanche, vivement souhaité à Paris. Il permettra à la France de remettre à la frontière espagnole les immigrants qui, en provenance principalement du nord de l'Afrique, franchissent clandestinement les Pyrénées après avoir traversé la péninsule ibérique. Il faudra tout-

fois prouver que les personnes remises à la frontière avaient passé un minimum de dix jours en territoire espagnol.

Le problème de l'ETA a été abordé, lui aussi, lors des entretiens de M. Pandraud qui était accompagné de principaux responsables français de la lutte antiterroriste. Du côté espagnol, on fait état désormais

d'une satisfaction pratiquement sans réserve à propos de la collaboration entre les deux pays. Certes, le ministre espagnol de l'Intérieur a rappelé que « l'infrastructure de l'ETA en France a été fortement affectée, mais non pas éliminée, ce qui rend nécessaire un effort supplémentaire ».

THERRY MALINAUK.

Optimisme à Matignon La campagne devrait « faire pencher la balance » en faveur de M. Chirac, assure M. Baudouin

La campagne électorale de M. Chirac est bien ouverte même si elle ne commencera officiellement qu'avec l'annonce publique de sa candidature, quelques jours avant le congrès extraordinaire du RPR du dimanche 24 janvier. Le climat politique et électoral perçu par l'Hôtel Matignon est, en tout cas, jugé beaucoup plus favorable qu'il y a quelques mois pour la majorité, et plus spécialement pour M. Chirac. C'est ce que M. Denis Baudouin a expliqué vendredi 8 janvier au cours de son premier point de presse de l'année, mais sans doute aussi l'un des derniers du porte-parole du premier ministre parce que bientôt, l'activité du chef du gouvernement le cédera à celle du candidat.

Pour M. Baudouin, la situation des derniers du porte-parole du premier ministre est que dans l'opposition « il y a toujours un peu de brouillard ». La majorité ne connaît pas de difficulté pour défendre sa position « et le porte-parole insiste sur le fait que la majorité unanime est portuse à la fois d'un bilan et d'un projet. Selon lui, « tous les indicateurs montrent que la qualité de l'union se renforce ». Ainsi, alors qu'il y a quelques mois, les reports de voix entre l'UDF et le RPR étaient mauvais, n'en trait plus de même aujourd'hui. Comme pour encou-

ger cette évolution, MM. Chirac et Barre ont répondu, vendredi soir, à l'invitation de M. Jacques Dominati, qui leur a fait partager une énorme galette des rois.

En ce qui concerne M. Chirac lui-même et son destin présidentiel, M. Baudouin estime qu'« un certain optimisme est permis » et que le candidat fait d'ailleurs preuve lui-même d'une « certaine sérénité ». Selon lui en effet, « la cote personnelle de M. Chirac monte » et surtout il connaît « un regain de popularité inédit ». Car c'est la première fois depuis le début de la V^e République qu'un premier ministre a un solide d'opinions positives après vingt et un mois d'exercice de ses fonctions. Pour M. Baudouin, cette amélioration, due à l'action du gouvernement, profite, même avec un léger décalage, au premier ministre devenu candidat. Cela se manifeste notamment dans la réduction de l'écart qui existait entre M. Barre et M. Chirac selon les sondages d'opinion et constitue ainsi un élément important » de la compétition.

A. P.

6 milliards de bénéfices pour Peugeot-SA. Les milieux financiers estiment que le bénéfice net du groupe PSA (Peugeot-Citroën) atteindra environ 6 milliards de francs en 1987 contre 3,59 milliards l'année précédente, compte tenu, entre autres, des excellentes ventes de l'année.

Per ailleurs, Peugeot annonce une hausse des prix des 205 et 309 à essence de 1,5 % à compter du lundi 11 janvier. Celle-ci complète celle du 21 décembre dernier (diesel et 305).



Alexandre Reza
collection reflets
23, place Vendôme, Paris.

Annexes d'après un modèle trouvé à Suse (2500 av. L.-C.), Bague 2 ors 9600 francs.

nels qui ne retrouvaient plus le soir leurs camions d'assistance et leurs mécaniciens pour remettre en état des véhicules malmenés dans cette course folle.

Devant la liste impressionnante des accidents parfois graves et des abandons qui ont déjà éliminé plus de la moitié des concurrents après moins d'une semaine de course, Gilbert Sabine reconnaissait, vendredi, que le parcours avait sans doute été trop difficile dans sa première partie. Il assurait qu'il en tiendrait compte pour les prochaines éditions. Dès son retour à Paris, il se rendra avec René Metzger, le directeur de la course, à l'invitation de Jean-Marie Balestra.

Le président de la Fédération internationale de sport automobile (FISA) a estimé, le 8 janvier, que le Paris-Alger-Dakar est aujourd'hui « fait sur mesure pour les grands constructeurs » alors que « les amateurs constituent la grande majorité des engagés ». « Il est nécessaire, estime-t-il, de redonner au Dakar sa vocation d'aventure humaine ouverte avec équité à tous les concurrents. Nous avons créé, à la FISA, une catégorie nouveaux et accepté le Dakar dans ce but. Cette année, les organisateurs se sont écartés de la philosophie originelle de l'épreuve en la transformant en véritable sprint ».

Le numéro de « Monde » daté 9 janvier 1988 a été tiré à 517 366 exemplaires

POUR AIDER L'ARMÉE DU SALUT

dans son travail de réinsertion sociale, donner médailles, vêtements, appareils de chauffage, et tous objets encore utilisables ou réparables, son camion viendra à votre domicile.

APPELEZ : 45-83-54-40

Pour plus connaître ses autres activités, appelez le 45-83-54-40.

ABONNEZ-VOUS : 78, rue de Rome, à Paris-9.

A B C E F G H